

Ottawa soutient que le contrôle de Québec n'a pas joué dans le refus d'accorder la subvention de \$100 millions à Domtar

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — La nouvelle politique adoptée par le ministère de l'Expansion industrielle régionale de ne plus accorder désormais des subventions à des sociétés d'État n'a pas été prise en ligne de compte lorsque fut refusée à Domtar une subvention de \$100 millions pour la modernisation de son usine de papier fin à Windsor.

C'est ce qu'ont soutenu hier plusieurs porte-parole de ce ministère alors que

de son côté le premier ministre Mulroney affirmait que le fait que Domtar soit propriété en partie du gouvernement québécois n'avait rien eu à voir dans le refus de cette subvention.

Ces précisions ont été apportées hier après que l'opposition libérale et néo-démocrate ait dit croire que le gouvernement conservateur veuille refaire le coup du S-31, mais en pièces détachées. Ce dont M. Mulroney s'est vigoureusement défendu bien qu'il existe un certain flou autour de cette nouvelle politique de refuser des subventions à des

sociétés d'État. M. Mulroney lui-même n'a pas semblé au courant de l'existence de cette politique dont les fonctionnaires ont d'ailleurs du mal à dire comment elle s'applique.

La menace d'un «S-31 en pièces détachées» pouvait en effet apparaître fondée en apparence. Ne serait-ce que la Caisse de dépôt et placement du Québec est encore partie au dossier. C'est elle que le projet libéral S-31 visait à la suite de pressions du milieu des affaires de Toronto pour qu'on limite ses activités dans le secteur des transports. Dans

Domtar, elle détient 20 % des actions. La SGF, une société d'État québécoise, détient également 26 % des actions.

Les propos mêmes de M. Mulroney avaient cependant alimenté cette crainte. Mercredi il avait par exemple affirmé que le fait que le Québec soit le plus important actionnaire de Domtar avait été l'un des éléments qui avaient conduit au refus de la subvention. Il avait expliqué qu'ainsi on se trouvait à subventionner directement le gouvernement du Québec.

Le premier ministre a pris le plus

grand soin hier de ne pas répéter ces propos. Le fait que Québec soit l'actionnaire le plus important de Domtar signifie tout simplement qu'il faut aller discuter des projets de Domtar avec celui qui détient le pouvoir décisionnel, ce qu'il fera jeudi prochain en allant rencontrer le premier ministre René Lévesque. Il s'attend alors à ce que Domtar ou le gouvernement québécois lui fasse «des propositions intéressantes de nature à nous permettre de faciliter ce projet d'envergure pour l'Estrie et le

Voir page 10: Domtar



Sinclair Stevens



Le décès de Madeleine Ryan sème la tristesse

MARIE LAURIER

Mme Madeleine Ryan, épouse de M. Claude Ryan, député d'Argenteuil à l'Assemblée nationale et ancien directeur du DEVOIR, est décédée tôt hier matin, entourée de sa famille à son domicile d'Outremont. Âgée de 59 ans, Mme Ryan a succombé à une longue maladie qui l'avait contrainte à se tenir à l'écart de la vie publique ces derniers mois.

La nouvelle de ce décès a semé la tristesse dans tous les milieux où Mme Ryan avait imprimé une marque de courage, d'intelligence et d'humanisme, notamment dans les domaines religieux, social, éducatif et culturel. «C'était une sainte femme, elle était d'un courage à toute épreuve, c'était une femme exceptionnelle», soulignaient hier tous ceux et celles qui l'ont connue ou côtoyée en lui rendant hommage.

Zundel est reconnu coupable

TORONTO (PC) — Après neuf heures et demie de délibération, un jury a conclu, jeudi, qu'Ernst Zundel était coupable sous un chef d'accusation d'avoir distribué de la littérature anti-juive.



Informé du verdict des 10 hommes et femmes constituant le jury, le juge Hugh Locke a remis Zundel en liberté sous un cautionnement de \$1,000 jusqu'au 25 mars, alors qu'il prononcera la sentence.

La peine maximale à laquelle Zundel peut être condamnée est de deux années d'emprisonnement.

Immigré reçu au Canada, Zundel, 46 ans et originaire de l'Allemagne de l'Ouest, risque éga-

Voir page 10: Zundel



L'IRA frappe en Ulster: au moins huit morts et 20 blessés

L'IRA, l'Armée républicaine irlandaise, a frappé fort hier soir en Irlande du Nord, pulvérisant au mortier le réfectoire d'un commissariat de police de Newry, dans le sud de l'Ulster. Sur la photo, des policiers patrouillent dans la rue où s'est produit l'attentat. Voir en page 10.

Les USA rejettent l'offre d'Ortega

■ Managua propose de renvoyer des conseillers militaires cubains

WASHINGTON (AFP, Reuter) — La Maison-Blanche a rejeté hier les propositions du président nicaraguayen, M. Daniel Ortega, visant à favoriser un règlement de la crise en Amérique centrale, estimant qu'il s'agit d'une manœuvre à l'adresse du Congrès avant le débat sur l'aide aux insurgés anti-sandinistes.

Le président nicaraguayen a annoncé que son pays renverrait à partir de mai prochain 100 conseillers militaires cubains et gèrerait pour une période indéfinie ses achats d'armements pour contribuer à la recherche d'une solution négociée à la crise en Amérique centrale.

«C'est une soi-disant offensive de paix assez sophistiquée visant à influencer le Congrès», a déclaré la Maison-Blanche, alors que le président Ronald Reagan s'efforce, depuis une semaine, de convaincre les parlementaires qu'il faut venir à bout du régime sandiniste au Nicaragua.

Le porte-parole de la présidence a estimé que

les 100 Cubains qui seraient expulsés «à une date indéterminée» ne sont que «quantité négligeable» par rapport aux 2,500 à 3,000 militaires cubains présents, selon Washington, au Nicaragua.

(Il y a moins d'un millier de conseillers militaires cubains au Nicaragua, et cinquante d'entre eux vont rentrer chez eux en mai, à affirmé, hier, à l'aéroport de Lima, le président Ortega avant de s'embarquer pour l'Uruguay.)

En ce qui concerne l'intention des sandinistes d'observer une pause dans les achats d'armes en URSS, «nous rappelons qu'ils ont déjà indiqué qu'ils ne pourraient absorber beaucoup plus d'armes en raison des quantités d'armes déjà reçues», a ajouté M. Speakes.

Pour éviter de donner l'impression de fermer totalement la porte aux propositions sandinistes, la Maison-Blanche a appelé Managua à faire preuve d'une «intention sérieuse de répondre à nos inquiétudes».

Si une telle intention existe, elle serait «bienvenue», a dit M. Speakes en rappelant que Washington souhaite notamment l'organisation de nouvelles élections au Nicaragua, une réduction de l'arsenal militaire sandiniste, le renvoi des conseillers cubains et soviétiques ainsi que la fin de «la subversion» par Managua à l'encontre de ses voisins.

Si la Maison-Blanche a ainsi rejeté la substance de l'initiative du président Ortega, elle s'est efforcée d'en tirer un bénéfice politique. Le dirigeant sandiniste a une attitude qu'il n'avait pas auparavant, a déclaré M. Speakes, et cela prouve «le succès de notre politique».

Selon le porte-parole américain, les sandinistes ont été conduits à faire ce dernier geste en raison d'une érosion de leur soutien populaire et des pressions diplomatiques dont il font l'objet de la part de leurs voisins.

La Maison-Blanche cherchait ainsi à contrer

Voir page 10: Les USA

Le lobby des victimes de l'ivresse au volant réclame plus de fermeté

LAURENT SOUMIS

Malgré l'adoption prochaine par la Chambre des Communes du projet de loi C-18, comportant de nombreux amendements au Code criminel canadien, le lobby des victimes de l'ivresse au volant continuera à réclamer une plus grande fermeté des autorités à l'égard des automobilistes en état d'ébriété.

Au Canada anglais, la formation de ces groupes de pression des victimes de l'ivresse au volant a pris la forme et le nom du MADD, les Mothers against drunk drivers qui comptent déjà plus de 7,000 adhérents et adhérentes à travers le pays.

Depuis quelques mois, au Québec, une dizaine de personnes regroupées

à l'invitation de M. Marc Dubrule, de Montréal, jettent les bases de l'Association pour les victimes de chauffards.

Marc Dubrule a lui-même perdu sa fille, Marie-Line, 22 ans, lors d'une tragédie routière survenue à Pierrefonds le 3 juin 1983. Alors qu'elle circulait à bicyclette sur la voie opposée, elle fut mortellement frappée par un automobiliste qui a pris la fuite.

Le conducteur a tout bonnement regagné son domicile, laissant la jeune fille, sans vie, sur la chaussée. Grâce aux indications des témoins oculaires, la police le retrouva un peu plus tard.

L'individu admit avoir pris quelques verres avant l'accident. Deux mois plus tôt, les mêmes policiers

l'avaient reconduit à sa résidence pour cause de facultés affaiblies.

Si le rapport du coroner conclut à la responsabilité criminelle dans le décès, l'automobiliste ne fut pas pour autant accusé d'autre chose que de délit de fuite. D'ailleurs, il n'a jamais subi le test de l'ivresse. Au terme d'un procès devant la Cour des sessions de la paix, il écopa d'une amende de \$3,000.

«Ce n'était qu'un accident», a déclaré le juge en prononçant la sentence. «C'est incroyable qu'un homme en état d'ivresse, qui a tué ma fille, s'est enfui, et l'a laissée mourir dans la rue s'en tire ainsi», affirme aujourd'hui le père de Marie-Line.

«Ce n'est pas une question de re-

Voir page 10: Ivresse



M. MARC DUBRULE, de Montréal, jette les bases d'une nouvelle Association pour les victimes de chauffards.

75 ANS

DEMAIN

Dans le DEVOIR CULTUREL de demain, place au DEVOIR CULTUREL. Dans le cadre du 75ème anniversaire du journal, le journaliste Jean Royer retrace l'histoire des pages culturelles dans le quotidien fondé par Henri Bourassa. On y voit défiler des hommes, des femmes, des idées, des événements qui ont fait du DEVOIR un témoin actif de l'évolution culturelle du Québec.

À la recherche d'une maison? d'un condominium?
Surveillez notre rubrique

L'IMMOBILIER

Tous les samedis

Jean Chrétien n'a pas abandonné son ambition de diriger le Parti libéral

PAULE DES RIVIÈRES

OTTAWA — M. Jean Chrétien n'a pas abandonné son ambition de diriger un jour le Parti libéral du Canada.

« On va voir », dit-il simplement sur son avenir, en n'écartant aucune avenue et en fixant son échéance à 12 ou 18 mois (lorsque les libéraux décideront s'ils veulent ou non une remise en question du leadership de M. John Turner).

A plus court terme, M. Chrétien cherche encore son équilibre... comme simple député — il est critique pour les affaires extérieures — mais aussi comme candidat défait à la chefferie libérale.

« On m'observe et je ne peux pas gagner. Si je suis visible, on dit que je suis ambitieux ou que je fais du lobby auprès des députés; si je ne suis pas visible, on dit que je suis en maudit », a-t-il confié au DEVOIR, lors d'une entrevue, il y a quelques jours.

M. Chrétien a été candidat au leadership de son Parti et la réunification de ses troupes et de celles du vainqueur, au lendemain du congrès, n'a pas été spontanée. Et la cuisante défaite des Libéraux aux élections trois mois plus tard n'a évidemment rien fait pour accélérer la réconciliation.

Interrogé à ce sujet, M. Chrétien se défend et répète simplement que s'il était absent lorsque M. Turner réunissait ces troupes ces derniers temps, c'est qu'il était ailleurs ou qu'il n'était pas invité.

Son ami intime et conseiller politique durant de nombreuses années à Ottawa, M. Eddy Goldenberg, a pour sa part déclaré au DEVOIR que si MM Turner et Chrétien n'étaient pas des « amis intimes », ils n'en avaient pas moins d'« étroites relations professionnelles ».

M. Goldenberg a cependant ajouté que le nombre très élevé de témoignages et d'appuis que recevait M. Chrétien partout où il passait, dans les épiceries, les restaurants, les voitures-taxis — empêchait une guérison des plaies ».

Un autre des amis et conseillers de M. Chrétien, M. Pat Lavelle, qui voit régulièrement le député de Saint-Maurice et était un des invités à la réception que le député a donné à sa résidence il y deux semaines pour remercier ses organisateurs, a déclaré au DEVOIR cette semaine que « l'état du Parti libéral suffirait à alimenter les ambitions de M. Chrétien ».



Jean Chrétien

Pour sa part, M. Chrétien admet que « des gens viennent me voir et me disent on a fait une erreur (en choisissant M. Turner) ». On va voir ».

Mais il est une chose que l'ex-bras droit du premier ministre Pierre Trudeau n'accepte pas: les allusions à son manque d'ardeur depuis qu'il a perdu le congrès au leadership et qu'il est redevenu simple député.

M. Chrétien, qui est entré aux Communes en 1963, a dirigé pas moins de huit ministères aux côtés de M. Trudeau et il a été sur la ligne de feu à de multiples reprises, notamment durant le débat sur l'énergie et durant le débat constitutionnel, au cours duquel il a manifesté un anti-séparatisme viscéral.

Aujourd'hui, il admet que « le statut de simple député ne vous donne pas accès à des controverses tous les jours mais je fais mon boulot ».

« Mais demandez à M. Gray (M. Herb Gray, leader libéral en Chambre), il n'a pas à se plaindre. Quand j'ai à critiquer M. Clark (M. Joe

Clark, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures), je le fais. Maureen McTeer (l'épouse de M. Clark) m'a même dit que j'étais trop dur envers lui ».

« J'en fais probablement plus que la plupart des autres députés », poursuit-il.

Et s'il a d'autres activités cette année, ce n'est pas parce qu'il a décroché de la politique mais bien plutôt parce qu'il a moins de travail au Parlement et que « je ne suis pas du genre à rentrer à la maison à 5 heures et à enfiler mes pantouffles ».

M. Chrétien est donc retourné à la pratique du droit, à temps partiel. Il passe ses vendredis à Toronto, à la firme Lang, Michner, Cranston Farquharson. Ses intérêts politiques demeurent les mêmes, assure-t-il.

M. Chrétien a aussi trouvé le temps, pour la première fois depuis des années, de s'asseoir pour écrire non pas ses mémoires mais ses réflexions sur les événements marquants auxquels il a participé au cours des 20 dernières années. Avec l'aide d'un ami, il a déjà écrit 700 pages, en don-

nant un gros coup durat la période des Fêtes.

Les médias ont reparlé récemment des relations tendues entre MM Turner et Chrétien, après avoir noté que M. Chrétien avait, lors de la réunion de l'exécutif national du Parti qui s'est tenue à Scarborough les 9 et 10 février, limité sa présence à un minimum. « Je ne suis pas membre de l'exécutif », a-t-il fait valoir au DEVOIR.

Quant au fait que M. Chrétien n'avait pas assisté au discours que son chef a livré lors d'un dîner de l'exécutif, le député dit simplement que « je n'étais pas invité ». Et c'est normal, ajoute-t-il. Pendant que M. Turner parlait, M. Chrétien livrait lui aussi ses réflexions devant d'autres Libéraux, réunis dans le comté du député torontois, Mme Aileen Nicholson.

Le mois précédent, M. Chrétien avait également été le grand absent du caucus spécial des députés libéraux que M. Turner avait convoqué dans le but d'améliorer la stratégie parlementaire. C'est que M. Chrétien avait depuis longtemps prévu un voyage en Asie, qui l'a empêché d'être présent pour la reprise des travaux parlementaires en janvier.

« Je n'avais jamais pris une semaine en 22 ans. M. Broadbent manque des semaines et des semaines et l'on ne s'en aperçoit même pas. Les gens notent mes absences », conclut-il.

Lorsque nous avons rencontré M. Chrétien cette semaine, le refus du gouvernement fédéral de donner une subvention à Domtar faisait parler et M. Chrétien était survolté de voir que le gouvernement du Parti québécois faisait si peu de cas du dossier.

En fait, le député de Saint-Maurice était tout bonnement outré devant « le double standard du Parti québécois », qui, selon lui, « mangeait du fédéral à tous les matins sous M. Trudeau et se met aujourd'hui à genoux pour une tafe dans le dos ».

« Le gouvernement fédéral actuel ne fait pas grand'chose pour le Québec », estime M. Chrétien en mentionnant au passage le litige sur les paiements de péréquation, la fermeture du manufacturier de textiles Wabasso, celle de la distillerie Melchers et enfin le refus du gouvernement fédéral de donner à Vickers de Montréal le contrat de destroyer que Marine a perdu en raison d'un conflit de travail.

« Il faudra bien que quelqu'un parle un jour », dit-il.

Suzanne Blais-Grenier n'a nullement l'intention de quitter le cabinet

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Environnement, Mme Suzanne Blais-Grenier, a affirmé, hier, qu'elle n'a aucunement l'intention de démissionner du cabinet à la suite des poursuites qu'elle a intentées au civil contre son ancien employeur pour avoir été congédiée de façon cavalière.

Le ministre a également demandé aux courriéristes parlementaires de lui accorder encore quelques mois pour lui permettre de faire ses preuves à titre de ministre de l'Environnement dans le cabinet Mulroney.

Mme Blais-Grenier a été congédiée de son dernier emploi en qualité de directeur exécutif de l'Association paritaire de prévention pour la santé et la sécurité du travail du Québec, dont le siège social est à Montréal. Elle soutient notamment que ses patrons l'ont accusée d'incompétence et de comportement hystérique et d'avoir falsifié les procès-verbaux des réunions de l'association.

Aux journalistes qui lui demandaient si elle était inquiète au sujet des effets possibles des allégations découlant des poursuites qu'elle a elle-même intentées en Cour supérieure de Montréal, en 1983, Suzanne Blais-Grenier a répondu qu'elle laissait à la population le soin de tirer ses propres conclusions.

« Accordez-moi encore deux ou trois mois », a-t-elle ajouté. Le député de Montréal-Rosemont a brièvement rencontré les courriéristes parlementaires à l'issue d'une rencontre qu'elle a eue avec le premier ministre.

Mme Thérèse Allie, du personnel du bureau du premier ministre, a dit que la réunion n'avait rien à voir avec cette affaire. Cette rencontre était prévue depuis quelque temps déjà pour discuter d'une décision ministérielle à venir concernant la politique environnementaliste.

Par ailleurs, M. Bill Fox, attaché de presse de M. Mulroney, a expliqué, mercredi, que le premier ministre était déjà au courant de la poursuite intentée par Mme Blais-Grenier contre ses anciens patrons avant de lui confier un portefeuille au sein de son cabinet.

Le député de Rosemont a donné l'assurance qu'il n'était pas question d'abandonner sa poursuite pour l'obtention de dommages-intérêts et des arrérages de salaire de l'Association paritaire et de la Fédération des travailleurs du Québec, notamment Émile Boudreau, de la FTQ, co-président de l'Association paritaire de prévention pour la santé et la sécurité du travail du Québec.

Sénat: le cabinet se penchera dès mardi sur un projet de réforme

OTTAWA (PC) — La législation nécessaire pour modifier les pouvoirs du Sénat canadien sera déposée « très rapidement » aux Communes, a indiqué hier le premier ministre Brian Mulroney, précisant que les discussions avec les provinces sur cette question étaient déjà engagées.

Hier, pour justifier son projet de réforme de la Chambre haute, M. Mulroney a tiré à boulets rouges sur les sénateurs libéraux qui ont retardé pendant un mois un bill d'emprunt du gouvernement.

Selon des sources conservatrices, Ottawa désire imposer une limite de temps aux débats au Sénat sur les projets de loi financiers.

En revanche, les intentions du gouvernement n'ont soulevé qu'ironie et scepticisme chez les deux autres chefs de partis, MM. John Turner et Ed Broadbent, qui réservent leurs commentaires jusqu'au moment où ils verront les détails du projet.

Pour le libéral John Turner, il s'agit « d'une réponse exagérée du gouvernement, une tentative de

diversion ». Selon M. Mulroney le fait qu'un groupe de parlementaires non-élus « aient exercé leurs muscles » pour contrecarrer la volonté des Communes est inacceptable pour les Canadiens. « Nous ne voulons plus qu'un groupe de déchets du Parti libéral, avec de gros salaires, puissent repousser les volontés du gouvernement », a-t-il lancé.

Dès mardi prochain, le Cabinet fédéral discutera pour la première fois de la question a-t-il ajouté. « Ce sera, je l'espère le premier pas d'une réforme significative », a soutenu M. Mulroney.

Le leader libéral au Sénat, M. Allan MacEachen, affirme « ne pas avoir de problèmes avec une réforme du Sénat » mais ajoute ne pas croire que les événements récents « constituent une base pour des changements fondamentaux ».

« Ce que veut Mulroney c'est un Parlement à chambre unique, à ce compte aussi bien abolir le Sénat », de renchérir le sénateur libéral Pierre De Bané.

Les services sociaux et de santé seront au coeur des discussions du 23e congrès du PLQ

Le ticket modérateur ou la privatisation ne régleront rien, selon Thérèse Lavoie-Roux

CAROLE BEAULIEU

À quelques heures de l'ouverture du 23e congrès plénier du Parti libéral du Québec (PLQ), la question de la privatisation de certains secteurs des services sociaux et de santé continue de susciter des prises de position qui laissent présager un débat de fond sur la question à l'intérieur même du PLQ.

Le chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, soutient qu'une telle approche ne représente pas « la position officielle du parti ». Le critique libéral en matière d'affaires sociales, M. Pierre Paradis, déclare

que « ça ne tardera pas ». La présidente de la commission des affaires sociales du PLQ, Mme Thérèse Lavoie-Roux, en parle comme d'un « solution-miracle qui ne résoudra pas les vrais problèmes ».

Dans un document de réflexion d'une trentaine de pages qu'elle a remis à quelques collègues au cours des derniers jours, Mme Lavoie-Roux, rejette les solutions-miracle du « ticket modérateur, de la privatisation plus ou moins accentuée des services ou du strict accroissement des ressources financières ».

Selon la députée de l'Acadie, seul un « vrai bilan qui a déjà trop tardé » permettrait au gouvernement de faire le point sur l'état de la distribution de services de santé et de services sociaux et de définir des « solutions réfléchies à des problèmes complexes ».

« Jamais le ticket mo-

dérateur, le secteur privé ou des mesures d'ordre strictement financier n'apporteront de solutions à l'absence de complémentarité entre les services », écrit Mme Lavoie-Roux.

Certaines de ces « solutions » ont été mises de l'avant au cours des dernières semaines par le critique libéral en matière d'affaires sociales à l'Assemblée Nationale, le député de Brome-Missisquoi, M. Pierre Paradis.

M. Paradis a soutenu hier dans une entrevue à la Presse canadienne qu'il n'y a pas de désaccord profond chez les libéraux sur la question de la privatisation de certains services auxiliaires comme la buanderie, l'entretien, la sécurité et l'alimentation. Il ne se sent pas « désavoué » par son chef, a-t-il déclaré.

Selon le député de Brome-Missisquoi l'idée de la privatisation « recueille non seulement des adeptes chez les militants mais aussi chez d'autres collègues du caucus et dans certains centres hospitaliers ».

M. Paradis convient que la privatisation n'est pas actuellement une politique du PLQ. Elle pourrait toutefois le devenir au cours de la fin de semaine, soutient-il.

M. Paradis voit en effet dans une proposition du congrès traitant de l'exploration de « nouveaux modèles de gestion » et suggérant de « mettre l'accent sur des mesures de rationalisation des pratiques administratives », une porte-ouverte à la privatisation.

Autre son de cloche toutefois du côté du comté proposeur de cette résolution, celui de la députée de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

Selon Mme Lavoie-Roux cette proposition vise à donner plus de marge de manoeuvre aux administrations hospitalières et ne peut être interprétée comme un appui à la privatisation. Mme Lavoie-Roux n'exclut toutefois pas que le débat ressurgisse au cours de la fin de semaine.

L'atelier portant sur la santé, les services sociaux et le vieillissement devra étudier au cours de la fin de se-

maine une trentaine de résolutions portant sur des sujets aussi divers que les garderies, le régime des rentes, l'administration hospitalière.

L'une de ces résolutions demande entre autres qu'un gouvernement libéral:

- donne au secteur de la santé et des services sociaux une place prioritaire dans l'allocation des budgets gouvernementaux;
- favorise une approche d'humanisation et de continuité des soins;
- améliore l'accès aux services régionaux dans les régions périphériques;
- privilégie, dans les dossiers sectoriels, ceux de la santé mentale, du suicide et de l'alcoolisme;
- encourage un partage des responsabilités tenant plus compte du rôle des citoyens;
- recrée un climat valorisant pour le personnel;

■ crée une commission d'étude dont le mandat serait d'évaluer l'état du réseau de services sociaux et de santé.

« Le Québec est passé du 3e rang en 1975 au 7e rang en 1982 des provinces canadiennes en ce qui concerne les dépenses totales de santé par habitant, écrit Mme Lavoie-Roux, soit la même position qu'il occupait en 1960 avant l'implantation du système de santé actuel ».

Parmi les autres résolutions à l'étude lors de ce congrès on retrouve la création d'un office de la protection des personnes âgées (ou d'un secrétariat aux personnes âgées ou d'un ministère du vieillissement), le développement d'une politique de santé mentale, l'élargissement de la gratuité des soins dentaires à tous les moins de 18 ans, la création d'un volet « apte au travail » de l'aide sociale qui inclurait des mesures d'incitation au travail.

guérin l'éditeur qui édite

MAINTENANT DISPONIBLE

Collection

« Éveil »

Maternelle

Pauline Samson Hindson



En vente dans toutes les librairies

- Éveil à la lecture et à l'écriture chez les petits — Cahier 1 4,50\$ ISBN-2-7601-1581-X (155 pages)
- Cahier 2 4,50\$ ISBN-2-7601-1000-1 (144 pages)
- Éveil à l'esprit scientifique chez les petits 2,25\$ ISBN-2-7601-1125-3 (62 pages)
- Éveil aux mathématiques chez les petits 4,50\$ ISBN-2-7601-0953-4 (185 pages)
- Éveil aux arts plastiques chez les petits 4,50\$ ISBN-2-7601-1126-1 (181 pages)
- Éveil aux sciences humaines chez les petits 4,50\$ ISBN-2-7601-1122-9 (139 pages)

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:
 32\$ (13 semaines) 62\$ (26 semaines) 120\$ (52 semaines)
 (Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____

 Code postal _____ Ville _____

 Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements
 211 rue du St-Sacrement
 Montréal, Québec
 H2Y 1X1

Je m'abonne au DEVOIR

CONCOURS DE JOURNALISME AU DEVOIR

À l'occasion de l'année internationale de la jeunesse LE DEVOIR lance un concours de journalisme.

LES PARTICIPANTS: étudiants de moins de 25 ans, inscrits à des programmes de journalisme dans les universités et collèges québécois.

LA PARTICIPATION: soumettre un court reportage d'environ 5 feuillets à double interligne, (8 1/2" x 11"), sujet au choix du participant.

L'ÉCHÉANCIER: les textes devront nous parvenir aussitôt que possible et le concours se terminera à la fin d'avril. Du mois de mars à la mi-mai, nous publierons un texte par semaine, et l'auteur sera rémunéré au tarif normal d'un pigiste (100\$).

LE PRIX: un emploi d'été au DEVOIR, rémunéré au tarif du premier échelon de l'échelle salariale des journalistes.

LE COMITÉ DE SÉLECTION: la rédactrice en chef, Lise Bissonnette, et les journalistes Marie Laurier et Nathalie Petrowski.

Le comité convoquera les auteurs des trois meilleurs envois vers la mi-mai et le gagnant sera choisi après cette entrevue.

Les textes doivent être adressés à
Mme Lise Bissonnette
 Rédactrice en chef
LE DEVOIR
 211 Saint-Sacrement, Montréal
 H2Y 1X1

N.B.: Le nom, l'adresse ainsi que le programme de journalisme auquel le candidat est inscrit doivent être indiqués clairement.

EN BREF...

\$ 200,000 pour Coopération-Jeunesse

Le ministre Michel Clair, responsable de l'Année Internationale de la Jeunesse, a annoncé hier, l'octroi d'une subvention de \$ 200,000, pour le projet de Coopération-Jeunesse du Club 2/3. L'organisme privé oeuvre depuis une quinzaine d'années dans les écoles québécoises, où il s'est fait le porte-parole de la paix et de la coopération entre les nations. La subvention de \$ 200,000, puisée à même le budget de \$ 9.4 millions de l'Année Internationale de la Jeunesse, sera consacrée à une série d'activités de sensibilisation dans les régions. Aux activités régionales qui prendront la forme d'ateliers, de colloques et de marches pour la paix, s'ajoutera la mise en scène d'un super-spectacle thématique. Ce spectacle se présentera cet été dans toutes les villes des régions. Qualifiant le projet de véritable outil de sensibilisation, le ministre Clair, a précisé que la subvention de \$ 200,000 ne vise pas la création d'emploi pour les jeunes mais beaucoup plus leur prise de conscience des problèmes du agent le monde.

Parlons aménagement

Les élus municipaux du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), qui ont entrepris cette semaine une série de consultations publiques sur le schéma d'aménagement de la CUM, se dispersent dans trois secteurs, samedi, où ils exposeront l'état de la question et entendront les premières réactions des citoyens. Ces assemblées ont lieu, pour l'extrême nord de la ville, à l'Institut Dominique-Savio, rue Saint-Hubert à 10 heures, pour le centre nord, au centre communautaire Christophe-Colomb, à 13h30, et pour le centre de la ville, à l'Église Saint-James United, à 13 heures. Ces assemblées publiques ont pour but de préparer les citoyens au processus formel de consultation sur le schéma d'aménagement, prévu pour la fin de l'année.

12 nouveaux CLSC

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires sociales, M. Guy Chevrette, a confirmé hier l'implantation des 12 CLSC annoncée en novembre par son prédécesseur le Dr. Camille Laurin. Six de ces Centres locaux de services communautaires seront créés dans la région de Montréal, dans les districts de St-Léonard, Anjou, St-Michel, Mercier-ouest, Mercier-est et Ahuntsic. Les six autres seront implantés à Rivière-du-Loup, Chicoutimi, Magog, Ste-Adèle, Amos et dans la région de Shawinigan-Grand-Mère.

Le fichier des fonctionnaires

QUEBEC (PC) — Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux et le Syndicat des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec ont accusé hier le gouvernement de faire un « usage abusif » du fichier de ses employés. Ils ont annoncé leur intention de déposer des plaintes au Tribunal du travail et à la Commission d'accès à l'information. Selon eux, le gouvernement a utilisé des données du fichier dans le cadre d'un sondage mené par la firme IQOP sur l'avant-projet de loi sur la réforme du régime de négociation dans le secteur public. Ils voient dans ce geste une ingérence dans les activités syndicales puisque les sondages s'informent de la position syndicale des membres sur le régime de négociation, alors même que les syndicats précèdent à des consultations.

Ils soutiennent en outre que le gouvernement a ainsi utilisé le fichier de ses employés à des fins politiques.

Harcèlement sexuel

OTTAWA (PC) — Les amendements au Code du travail, qui rendent illégal le harcèlement sexuel sur les lieux de travail, entrent en vigueur aujourd'hui. Des clauses portant sur les congés parentaux pour les nouveaux parents ainsi que les parents adoptifs sont également appliquées à compter d'aujourd'hui. En vertu de la nouvelle loi, le harcèlement sexuel est défini comme tout commentaire, conduite, geste de nature sexuelle pouvant offenser ou humilier, ou amener un employé à croire, pour des motifs raisonnables, que des conditions de nature sexuelle pourraient influencer sur ses chances d'obtenir un emploi, une occasion de perfectionnement ou de promotion. Les modifications au Code du travail imposent aussi aux employeurs l'obligation de faire tous les efforts raisonnables pour protéger les employés du harcèlement sexuel, d'afficher la définition légale de cette infraction et de faire connaître la procédure à suivre pour déposer une plainte pour harcèlement.

Le coût des CF-18

OTTAWA (PC) — Des hauts fonctionnaires du ministère de la Défense ont assuré le comité parlementaire des comptes publics, hier, que le coût d'achat des 138 avions CF-18 ne dépassera pas les prévisions budgétaires. Ils ont cependant reconnu que les premières estimations de la compagnie McDonnell Douglas n'étaient pas fiables. Le major-général Murray Ramsbottom, gérant du projet, a prédit que le coût total va être inférieur d'environ \$ 256 millions aux \$ 5.2 milliards approuvés par le précédent gouvernement libéral. Le comité des comptes publics examinait la section qui traite des dépenses de la Défense dans le dernier rapport du vérificateur général, M. Ken Dye. Le gouvernement se propose de dépenser en plus \$ 3.6 milliards pour des projets à long terme reliés aux CF-18 en fin des années 90 et \$ 777 millions pour l'entretien jusqu'en 1988.

Optimistes, résidents et internes n'écartent pas pour autant la possibilité d'une grève générale

RENÉE. ROWAN

Même si la Fédération des médecins résidents et internes du Québec (FMRIQ) envisage avec un « optimisme modéré mais néanmoins réel » la prochaine rencontre de négociation prévue pour le 7 mars prochain, elle n'écarte pas pour autant la possibilité d'une grève générale.

« Si les offres du ministre, jeudi prochain, nous apparaissent substantielles et raisonnables, nous recommanderons à nos membres de les accepter. Si tel n'était pas le cas, nous devrions leur recommander de les rejeter, ce qui fort probablement entraînerait une grève générale », a déclaré hier en conférence de presse le président de la Fédération, le Dr Michel Larose. Le cas échéant, cette éventualité pourra être étudiée vendredi prochain, 8 mars, lors de la « seconde journée d'étude » que tiendront les résidents et internes.

Quant au ministre Guy Chevrette, il croit que les deux parties

en cause pourront en arriver à un règlement dès la semaine prochaine. « C'est faisable », a-t-il déclaré au sortir de la rencontre. Le Dr Larose estime pour sa part que le débat a assez duré et que tout doit être réglé le plus rapidement possible.

Au cours de cette prochaine ronde de négociation, les deux parties déposeront de façon formelle leurs propositions. « Pour nous, a réaffirmé le président de la FMRIQ, l'arbitrage obligatoire continue de demeurer prioritaire. »

Qualifiant de cordial le ton de la rencontre qui a eu lieu hier matin entre le ministre des Affaires sociales, M. Guy Chevrette, et les représentants de la Fédération, le Dr Michel Larose a indiqué que les pourparlers ont porté presque essentiellement sur l'arbitrage obligatoire.

Les médecins résidents et internes seraient-ils prêts à envisager un cadre juridique de négociation qui ne serait pas l'arbitrage obligatoire ou tout autre mécanisme de rechange, a-t-on demandé au pré-



sident de la Fédération? « Pour l'instant, a répondu le Dr Larose, l'arbitrage obligatoire continue d'être pour nous le seul mécanisme acceptable à moins que l'on arrive à nous démontrer qu'il y a d'autres solutions équivalentes et qui apportent les mêmes garanties. Nous les soumettrons à nos mem-

bres. Ils décideront. » La rencontre d'hier aura permis aux deux parties non seulement d'énoncer clairement leurs positions, mais aussi de clarifier un certain nombre de points. Ainsi, par exemple, a précisé le Dr Larose, il n'a jamais été question d'inclure dans l'arbitrage les clauses éducatives.

D'ici jeudi prochain, chacune des deux parties devra donc « faire ses devoirs » comme l'a déclaré le ministre Chevrette, et se préparer à revenir à la table avec des propositions formelles, claires et précises. La Fédération pourrait soumettre des contre-propositions.

Entretemps, la FMRIQ a décidé de poursuivre ses moyens de pression et dès lundi prochain, 4 mars, les 1,800 membres des quatre associations de résidents et internes — Montréal, McGill, Sherbrooke et Laval — embolteront le pas et feront une grève générale des heures de garde. Depuis le 18 février, seuls les 650 résidents et internes des hôpitaux reliés au réseau de l'univer-

sité de Montréal n'assumaient plus leurs quarts de garde, s'en tenant exclusivement à leurs 35 heures régulières. « A cause de l'appui de nos patrons qui acceptent une partie de notre travail, on ne met pas en danger la sécurité des malades », a soutenu le Dr Larose.

La FMRIQ bénéficie en effet de nombreux appuis, notamment en ce qui concerne l'arbitrage obligatoire. Au nombre de ceux-ci, mentionnons la Fédération des médecins spécialistes du Québec, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal, le Comité des malades, l'Association médicale du Québec et le chef du Parti libéral du Québec.

Elle a aussi reçu l'appui personnel de plusieurs médecins ainsi que de l'Association canadienne des internes et résidents ainsi que des associations des résidents et internes de l'Ontario, du Manitoba, de Terre-Neuve, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan.

L'exploitation des gaz de l'adacport pourrait être avantageuse pour Montréal, estime le RCM

ALAIN DUHAMEL

Pour peu que l'administration municipale en exprime la volonté, l'exploitation des gaz de l'adacport et des anciens dépôts de Montréal pourrait devenir avantageuse, voire rentable, et réhabiliter des terrains inutilisés.

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) a commandé à ce sujet une étude de potentiel à l'ingénieur P. Samborsky, de la firme Technorm. Le seul site de l'adacport (l'ancien stationnement Victoria), Technorm conclut à un taux conservateur de 0,03 à 0,06 mètre cube de gaz par kilogramme de rebuts, et à un potentiel de 120 à 240 millions de mètres cubes de gaz. Avec des investissements d'environ \$6 millions, une usine de production pourrait rapporter environ \$30 millions pendant une période d'exploitation d'un quart de siècle.

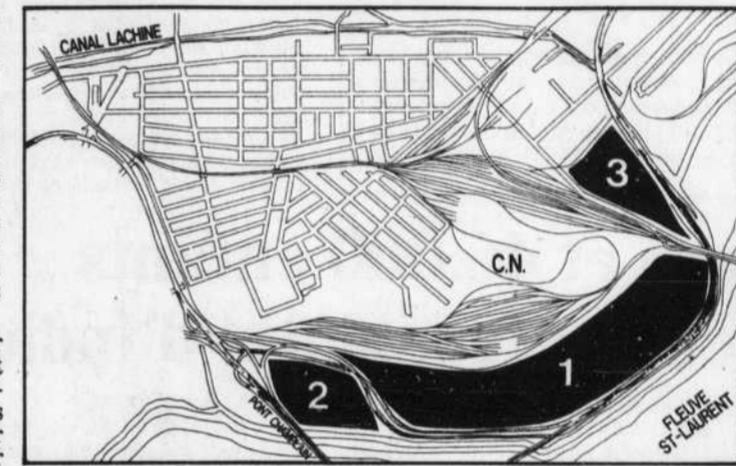
Dans le voisinage immédiat de l'adacport, exploité en dépôt pendant plus d'un siècle, se trouvent deux autres terrains, compris entre le fleuve Saint-Laurent et le quartier Pointe-Saint-Charles, composés eux-aussi de déchets organi-

ques. Ces terrains ont un potentiel industriel important mais inexploitable aussi longtemps qu'ils ne se stabilisent pas.

Ne rien faire revient à gaspiller un potentiel d'exploitation des gaz, à retarder la réhabilitation à des fins urbaines de terrains situés près du centre-ville et à exposer les quartiers voisins à des dangers d'explosion car les gaz qui s'en dégagent se déplacent latéralement et peuvent constituer des poches explosives.

«Montréal a l'occasion de régler un problème local, potentiellement dangereux quant aux risques d'explosion, de générer des ressources financières supplémentaires pour les fonds publics et de développer une expertise qui sera de plus en plus en demande à travers le monde dans un secteur énergétique somme toute fort rentable. Nous pouvons, affirme M. Jean Doré, chef du RCM, et nous devons prendre les devants.»

L'été dernier, le RCM avait interrogé le président du comité exécutif, sur la foi d'un rapport d'Environnement Canada à ce sujet, sur les dangers d'explosion des gaz de l'adacport. M. Lamarre affirmait



Les terrains compris entre le fleuve Saint-Laurent et le quartier Pointe Saint-Charles, dans le sud-ouest de la ville, recèlent un potentiel d'exploitation énergétique important. Ce sont tous d'anciens dépôts municipaux. Le premier terrain a été utilisé comme stationnement pendant l'Exposition universelle de 1967, puis comme adacport.

alors que des brûleurs automatiques captaient les surplus de gaz et les brûlaient. Or, il n'en est rien. «Pour le RCM, l'administration

actuelle fait preuve d'irresponsabilité dans ce dossier en laissant entendre que des mesures correctives efficaces ont été prises lors-

que ce n'est pas le cas.» Dans un premier temps, le RCM propose de constituer un comité conjoint réunissant la Ville de Montréal, le gouvernement québécois, le gouvernement fédéral et ses sociétés parapubliques propriétaires des terrains afin d'étudier les modalités de transfert des terrains à l'administration municipale.

Dans un deuxième temps, l'administration municipale devrait poursuivre les études ou tout au moins encourager d'autres institutions dans l'étude détaillée des sols et des nappes de gaz.

Enfin, dans un troisième temps, le RCM propose de créer une société d'exploitation et de recherche sur l'énergie dont la mission consistera à exploiter le gaz de l'adacport, le gaz du dépôt Miron, et la vente de vapeur produite à l'incinérateur Des Carrières. Cette société pourrait même offrir son expertise à d'autres villes du pays et du continent.

«Le RCM croit que nous avons là un exemple des possibilités qui s'offrent à une administration municipale lorsqu'elle veut faire preuve de dynamisme» affirme M. Doré.

Développement de l'Université de Montréal Le nouveau recteur privilégiera une attitude «d'offensive douce»

CAROLE BEAULIEU

Le nouveau recteur de l'Université de Montréal, M. Gilles G. Cloutier, privilégiera une attitude « d'offensive douce » pour assurer le développement de l'institution pour laquelle, a-t-il précisé hier, il a toujours conservé un grand intérêt.

M. Cloutier rencontrera pour la première fois la presse hier matin, après l'annonce mercredi soir de sa nomination. Encore « ému » par la nouvelle, le physicien de 56 ans a dit ne pas être en mesure de préciser quelles seraient ses orientations, particulièrement face au déficit de l'université.

« Je ne suis pas encore à l'université, a-t-il expliqué. Je n'entre en poste qu'en juin. » Le vice-président à la technologie d'Hydro-Québec a toutefois laissé

entendre qu'il favoriserait une plus grande présence de l'Université dans le milieu. « Il faut amener le secteur privé et des affaires à se rapprocher de l'université, et vice-versa », a-t-il déclaré.

Selon M. Cloutier, les universités ont tendance à sous-estimer leur apport à la société et ne se « vendent pas assez ». « Il faut sensibiliser le public au problème de financement des universités, a-t-il précisé. Agir sur le gouvernement par le truchement du grand public. »

Un récent rapport du ministère de l'Éducation (MEQ) indique que l'Université de Montréal est sous-financée compte tenu de l'importance de son secteur de la santé, du nombre de ses étudiants aux grades supérieurs et des frais additionnels qu'entraînent les subventions de recherches qu'elle re-

çoit. Invité à commenter l'importance qu'il accorderait aux sciences humaines en ces temps de restrictions budgétaires et de montée de la technologie, M. Cloutier a soutenu que les « sciences douces » ont un rôle primordial à jouer pour « adapter la technologie à la société et la société aux technologies. »

M. Cloutier a aussi indiqué qu'il prévoit consulter d'autres universités canadiennes pour « voir quelles solutions elles ont trouvées à leurs problèmes de financement. »

Le processus de consultation pour trouver un successeur à l'actuel recteur, M. Paul Lacoste, était engagé depuis l'été dernier. Le mandat de M. Lacoste se termine le 31 mai prochain. Le comité de consultation a étudié les

candidatures de quelque 67 personnes.

Candidat de l'extérieur, M. Cloutier était le premier choix de l'Assemblée universitaire, organisme dont 55 des 79 membres sont des professeurs. Le comité de consultation n'était toutefois pas lié par le scrutin de l'Assemblée.

M. Cloutier conservera son poste de vice-président à la technologie et aux affaires internationales à l'Hydro-Québec, jusqu'en mai prochain « pour une période de transition ».

Secrétaire PERSONNEL
C'EST VIVANT!
Des mises à jour régulières, des fonctions nouvelles, un logiciel qui évolue avec vous.

LOGISIQUE
Les spécialistes du traitement de texte IBM PC, Apple II, Commodore 64 et compatibles

C'EST BIEN SIMPLE!
UN TRAITEMENT DE TEXTE
100% QUÉBÉCOIS

LOGISIQUE, c.p. 485, succ. Place d'Armes, Montréal, Q.C. H2Y 3H3
842-9551 1-800-361-7633

RESTAURANT CAFE D'EUROPE

Les hors-d'œuvre choisis
Le potage bouquetière
Le marcassin farci Café d'Europe ou
Les rognons de veau à la moutarde ancienne

Les pommes fondantes
Le coulis Saint-Hilaire
Les coeurs d'artichauts en beignets

La zuppa inglese
Le café **16.95\$**
Le vendredi, samedi et dimanche soir
Stationnement gratuit, rue Ste-Angèle ouest

27, Ste-Angèle Québec
692-3835

Il était une fois dans l'ouest! sur la rue Laurier...

ANJOU QUÉBEC
innove encore pour le palais de tous avec:

- ses plats cuisinés chauds, ses sauces et ses fonds de sauces congelés, le tout préparé par son nouveau chef cuisinier.

Plats du jour cette semaine
Jeudi: Médallions de porc forestière
Vendredi: Paëlla
Samedi: Cuisse de canard aux poires

Sans oublier toutes ses bonnes choses habituelles pour le plaisir de sa fidèle clientèle

La boucherie charcuterie c'est notre métier

Anjou QUÉBEC

La véritable boucherie charcuterie française
1025 rue Laurier
272-4065 272-4086

LES PRIX 1984 DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

NOM DES PRIX: Prix du Conseil de Patronat 1984.

MONTANT DES PRIX: 5 000\$ chacun.

OBJECTIFS DES DEUX PRIX: Rendre hommage à deux personnalités québécoises: a) l'une pour une réalisation personnelle et exceptionnelle à la promotion de l'éducation économique et/ou de l'entreprise privée au Québec en 1984; b) l'autre pour une contribution personnelle et exceptionnelle à la promotion de l'éducation économique et/ou de l'entreprise privée au Québec au cours de l'ensemble de sa carrière.

ÉLIGIBILITÉ: Toute personne résidant au Québec est éligible à l'exception des gens d'affaires toujours actifs et des personnalités politiques en fonction. À titre d'exemple, est éligible toute personne agissant à titre d'universitaire, de journaliste, de fonctionnaire, de commissaire industriel, d'enseignant, de chercheur, de dirigeant d'organisme, etc.

PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE: Du 1er janvier au 19 avril 1985.

REMISE DU PRIX: Lors de l'Assemblée générale annuelle du C.P.Q., le 10 juin 1985.

MEMBRES DU JURY: Président: M. Jean-Marie Toulouse
École des Hautes Études Commerciales
Membres: M. Jacques Gagnon (Alcan), M. Jacques Viau (Shell Canada), M. Claude Beauregard (Bell Canada), M. Mario Bertrand (Brasserie Labatt).

MISE EN CANDIDATURE

Une personne est mise en candidature sur présentation d'une formule officielle délivrée par le secrétariat du C.P.Q. La candidature doit être appuyée et justifiée par au moins trois personnes. Le consentement écrit du (de la) candidat(e) est requis. Les noms des candidats(es) ne seront pas rendus publics, sauf ceux des gagnants(es).

Pour information: (514) 288-5161



Étudiants en colère

Transportant un cercueil, quelque 500 étudiants ont manifesté hier devant le Parlement pour protester contre une hausse appréhendée des frais de scolarité. Toutefois, le ministre délégué à l'Enseignement supérieur, M. Yves Bérubé, annonçait plus tôt que la politique des frais de scolarité ne serait pas révisée en 1985.

Photolaser CP

Selon M. Gérald MacKenzie

La Ligue des droits et libertés a amené un peu plus de démocratie dans notre société

ANGÈLE DAGENAI

La Ligue des droits et libertés est encore jeune, à peine 22 ans, mais le travail d'éducation, de revendication et de mobilisation accompli depuis 1963 par ses membres bénévoles l'a placée au cœur de tous les débats juridiques et législatifs qui ont amené « un peu plus de démocratie dans notre société canadienne et québécoise ».

C'est ce que laissait entendre hier le président de la Ligue, M. Gérald MacKenzie, lors du lancement d'une nouvelle brochure intitulée *Dans la mêlée* à laquelle ont collaboré une douzaine des meilleurs caricaturistes du pays. Cette publication vise à vulgariser des notions demeurant encore fort abstraites pour quantité de gens, ajoute-t-il, dans une société où on voit poindre des conflits de droits de plus en plus nombreux et complexes.

Rares sont ceux qui peuvent déceler spontanément les « libertés fondamentales », des « droits politiques individuels et collectifs », des « garanties juridiques » ou des « droits économiques et sociaux ». Grâce à un texte précis et vivant et une foule de

caricatures percutantes, cette petite brochure d'une cinquantaine de pages retrace les jalons principaux de l'implantation des droits et libertés au Canada ainsi que les grands dossiers maintenus ouverts par la Ligue depuis plus de vingt ans.

« Recouvrer la liberté est infiniment plus ardu que de la conserver », lit-on en conclusion de cet ouvrage. Cette phrase résume un élément essentiel des propos et de l'action de la Ligue, précise son président.

En pleine campagne de recrutement et de financement, la Ligue a encore à faire la démonstration de l'importance pour une société démocratique d'un organisme non partisan voué à la défense des droits et libertés des personnes. « On a beau se piquer d'avoir la meilleure charte des droits qui soit et de vivre dans une des sociétés les plus libres de la planète, de préciser M. MacKenzie, rien n'est jamais définitivement acquis ».

Le rôle de « chien de garde » que s'est imposé la Ligue n'est pas de tout repos et lui a causé notamment la perte de sa subvention de \$75,000 de Centraide et la suspension de son numéro de charité du ministère du Revenu fédéral. Dans le premier cas,

explique M. MacKenzie, Centraide a cherché à « s'ingérer » dans les dossiers internes de la Ligue, lui reprochant notamment ses actions incisives dans le cas des droits des détenus et de la brutalité policière et sa « façon manichéenne » de présenter ses causes. « Dans le domaine des droits il n'y a pas beaucoup de latitude pour temporiser, ajoute Gérald MacKenzie, c'est blanc ou noir ».

Pour ce qui est du numéro de charité qui permet à certains organismes d'émettre des reçus d'impôts aux donateurs de sommes de plus de \$100, le ministère du Revenu fédéral, a prétendu que la Ligue n'était pas uniquement un organisme d'éducation mais également de pression. La Ligue a décidé d'aller en appel de cette décision en Cour fédérale.

La Ligue reçoit actuellement des subventions du ministère de la Justice du Québec, du Secrétariat d'État fédéral et de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA). L'objectif de sa campagne de levée de fonds est de \$75,000. Sa campagne de recrutement vise à doubler le nombre de ses membres qui sont actuellement de 1,500.

Ils ont refusé de franchir les lignes de piquetage

Des conciliateurs du ministère du Travail contestent la coupure d'une journée de salaire

CLÉMENT TRUDEL

Devant la Commission de la fonction publique (CFP), 16 conciliateurs du ministère du Travail ont contesté hier la sanction prise contre eux: une coupure d'une journée de salaire, parce qu'ils avaient décidé, le 27 janvier 1983, de ne pas franchir les lignes de piquetage des professionnels du gouvernement, en grève « il-

légal » pour protester contre la loi 105 et les décrets gouvernementaux. L'un de ceux qui en appellent de la sanction est M. Normand Gauthier, conciliateur chargé présentement du dossier de Marine Industrie Limitée. Le montant retranché à ces conciliateurs le fut sur le chèque de paye du 17 mars 1983.

Le sous-ministre adjoint du Travail, M. Raymond Désilets, a été appelé à témoigner devant le commissaire Harold Hutchison sur les incidents survenus il y a deux ans. Il aurait alors conseillé aux conciliateurs d'agir suivant leur « âme et conscience ». Des témoins affirment que M. Désilets aurait ajouté que les conciliateurs risquaient des coupures à défaut de se présenter au travail — ce détail fait l'objet de versions contradictoires et il peut entrer en ligne de compte lorsque le commissaire Hutchison aura à trancher s'il s'agit de sanction administrative ou disciplinaire.

M. Michel Sainte-Marie, cadre du ministère du Travail, était présent hier matin mais il n'a pas témoigné. Certains appelants, dont Mme Hélène Bélanger, affirment que M. Sainte-Marie aurait, avant que ne soient refoulés les piqueteurs par la police, suggéré à des conciliateurs de

« céder ailleurs » leurs rendez-vous. Ces incidents qui remontent à deux ans se sont déroulés devant le 255 est du boulevard Crémazie, immeuble où sont concentrés les services du ministère du Travail à Montréal.

Les conciliateurs ne sont pas syndiqués. Ceux qui portent leur cause devant la CFP font valoir que leur crédibilité serait atteinte s'ils franchissaient des lignes de piquetage. Parlant au nom du ministère, Me Luc Chamberland a souligné que ce point honore les conciliateurs mais qu'ils n'ont pas à être rémunérés pour cela; dans son plaidoyer, Me Chamberland a souligné que la décision de couper une journée de salaire avait été prise notamment parce que la grève était considérée comme illégale par l'employeur. Le ministère affirme ne pas reconnaître la prestation de services que des conciliateurs disent avoir offerte ce jour-là à partir d'autres bureaux ou depuis leur domicile.

Ce jour-là la police était intervenue vers 10 heures pour libérer l'accès à l'immeuble du ministère. Certains des conciliateurs étaient déjà partis et Me Chamberland prétend qu'ils n'ont pas fait le nécessaire pour se rendre à leur travail.

Il se peut que M. Hutchison rende sa décision dans trois semaines ou un mois. Il aura à tenir compte des arguments de Me Yvan Bolduc, chargé par les conciliateurs de défendre leur cause. Il n'y a pas « faute » de la part des conciliateurs, ce qui semble faire l'unanimité. Me Bolduc estime qu'il y a eu discrimination car le ministère aurait choisi de couper le salaire de ceux et celles qui ont préféré ne pas franchir les lignes de piquetage des professionnels. Le ministère n'a pas établi de lien entre les coupures et « la non-prestation de travail », selon le procureur syndical qui insiste sur le fait que ces fonctionnaires « n'ont pas un lieu de travail bien précis ». Et comment peut-on punir des gens (les conciliateurs) qu'un sous-ministre adjoint, M. Désilets, et un haut fonctionnaire, M. Sainte-Marie, auraient laissés libres d'agir à leur discrétion? Le ministère rappelle que la Loi de la Fonction publique (art. 105) oblige le Trésor public à ne pas payer un travail qui n'a pas été fourni, mais c'est l'un des points principaux du litige, les conciliateurs estimant s'être acquittés de leur tâche même si on ne les a pas vus à leurs bureaux du boulevard Crémazie ce jour-là.

16,000 femmes et 46,000 enfants pourront recouvrer leur statut d'Indien

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires indiennes, M. David Crombie, a déposé, hier aux Communes, un projet de loi destiné à mettre fin à la discrimination dont étaient victimes les femmes indiennes qui avaient perdu leur statut en épousant un non-Indien.

Le projet de loi prévoit en même temps que les bandes indiennes pourront désormais déterminer elles-mêmes leurs effectifs et il redonne le statut d'Indien à tous ceux qui l'avaient perdu à cause des dispositions discriminatoires de l'ancienne loi.

Selon M. Crombie, « la loi que nous proposons est équilibrée et juste — mais il se dit prêt à accepter toute suggestion qui rendrait la loi acceptable au plus grand nombre ».

Cependant, le ministre affirme qu'il entend maintenir les trois principes sur lesquels la loi est fondée, soit la fin de la discrimination, le droit des bandes à contrôler leur membership et le droit des victimes

de discrimination de reprendre leur statut d'Indien.

Selon le gouvernement fédéral, quelque 16,000 femmes ont perdu leurs droits à cause des clauses discriminatoires de l'ancienne loi, et quelque 46,000 enfants recouvreront également le statut d'Indien.

Ces 16,000 femmes recouvreront automatiquement leur statut ainsi que l'appartenance à leur bande indienne.

Les 46,000 enfants de ces personnes recouvreront leur statut d'Indien et l'accès à tous les services offerts aux Indiens vivant hors des réserves.

Toutefois, ces personnes ne deviendront membres d'une des 579 bandes indiennes qu'après un vote en ce sens de la bande à laquelle ils demandent l'admission.

Selon M. Crombie, ces dispositions « établissent un équilibre entre les droits collectifs et les droits individuels. Ce n'est pas un équilibre auquel il est facile d'arriver, mais je

crois qu'il est juste ».

Un projet de loi quelque peu différent avait été adopté à l'unanimité par les Communes à leur dernier jour de session avant les élections, en juin dernier, mais le projet s'était heurté à l'opposition des sénateurs.

Le ministre dit espérer que la loi pourra être adoptée avant le 16 avril, date à laquelle entreront en vigueur les dispositions de la Charte des droits sur l'égalité des femmes, mais il affirme ne pas vouloir brusquer le comité parlementaire qui étudiera le projet de loi.

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

Les Gestionnaires de la mort



Compte-tenu de la technologie moderne et du développement de la médecine, la mort peut être retardée dans certains cas. Dans ce prolongement de la vie, le corps médical détient un immense pouvoir. Médecins et infirmières nous disent comment se décident ces choix de vie ou de mort. Un dossier tourné à l'hôpital Notre-Dame, avec également des témoignages de malades. Textes et entrevues: Normand Cloutier. Réalisation: Pierre Charlebois.

À 21h00



La télévision de Radio-Canada
Vous méritez ce qu'il y a de mieux

IIIe Conférence Internationale de Droit Constitutionnel

Les droits des Minorités

Au moment où l'ONU s'appête à adopter une déclaration universelle des droits des minorités, à la veille de la 31ème conférence constitutionnelle canadienne sur les droits des autochtones, cette conférence internationale constitue un événement d'une importance considérable.

Le secrétaire des Nations-Unies, M. Javier Perez de Cuellar et les premiers ministres du Canada et du Québec, MM. Mulroney et Lévesque ainsi que des spécialistes de nombreux pays participeront aux travaux de la conférence.

Cette conférence se tiendra à Québec, les 5, 6, 7 et 8 mars prochains

- 5 mars** — Les droits des minorités: utopie ou réalité?
- 6 mars** — Les droits des minorités religieuses. — Les droits des Autochtones.
- 7 mars** — Les minorités et le droit à l'égalité. — Les droits des minorités ethniques et nationales
- 8 mars** — Les droits des minorités linguistiques

Inscription: Faculté de droit, Pavillon de Koninck, Bureau 3124 Université Laval, Ste-Foy (Québec) G1K 7P4

Renseignements: (418) 656-5219

La IIIe conférence internationale de droit constitutionnel est organisée par la Faculté de droit de l'Université Laval dans le cadre du 75e anniversaire du journal LE DEVOIR.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Le plan de paix de Moubarak bute sur la question du rôle de l'OLP

LE CAIRE (AFP) — Israël et l'Égypte ont adopté hier des positions diamétralement opposées sur le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) dans d'éventuelles négociations de paix, tandis que plusieurs dirigeants de la centrale palestinienne rejetaient catégoriquement le plan proposé par le président égyptien, M. Hosni Moubarak, comme un alignement sur la politique de Camp David.

Ces différentes prises de position confirment que le rôle de l'OLP dans de futures négociations tripartites israélo-jordano-palestiniennes est au centre des divergences, alors qu'un autre émissaire — le deuxième en 24 heures — du premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, a poursuivi au Caire ses consultations pour sonder les intentions égyptiennes.

M. Moubarak, attendu dans dix jours à Washington, a suggéré, lundi, rappelle-t-on, de réunir au Caire une conférence permettant une rencontre entre Israël et une délégation jor-

dano-palestinienne, avec la participation de représentants égyptiens et américains.

Le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Esmat Abdel Meguid, a lu une déclaration officielle pour préciser que l'Égypte n'entendait pas dénier un rôle à l'OLP dans les négociations : « La composition de la délégation palestinienne au sein de la délégation commune jordano-palestinienne (dans les négociations envisagées) doit être totalement laissée au libre choix et à la volonté de l'OLP, représentant légitime et unique du peuple palestinien ».

M. Pérès a au contraire refusé mercredi soir sans ambiguïté tout rôle à l'OLP. Il a toutefois accueilli « favorablement » et « sans réserves » la proposition d'une conférence au Caire entre Américains, Égyptiens, Israéliens, Jordaniens et Palestiniens non affiliés à la centrale de M. Arafat.

Un porte-parole de l'OLP à Tunis a implicitement rejeté la proposition

du président Moubarak pour des négociations directes palestino-jordano-israéliennes.

Dans une déclaration publiée hier soir à Tunis par l'agence palestinienne de presse WAFA le porte-parole a affirmé que « la tenue d'une conférence internationale sous les auspices des Nations unies est, pour l'OLP, le seul cadre propice pour trouver une solution juste au problème palestinien et pour mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville de Jérusalem ».

Le porte-parole a réaffirmé la position de l'OLP, selon laquelle cette conférence internationale « doit regrouper les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que toutes les parties concernées par le conflit arabo-israélien, y compris l'OLP, unique représentant légitime du peuple palestinien, en tant que partie à part entière avec les autres participants ».

La tenue d'une telle conférence internationale, à laquelle participerait l'Union soviétique, a toujours été rejetée par Israël et les États-Unis.

La déclaration du porte-parole de la centrale palestinienne ne mentionne pas explicitement la proposition du président Moubarak, relèvent les observateurs.

Elle est présentée par l'agence comme une mise au point de l'OLP, à la suite « de diverses déclarations attribuées à des responsables égyptiens dans le cadre de l'action diplomatique et politique enregistrée dans la région ».

L'OLP n'a pas publié jusqu'à présent de réaction officielle aux propositions du président égyptien.

Celles-ci ont été cependant rejetées

catégoriquement par trois responsables palestiniens : MM. Salah Khalaf (Abou Iyad), membre du comité central du Fatah (la principale composante de l'OLP), Khalil al-Wazir, commandant en chef adjoint des forces palestiniennes, et Mohamed Melhem, membre du comité exécutif de l'OLP.

Des responsables des factions pro-syriennes de l'OLP, en exil à Damas, ont également fait connaître leur opposition à l'initiative de paix du rais égyptien.

Pour sa part, la Jordanie, qui a mis au point son projet d'action commune avec l'OLP, maintient le silence sur la proposition égyptienne, qui lui confère un rôle de premier plan au sein d'une délégation jordan-palestinienne. Elle a été fermement mise en garde par le porte-parole de l'OLP, M. Farouk Kadoumi, contre toute autre interprétation du projet d'action jordan-palestinien.

Les États-Unis ont de leur côté accueilli avec satisfaction mais extrême prudence la réponse favorable d'Israël aux propositions du président égyptien. Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, a laissé entendre qu'à ce stade il voyait encore mal quel rôle pourrait revenir aux États-Unis.

Pourtant, dans une interview au Washington Post, le président Moubarak a de nouveau demandé aux États-Unis de mettre tout leur poids dans la balance. « Les États-Unis ne peuvent pas rester assis bras croisés » alors qu'Israël comme les « Palestiniens modérés » font preuve d'une plus grande souplesse, a déclaré le chef de l'État égyptien.



M. Tchernenko a reçu hier la visite de responsables du Parti communiste d'Union soviétique.

Nouvelle apparition de Tchernenko à la télé

MOSCOU (Reuter) — Le président soviétique, M. Constantin Tchernenko, est apparu, hier, pour la deuxième fois en l'espace de cinq jours, mais les images diffusées au principal programme d'informations télévisées de la soirée ont montré un homme visiblement malade, pâle et essoufflé.

S'appuyant de la main gauche sur le dos d'une chaise, M. Tchernenko a reçu le document confirmant son élection comme député de Moscou à l'Assemblée de la République fédérative de Russie.

Il a émis quelques paroles hachées de remerciements aux responsables

du parti de la section de Moscou, mais il s'est montré incapable de lâcher la chaise pour prendre un bouquet de fleurs rouges, et son aide Victor Pribitkov, s'empressant d'avancer, l'a reçu en son nom.

Changement de plan ensuite, pour montrer les personnes présentes assises autour d'une table.

Le chef de l'État, affaibli dans son fauteuil, souffrait de problèmes évidents de coordination en chaussant ses lunettes pour lire quelques brèves paroles de remerciements aux électeurs, entrecoupées de fréquentes et fortes aspirations.

Iran: Amnesty dénonce la recrudescence de la torture

NATIONS UNIES, Genève (AFP) — Amnesty International a demandé hier à la 41ème session de la Commission des droits de l'homme de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre un terme à l'accroissement des violations des droits de l'homme en Iran.

Dans un rapport remis aux délégués, Amnesty International analyse longuement les formes de torture

employées dans la République islamique d'Iran, estimant par ailleurs que les chiffres avancés de 580 exécutions en 1984 portant le total des exécutions depuis 1979 à 6,027 est loin de la vérité.

La plupart des témoignages recueillis par l'organisation humanitaire l'ont été grâce à ses médecins qui ont eu à examiner de nombreuses victimes de la torture.

Henry Cabot Lodge n'est plus

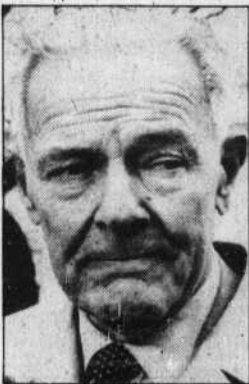
BEVERLY (AFP) — M. Henry Cabot Lodge, décédé mercredi dans la soirée à son domicile de Beverly (Massachusetts) à l'âge de 82 ans des suites d'une maladie cardiaque, fut intimement lié au drame vietnamien au cours de sa carrière politique et diplomatique.

Issu d'une famille patricienne renommée du Massachusetts, M. Cabot Lodge fut notamment sénateur, représentant des États-Unis aux Nations unies, ambassadeur à Saigon à deux reprises alors que les États-Unis accroissaient leur engagement dans le conflit indo-chinois et chef de la délégation américaine aux négociations de Paris sur le Vietnam en 1969, sans oublier un poste d'ambassadeur à Bonn et de représentant spécial du président américain au Vatican.

« Henry Cabot Lodge était un des plus grands hommes d'État d'une des plus grandes familles politiques » du Massachusetts, a déclaré le sénateur Edward Kennedy, représentant de cet État et dont le frère John Kennedy fut un adversaire politique de M. Cabot Lodge.

Né le 5 juillet 1902 à Nahant (Massachusetts), M. Cabot Lodge fit des études brillantes à l'université Harvard, avant de se lancer pour quelques années dans le journalisme.

C'est vers 1932 qu'il débuta dans la politique, passant quelques années au sein de l'assemblée législative de son État avant d'être élu pour la première fois au Sénat américain en 1936.



Henry Cabot Lodge

Bien qu'opposé à l'origine à l'entrée en guerre des États-Unis lors du dernier conflit mondial, il avait démissionné de son poste — après avoir été réélu en 1941 — pour s'engager dans l'armée, devenant ainsi le premier sénateur à se battre depuis la guerre de Sécession.

M. Cabot Lodge, qui a participé aux campagnes d'Afrique du nord et d'Europe, avait terminé la guerre avec le grade de lieutenant-colonel et une moisson de médailles, dont la Légion d'honneur.

Réélu au Sénat en 1946, il fit très activement campagne pour la candidature à la présidence de « Ike » Eisenhower en 1952, négligeant selon ses proches la campagne pour sa propre réélection au Sénat où il dut céder son siège au futur président John F. Kennedy.

Une fois au pouvoir, le président Eisenhower fit de M. Cabot Lodge son ambassadeur auprès des Nations unies pour une période record de sept ans et huit mois. Il y fut notamment célèbre pour l'acidité de ses réparties vis-à-vis des Soviétiques.

En 1960, candidat à la vice-présidence aux côtés de Richard Nixon, il dut une nouvelle fois s'incliner devant Kennedy.

Ce dernier fit cependant appel à lui quelques années plus tard pour en faire son ambassadeur à Saigon. Trois mois après son arrivée au Sud-Vietnam en août 1963, le président Ngo Dinh Diem et son frère étaient tués dans un coup d'État militaire.

Glomp demande la levée des sanctions contre la Pologne

LONDRES (AFP) — Le cardinal Jozef Glomp, primat de l'Église catholique polonaise, a demandé hier à Londres que la Pologne soit traitée comme n'importe quel autre pays d'Europe, y compris dans le domaine économique.

« Je suis parfaitement averti du fait que de nombreuses difficultés rencontrées par la Pologne proviennent des sanctions économiques qui lui ont été imposées », a déclaré Mgr Glomp au cours d'une conférence de presse.

« Nous devrions être traités de manière égale à tous les autres pays d'Europe », a-t-il ajouté.

Le cardinal Glomp a indiqué, d'autre part, qu'un dialogue s'était instauré entre l'Église et l'État en Pologne mais que l'assassinat du père Jerzy Popielusko, l'aumônier de Solidarité, avait rendu les relations « plutôt plus fraîches qu'elles n'étaient » avant ce tragique événement.

La mort et les circonstances du meurtre du père Popielusko ont eu des conséquences « extrêmement importantes » sur ces relations, a-t-il ajouté. Il a précisé notamment que cette mort avait arrêté les négociations concernant la reconnaissance de l'Église comme entité. Mais il a déclaré souhaiter que cette mort puisse contribuer à l'évolution positive des rapports entre l'Église et l'État.

Le cardinal s'est déclaré pessimiste sur l'existence de syndicats libres en Pologne dans l'avenir proche, tout en déclarant que « le droit des gens à s'assembler dans des syndicats est un droit appartenant à la nature humaine ».

Mgr Glomp s'était entretenu dans la matinée avec le primat de l'Église d'Angleterre, le Dr Robert Runcie, archevêque de Cantorbéry, en présence du cardinal Basil Hume, archevêque de Westminster. Leur entretien a porté notamment sur la situation actuelle en Pologne, selon l'entourage du primat anglican.

Mercredi soir, Mgr Glomp avait assisté à une messe dans la cathédrale de Westminster, destinée à marquer le 1,100ème anniversaire de saint Méthodius, en compagnie d'une quarantaine d'évêques européens. Au cours de cette cérémonie, le cardinal Hume, président du conseil de la Conférence des évêques européens, a appelé à une nouvelle conversion de l'Europe au christianisme.

LE MONDE EN BREF

- **Libyen attaqué**
VIENNE (AFP) — Un ancien ambassadeur de Libye en Autriche, M. Al Ghadamsi, qui passe pour un adversaire du chef de l'État libyen, a été grièvement blessé hier soir dans un attentat à Vienne, a annoncé un porte-parole de la police. Selon les premières informations au moins deux coups de feu ont été tirés sur M. Ghadamsi depuis une voiture, alors que l'ancien diplomate quittait son domicile.
- **Treholt et le KGB**
OSLO (Reuter) — M. Arne Treholt, l'ancien secrétaire d'État norvégien aux Affaires étrangères jugé pour espionnage au profit de l'URSS, a reconnu hier qu'il savait qu'un de ses principaux contacts soviétiques était membre du KGB, les services secrets soviétiques. Poursuivant ses dépositions devant le tribunal central d'Oslo, Treholt a dit qu'il avait eu conscience que ses rencontres avec Gennadiy Titov, diplomate de haut rang à l'ambassade d'URSS à Oslo, risquaient d'avoir de graves conséquences. Mais la curiosité, l'espoir d'améliorer les relations Est-Ouest, la personnalité « fascinante » de Titov, l'avaient incité à poursuivre ces rencontres, a-t-il dit. Titov a été déclaré indésirable en Norvège.
- **126 Sud-Africains morts en détention**
LE CAP (AFP) — Cent vingt-six personnes sont mortes en 1984 en Afrique du Sud alors qu'elles se trouvaient en état d'arrestation, a annoncé mardi le ministre sud-africain de la Loi et l'Ordre, M. Louis Le Grange. 21 de ces personnes sont mortes des suites de blessures reçues avant leur arrestation, 38 se sont suicidées, 61 sont mortes de « causes naturelles », et six à la suite d'agressions par d'autres prisonniers, a précisé le ministre, répondant à une question au Parlement.
- **L'URSS condamnée**
PARIS (AFP) — Un rapport de l'ONU sur les droits de l'homme en Afghanistan accuse les forces soviétiques de mener une « politique débridée » de bombardements de villages, de massacres de populations civiles et d'exécutions sommaires de résistants, rapportait hier l'International Herald Tribune. Selon le quotidien, ce rapport, préparé par un professeur de droit autrichien, M. Felix Ermacora, accuse également le gouvernement afghan de détenir 50,000 prisonniers politiques et d'avoir systématisé la pratique de la torture dans les prisons.

La nouvelle campagne de Pepsi: la génération Ferraro

NEW YORK (AFP) — La publicité télévisée de Mme Geraldine Ferraro, candidate démocrate malheureuse à la vice-présidence des États-Unis, pour la bière à basses calories Diet Pepsi, a été lancée hier sur les petits écrans américains.

On y voit Mme Ferraro, qui aurait touché \$500,000 US pour sa participation, s'entretenir avec ses deux filles, Donna, 18 ans, et Laura, 22 ans, de la difficulté de faire des choix. « C'est dur, leur dit-elle, quand on a la possibilité de faire tout ce que l'on veut ».

Pour sa part, le président de la Chambre des représentants, M. Tip O'Neill, a déclaré :

« Je ne vois pas ce que Geraldine fait de mal. » Il a ajouté que lui-même, après son départ à la retraite, l'an prochain, aimerait faire une publicité où il serait un vieux grand-père sympathique qui aime l'Amérique.

Mme Ferraro a déjà touché, rappelle-t-on, une avance estimée à plus d'un million de dollars pour un livre qu'elle est en train de rédiger sur son expérience politique.

Très critiquée pour s'être prêtée à une telle publicité, Mme Ferraro a défendu sa décision dans une interview à la chaîne de télévision ABC. « Les femmes peuvent être ce qu'elles veulent être, a-t-elle déclaré, et ceci est une occasion pour moi de l'expliquer à tout le pays ».

« Quand on doit choisir, ce qui est bien, c'est

Année internationale de la Jeunesse (AIJ)
les voyageurs-voyageurs de la paix

MOSCOU PEKIN PARIS LONDRES WASHINGTON PÉRIPE DE LA PAIX
CONCOURS: 20 candidats sélectionnés

DATE LIMITE: 31 MARS 1985
INFORMATION: (514) 827-2561

C'est déjà l'été maintenant
au soleil des Caraïbes
Hôtel **Castelhaïti**

Hôtel moderne de renommée internationale au service de la clientèle canadienne depuis 29 ans.
CONSULTEZ VOTRE AGENT!

RECTIFICATIF
L'annonce du 23-2-85 aurait dû se lire comme suit

LE MIROIR QUI REVIENT

ALAIN ROBBE-GRILLET
LE MIROIR QUI REVIENT

« Je n'ai jamais parlé d'autre chose que de moi... »
A. ROBBE-GRILLET

12,95\$

Les Éditions de Minuit

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR
844-3361

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892

Conseils en propriété intellectuelle
1514, Docteur Penfield
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
Montréal, Canada, H3G 1X5

LORSQUE LES MOTS DOIVENT TOUT DIRE

SCRIPTUM COMMUNICATIONS INC.

Rédacteurs - Concepteurs - Traducteurs

389-0110 | 50 ouest, Place Crémazie, bureau 312, Montréal, Qc H2P 2T1

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visée dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 116, Notre-Dame est, suite 9.206, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
PAIN DEUX-MONTAGNES INC. Pain Deux Montagnes Inc. 517, bd Arthur Sauvé St-Eustache	1 épicerie	517, bd Arthur Sauvé St-Eustache
ADMINISTRATION PIERRE E. LAROSE INC. Brasserie du Palais 154, rue Notre-Dame Est Montréal	1 tavernes spectacles (suite à une cession)	154, rue Notre-Dame Est Montréal
COLELLA, Guiseppe Restaurant Café Chez Gino Enrg. 162, rue Jean-Talon Est Montréal	1 restaurant	162, rue Jean-Talon Est Montréal
CAROLE DUBÉ & CLAUDE CYPRIEN Anthurium 3660-3662, St-Denis Montréal	1 bar Danse et spectacles (suite à une cession)	3660-3662, St-Denis Montréal
2314-9354 QUÉBEC INC. 6180, rue Jean-Talon Est St-Leonard	1 épicerie	6180, rue Jean-Talon Est St-Leonard
81853 CANADA LTÉE Fermes Esposito Enr. 340, bd Laurentien St-Laurent	1 épicerie	4691, bd Samson Laval
FLACHAIRE, Denise Nopceje Provinciale 7180, rue St-Hubert Montréal	1 restaurant	7180, rue St-Hubert Montréal
138920 CANADA INC. Le Ranch de l'Ouest 3429, rue Notre-Dame Ouest Montréal	Autorisation de danse dans 1 bar spectacles (suite à une cession)	3429, rue Notre-Dame Ouest Montréal
LES ENTREPRISES ALIMENTAIRES JUDY Kellers Delicatessen 5030, rue Sherbrooke Ouest Montréal	1 épicerie	5030, rue Sherbrooke Ouest Montréal
LA SIRENE DE LAVAL INC. Restaurant La Sirène 480, bd St-Martin Ouest Laval	1 restaurant	480, bd St-Martin Ouest Laval
2311-2253 QUÉBEC INC. Taverne Miroir Enrg. 615, bd De Maisonneuve Ouest Montréal	Permis additionnel, 1 brasserie terrasse. Autorisation de danse dans 1 taverne.	615, bd De Maisonneuve Ouest Montréal
MARCHE IDÉAL PLE IX INC. Marché idéal Ple IX Inc. 9095, bd Ple IX Montréal	1 épicerie	9095, bd Ple IX Montréal
ÉCOLE DE DANSE DENIS & NICOLE COUTURIER INC. Salle de danse La Divergence 4113, rue Jean-Talon Montréal	1 bar danse	4113, rue Jean-Talon Montréal
125598 CANADA INC. Beaux Visages 11669, rue St-Denis Montréal	Autorisation de spectacles dans 1 bar	1669, rue St-Denis Montréal
ABBASINI, Carmine Cafeteria Bernard Enrg. 151, rue Bernard Ouest Montréal	Permis additionnel 1 restaurant sur terrasse.	151, rue Bernard Ouest Montréal
RESTO DEMA INC. Les Restaurants de la Place Bonaventure B.P. 1068, Place Bonaventure Montréal	Permis additionnels 2 restaurants	Place Bonaventure Montréal
MARCHE GILLES FARMER INC. Marché Gilles Farmer Inc. 778, rue de l'Église Verdon	1 épicerie	778, rue de l'Église Verdon
SALASOHN HOLT INC. Salaison Holt Inc. 3183, rue Holt Montréal	1 épicerie	3183, rue Holt Montréal

Le président et directeur général Ghislain K.-Laflemme, avocat

Québec

Marine Industrie: les négociations se poursuivent sur la «souplesse» des métiers

CLÉMENT TRUDEL

Patrons et syndicat de Marine Industrie Limitée — où le conflit aura bientôt sept mois — en étaient toujours hier au stade d'échanges de formules sur la «souplesse» des métiers.

Très tard, mardi, le syndicat (CSN) avait soumis au conciliateur, M. Normand Gauthier et à son adjoint M. Jean-Roch Boivin, désigné par le premier ministre René Lévesque, un projet de comité dont le rôle pourrait commencer deux mois après la signature de la convention. Ce comité sur la «souplesse des métiers» aurait un an pour étudier les implications de la flexibilité que souhaite la compagnie. Le président du syndicat, M. François Lamoureux, a même fourni mardi un cadre précis de fonctionnement: deux délégués

syndicaux et deux patrons formateurs un comité qui pourrait présider l'arbitre Raymond Leboeuf. Chaque partie serait libre de choisir un adjoint (la préférence syndicale se porterait sur Marcel Pepin, ex-président de la CSN, professeur de relations industrielles). Tout accord auquel parviendrait le comité pourrait être appliqué au fur et à mesure des progrès constatés.

À 14 heures, hier, dans une auberge de Sorel, Marine Industrie apportait sa réponse à la formule suggérée la veille par le syndicat des ouvriers horaires de Marine. Un porte-parole de MIL confirme que le sujet de la «souplesse» fait toujours l'objet de négociation et qu'il faudra passer ensuite aux questions monétaires, notamment les salaires et la réduction du temps de travail. MIL relève que dans un texte de la CSN paru hier dans *La Presse* (en ré-

ponse à un éditorial de M. F. Wagnière), l'économiste Peter Bakvis affirme que les grévistes consentent à un gel de salaire la première année, ce que conteste MIL puisque «en novembre, la demande syndicale portait sur un forfait non encore précisé pour la première année du contrat». Et lorsqu'il est question de hausses moindres à MIL qu'ailleurs, M. Guy Sarrazin, pour la compagnie, note qu'en 1983 «nous avons versé 11% d'augmentation et les ouvriers de Davie, à Lauzon, se contentaient de 6%».

Le syndicat avait déjà peaufiné, en fin d'après-midi, hier, sa réponse à la contre-proposition patronale sur la souplesse des métiers. On est «très

près sur des petites choses», confiait alors au téléphone un porte-parole syndical qui prévoyait la poursuite normale de ces contacts *ex parte*. Le conciliateur et son aide font en effet la navette entre les suites réservées à chacune des parties. Parallèlement à ce sprint de négociation, le syndicat et la centrale syndicale CSN organisent pour dimanche prochain à Sorel une manifestation d'appui à ces 1.000 travailleurs qui visent à la fois la création d'emplois et la réduction du temps de travail. La compagnie, quant à elle, fait valoir la nécessité d'éliminer les temps morts dans la production pour mieux assurer sa «compétitivité», gage de contrats nombreux à venir.

Les questions culturelles

Masse préconise une plus grande coopération

VANCOUVER (PC) — Les ministres responsables de la culture au Canada ont reconnu le besoin, hier, d'une plus grande coopération et de consultations plus nombreuses sur les questions culturelles.

Le ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, a même précisé que les discussions entre les deux niveaux de gouvernement devraient se faire «pratiquement sur une base quotidienne».

M. Masse a signalé que l'activité culturelle engendrait la croissance économique et devait donc «être encouragée et stimulée de la même façon que les autres secteurs industriels».

Les futures discussions, a-t-il ajouté, devraient justement porter sur l'impact économique des industries culturelles.

Le ministre fédéral a demandé à ses collègues provinciaux de ne pas perdre de vue les consommateurs de la culture, tout comme les artistes, parce que ce sont ces consommateurs qui maintiennent en vie les industries culturelles et les rendent capables de prospérer.

M. Masse a ensuite rappelé que c'était la première conférence de genre depuis 1980 et qu'elle marquait le début d'une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales.

«La plus grande réussite, a dit le ministre, c'est justement d'avoir tenu cette conférence».

Surtout, a-t-il souligné, avec la collaboration du ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Clément Richard, car «il aurait été impossible de discuter des affaires culturelles du Canada sans la participation du Québec».

M. Richard s'est pour sa part déclaré satisfait d'avoir eu «l'occasion, appuyé en cela par beaucoup de provinciales, de parler des incohérences des interventions fédérales dans le domaine culturel».

Ces incohérences, a-t-il affirmé, «qui mènent à chaos administratif, à l'anarchie complète et au gaspillage des ressources».

M. Richard a fait savoir qu'il y a eu «un certain consensus de la part des provinces pour exiger que le fédéral précise ses politiques».

De plus, «il y a un consensus pour réaffirmer que les provinces devraient conserver la primauté de leur juridiction au secteur culturel».

AFFAIRES SOCIALES

CAROLE BEAULIEU

Un mois chaud pour les garderies

Quelque 150 garderies à buts non lucratifs du Québec ont formé cette semaine la première table de concertation des regroupements régionaux de garderies. La table de concertation représente plus de 80% des garderies à but non lucratif situées hors Montréal. Elle bénéficie de l'appui du Regroupement des garderies du Montréal métropolitain. Selon un porte-parole de la table, Mme Claudette Pitre-Robin, ce «front commun des régions» devrait permettre aux garderies de mieux faire entendre leurs revendications auprès du gouvernement. Mars sera d'ailleurs un «mois chaud» à ce chapitre, explique Mme Pitre-Robin. Une rencontre est prévue avec le président du Conseil du Trésor, M. Michel Clair, pour faire valoir les trois principales revendications de la table soit: la hausse de la subvention directe aux garderies de \$8 par jour par place au permis, l'indexation de la subvention directe aux garderies et l'augmentation (à \$13 par jour par enfant) de l'aide financière aux parents. Déjà, explique Mme Pitre-Robin, «la plupart des garderies sont en déficit et une intervention gouvernementale s'impose».

Absence des entreprises

Neuf organismes communautaires de la région de Lanaudière ont dénoncé à Joliette «l'illusion» des programmes d'emplois offerts aux jeunes par le gouvernement du Québec. Regroupés sous le nom de l'Alliance pour les jeunes assistés sociaux, les organismes ont revendiqué la parité de l'aide sociale pour les moins de trente ans et une véritable politique d'emploi. Selon l'Alliance à peine 10% des 1464 jeunes assistés sociaux de moins de 30 ans inscrits au Centre Travail Québec (CTQ) de Joliette ont pu s'inscrire à un de ces programmes de relance. Plus de 30% en avaient pourtant fait la demande, soutiennent-ils. Le directeur du CTQ de Joliette, M. Bibeau, a confirmé que le centre ne pouvait fournir à la demande des jeunes, particulièrement en ce qui concerne les stages en emploi. «200 jeunes se sont inscrits et nous n'avons jusqu'ici que 100 commandes des entreprises», explique-t-il, ajoutant que deux employés du CTQ travaillent à plein temps pour encourager les entreprises de la région à accepter des stagiaires. À peine 2% des jeunes inscrits profitent actuellement d'un stage en entreprise alors que 15% s'y étaient inscrits. Plus de 50% des stages offerts le sont dans des entreprises manufacturières ou des commerces de détail. «A 92% des emplois sous-payés», soutient l'Alliance qui précise que cette situation met une fois de plus en lumière l'incapacité de l'économie régionale à générer des emplois. «C'est à l'économie que le gouvernement doit s'attaquer, pas aux jeunes», déclare le porte-parole du groupe, M. Jacques Boucher.

Venir en aide aux victimes

Le premier centre d'aide aux victimes d'acte criminel de la région de Montréal, Victim'aid, a ouvert ses portes à St-Hubert. Deux autres centres du même type existent déjà au Québec: l'un à Chandler et l'autre à Québec. Victim'aid offre des services d'écoute, d'information et d'accompagnement à toute personne victime ou témoin d'un acte criminel. Financé par le bureau du solliciteur général du Canada, le programme fonctionnera sur une base d'expérimentation pour les deux prochaines années. Il vise entre autres à déterminer quels types de services devraient être offerts aux victimes d'actes criminels «jusqu'ici négligés».

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — «La fille en rouge» 9 h 20, «Collège de classe» 7 h 30
ASTRE II: — «Sheena la reine de la jungle» 9 h 30 — «Jerry la grande gueule» 7 h 30
ASTRE III: — «Indiana Jones et le temple maudit» 9 h 20 — «Faut-il pour deux?» 7 h 30
ASTRE IV: — «The sure thing» 7 h 20, 9 h 10 — «Bébé schtroumpf» 1 h, 4 h 10 — «La jungle en folie» 2 h 40
BERRI I: (288-2115) — «Les saisons du cœur» 1 h 30, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
BERRI II: — «La dame en couleurs» 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 9 h 10
BERRI III: «La fille en rouge» 5 h 20, 7 h 10, 9 h — «La guerre des tiques» 12 h, 1 h 50, 3 h 40
BERRI IV: — «Voici l'Amérique interdite» 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 10
BERRI V: — «S.O.S. fantôme» 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40
BONAVENTURE I: (861-2725) — «The mean season» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BONAVENTURE II: — «Heaven help us» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD I: (465-5906) — «The sure thing» 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD II: (465-5906) — «Les Ripoux» 7 h, 9 h 50
BROSSARD III: «Amadeus» 7 h, 9 h 50
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — «Paris Texas» 1 h 10, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 10
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — «Amadeus» 7 h, 9 h 50 — «Le bébé schtroumpf» 12 h 15, 2 h 05, 4 h
CHAMPLAIN I: (524-1685) — «La guerre des tiques» 7 h, 9 h — «Le bébé schtroumpf» 1 h, 3 h, 5 h
CHAMPLAIN II: — «Supergirl» 9 h 45 — «Le meilleur» 7 h 30
CINEMA OMF: 200 o. Dorchester (283-8229) — «The awful fate of impoliteness Jones» 19 h, 21 h
CINEMA DE PARIS: (875-1882) — «The falcon and the snowman» 1 h 30, 3 h 15, 5 h, 9 h 40 ven. dern. spect. minuit — «Into the night» 7 h 25, 9 h 30
CINEMA DU VILLAGE: 1220 Ste-Catherine est (523-3239) — «Fire Island fever» 13 h, 14 h 25, 15 h 50, 17 h 15, 18 h 40, 20 h 05, 21 h 30
CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9783) — «Les 60 ans de Columbia» — «Twentieth century» 18 h 35 — «The whole town's talking» 20 h 35
CINEPLEX I: (849-4518) — «Body rock» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINEPLEX II: — «Crimes of

verley hill cop» 7 h 05, 9 h 05
FAIRVIEW I: — «Witness» 7 h 20, 9 h 30
GREENFIELD I: (671-6129) — «L'opéra de la terreur» — «Les exterminateurs de l'an 3000» 6 h 25, 8 h
GREENFIELD 2: — «Ras les proté» 7 h 15, 9 h 20
GREENFIELD 3: — «Beverly Hills cop» 7 h 15, 9 h 15
IMPERIAL: (288-7102) — «Fantasia» 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
JEAN-TALON: (725-7000) — «Supergirl» 9 h 25 — «Le meilleur» 7 h 15
KENT I: (489-9707) — «Witness» 7 h 20, 9 h 30
KENT II: — «Beverly hill cop» 7 h, 9 h
CINEMA DU PARC I: (844-9470) — «Witness» 7 h, 9 h
CINEMA DU PARC II: — «Witness» 6 h, 8 h

SUR SCENE

AQUARIUM DE MONTRÉAL: Le Rond, Ile Ste-Hélène (872-4655) — Ouvert tous les jours de 10h à 17h.
BAR LE BRUIT COUET: 4295 St-Denis (843-6392) — Duo Fred Hamilton et Alvin Ashley, jazz, 1-2 mars, 21 h 30
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) — Célébration du 6e anniversaire, avec Jamil, Anne-Marie Gélinas, et autres, le 1er mars, 20 h 30
CAFÉ LE FOU DU VERDEAU: 1200 St-Hubert (843-4355) — «Le noué» m. en s. Marielle Lévesque, jusqu'au 2 mars, mer. au sam. 21 h
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (521-5515) — «Gremilina» 1 h 15, 5 h 10, 9 h 05 — «L'académie de police» 3 h 20, 7 h 15
CINEMA MONTRÉAL I: (521-7870) — «Gremilina» 1 h 15, 5 h 10, 9 h 05 — «L'académie de police» 3 h 20, 7 h 15
CINEMA MONTRÉAL II: — «Le bébé schtroumpf» 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — «Les prédateurs» 12 h 05, 15 h 10, 19 h 35 — «Le motard téméraire» 14 h 05, 17 h 50, 21 h 35
COMPLEXE DES JARDINS II: — «Eventreur de New York» 12 h 45, 16 h 10, 19 h 35 — «Cannibal feroc» 14 h 30, 17 h 55, 21 h 20
COMPLEXE DES JARDINS III: — «Les petites collégiennes» 12 h 30, 15 h 25, 18 h 20, 21 h 15 — «Elles aiment ça» 13 h 55, 16 h 50, 19 h 45
COMPLEXE DES JARDINS IV: — «Il était une fois un homme» 12 h 15, 13 h 35, 14 h 55, 16 h 15, 17 h 35, 18 h 55, 20 h 15, 21 h 35
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — «Les Ripoux» 7 h 15, 9 h 30
CRÉMAZIE: (388-4210) — «Les Ripoux» 7 h 15, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6060) — «Amadeus» 7 h 20, 4 h 10, 7 h, 9 h
DAUPHIN II: «Mario» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
DORVAL I: (631-8577) — «Turk 182» 7 h 20, 9 h 20
DORVAL II: «The killing fields» 6 h 20, 9 h
DORVAL III: «Vision quest» 7 h 25, 9 h 30
DÉCARIE I: (341-3190) — «Breakfast club» 9 h 35 — «Into the night» 7 h 15, 13 h 35, 14 h 55, 16 h 15, 17 h 35, 18 h 55, 20 h 15, 21 h 35
DÉCARIE II: — «Mean season» 7 h 05, 9 h 05
ÉLYSÉE I: (842-6053) — «La rose blanche» 7 h 05, 9 h 05
ÉLYSÉE II: — «Un dimanche à la campagne» 7 h 20, 9 h 30
ESPACE 9: (272-1080) — «Il était une fois en Amérique» 7 h 20, 9 h 30
FAIRVIEW I: (697-8095) — «Be-

CINEMA DU PARC III: — «Beverly hill cop» 7 h, 9 h 15, 2 h 30, 4 h 30
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — «Yentl» 6 h 45 — «Vive la sociale» 7 h — «L'état des choses» 9 h — «Le grand chaîne victime» 9 h 30 (1 au 4 mars)
LAVAL I: (688-7776) — «Witness» 7 h 20, 9 h 30
LAVAL II: — «Turk 182» 7 h 20, 9 h 20
LAVAL III: — «Attention les dégâts» 7 h 05, 9 h 10
LAVAL IV: — «Ras les proté» 7 h 15, 9 h 20
LAVAL V: — «Beverly Hills cop» 7 h 25, 9 h 35
LAVAL-ODEON I: (887-5207) — «Supergirl» 9 h 40 — «Le meilleur» 7 h 30
LAVAL-ODEON II: — «La fille en rouge» 7 h 05, 9 h 30
LOEW'S I: (861-7437) — «Witness» 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30

LOEW'S II: — «Vision quest» 1 h 15, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 30
LOEW'S III: — «Michel» 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
LOEW'S IV: — «2010» 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
LOEW'S V: — «Protocol» 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15
MERCER: (255-6224) — «Sheena la reine de la jungle» 9 h 30 — «Trois sur un sofa» 7 h 20
OUMÉTOSCOPE: (525-860 0) — «Le futur est femme» 7 h 30, 9 h 30 — «Footloose» 7 h 30
OUTREMENT: (277-4145) — «Les rues de feu» 7 h 30 — «Les saints innocents» 9 h 30
PALACE I: (866-6991) — «Turk 182» 7 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20

PALACE II: — «The killing fields» 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h
PALACE III: — «Dune» 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h
PALACE IV: — «Beverly Hills cop» 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PALACE V: — «Beverly Hills cop» 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30
PALACE VI: — «Beverly Hills cop» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PARADIS I: (866-6991) — «Bébé schtroumpf» 6 h 25, 9 h 40 — «La jungle en folie» 8 h 30, 21 h (1 au 14 mars)
PARIS I: (866-3856) — «1984» 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
PARIS II: — «Attention les dégâts» 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
PARIS III: — «Le p'tit con» 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PARIS IV: — «Ras les proté» 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
PARIS V: — «La vengeance du sergent à plumes» 12 h 30, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL I: (678-7451) — «Sheena la reine de la jungle» 9 h 35 — «Trois sur un sofa» 7 h 25
PLACE LONGUEUIL II: — «Supergirl» 1 h 15, 5 h 20, 9 h 25 — «Le meilleur» 3 h 15, 7 h 20
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0588) — «Mrs Soffel» 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h

h 30, 21 h (1 au 14 mars)
PARIS I: (866-3856) — «1984» 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
PARIS II: — «Attention les dégâts» 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
PARIS III: — «Le p'tit con» 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PARIS IV: — «Ras les proté» 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
PARIS V: — «La vengeance du sergent à plumes» 12 h 30, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL I: (678-7451) — «Sheena la reine de la jungle» 9 h 35 — «Trois sur un sofa» 7 h 25
PLACE LONGUEUIL II: — «Supergirl» 1 h 15, 5 h 20, 9 h 25 — «Le meilleur» 3 h 15, 7 h 20
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0588) — «Mrs Soffel» 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h

40 PLACE VILLE-MARIE II: — «Micki and Maude» 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON I: (805-4248) — «A passage to India» 12 h 30, 3 h 45, 7 h, 9 h 55
PLACE ALEXIS NIHON II: — «Breakfast club» 1 h, 3 h, 6 h, 7 h 45, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON III: — «The sure thing» 7 h 15, 9 h 15
PLACE DU CANADA: (861-4595) — «Amadeus» 7 h, 9 h 50
SAINT-DENIS I: (845-3222) — «Cannibal feroc» 14 h 10, 18 h, 21 h 20 — «Eventreur de New York» 13 h, 16 h 20, 19 h 40
SAINT-DENIS II: — «Le motard téméraire» 14 h 10, 17 h 40, 21 h 10 — «Les prédateurs» 12 h 25, 15 h 55, 19 h 25
VERDUN: (768-2092) — «Sheena la reine de la jungle» 9 h — «Trois sur un sofa» 7 h — «Le bébé schtroumpf» 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15
VERSAILLES I: (353-7880) — «Ras les proté» 7 h 15, 9 h 20
VERSAILLES II: — «Attention les dégâts» 7 h 15, 9 h 10
VERSAILLES III: — «L'opéra de la terreur» 1 h, 3 h 15, 5 h 25, 8 h
VERSAILLES IV: — «Trois sur un sofa» 7 h 30 — «Le bébé schtroumpf» 1 h, 3 h 15, 5 h 30
WESTMOUNT SQUARE: (831-2477) — «1984» 7 h 05, 9 h 10
YORK: (937-8978) — «Starman» 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10

Poulain, Ariette Didier et Caroline Cler
19.00 Le mécanicien de Saint-Exupéry
23.00 Le Théâtre de Bouvard
23.20 Cocoricocoboy
23.30 Le Journal

TELEVISION

12.00 CBFT
Première édition
12.22 Télé arts
13.20 Allô Bob
13.30 Au jour le jour
13.40 Télé-jeunesse
13.45 Maitres et valets
13.50 Prince noir
14.00 Bobino
14.05 Ylése 31
14.10 Télé 5
14.20 Le soir
14.25 Les nouvelles du sport
14.30 Avis de recherche
14.35 Vivre en forme
14.40 Cinéma
14.45 «Dimanche noir» à amér.
14.50 Images perdues
14.55 Télévision plus

17.00 RADIO-QUÉBEC
18.00 Passe-Partout
18.30 Télévision plus
18.35 Tirage de la Quotidienne
19.30 Reprise-Action
20.00 Droit de parole
20.10 Ça va le voyage
20.30 incursion
20.35 Des gens que je connais:
20.40 Images perdues
20.45 Télévision plus

12.00 CBMT
12.00 Midday
12.57 Program Highlights
13.00 All my children
14.00 Dallas
15.00 Coronation street
15.30 All in the family
16.00 Do it for yourself
16.30 Zigras
16.50 Newswatch update
17.00 Video hits
17.20 Newswatch update
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
19.00 Murder she wrote
19.00 Tommy Hunter show
21.00 TBA
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch
23.10 The national update
23.20 Good rocks' tonight

L'art d'East Village

ARTS PLASTIQUES
GILLES DAIGNEAULT

Au cours des prochaines semaines, le Centre Saidye Bronfman (5170 chemin de la Côte-Sainte-Catherine) vivra à l'heure new-yorkaise avec une gigantesque exposition qui veut rendre compte de la vitalité, de la richesse et, bien sûr, de la folie de la production artistique qui émane d'East Village, ce drôle de quartier de New York qui a pris la relève de SoHo, depuis le début des années 1980, comme haut lieu de la création en arts visuels.

L'exposition, qui a été organisée par la conservatrice invitée Katy Arnold, comprend 130 oeuvres réalisées par 95 artistes provenant de 11 galeries considérées comme les plus importantes d'East Village (qui en compte une cinquantaine «avec une nouvelle-née presque chaque semaine!»). On y verra surtout des peintures — en quoi le nouveau quartier ne se distingue pas de SoHo —, mais de formats fort variés, allant de quatre pouces sur quatre à onze pieds sur six; et on verra aussi de la photo, de la sculpture, de la vidéo, des installations et toutes sortes de techniques mixtes.

Les Montréalais qui ont déjà

déambulé dans ce quartier pittoresque et extrêmement composite de la métropole américaine savent que l'art qui s'y fabrique est à son image et qu'il est difficile d'y accoler une étiquette. On en a d'ailleurs proposé quelques-unes — «Post-Pop», «Post-Iconoclasm», «Iconic Erotic Kitch», «Neo-Primitivism», etc. — qui suggèrent certains paramètres de cette production qui est généralement le fait d'artistes très jeunes. À ce propos, il sera intéressant de confronter cette manifestation à notre Montréal tout-terrain qui vient d'avoir lieu dans l'ancienne clinique Laurier. L'exposition du Centre Saidye Bronfman se poursuit jusqu'au 14 avril et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Dimanche prochain, il sera question pour la première fois de artistes canadiens dans le programme *L'Art et les femmes* du MBA. En effet, à 13 h 30, on verra des courts métrages sur la peintre Paraskeva Clark, qui s'est imposée à une époque où cela était encore moins commode qu'aujourd'hui, et sur l'artiste inuit Kénouak. À 15 h, ce sera un des moments les plus attendus de la série: le film de Chantal Akerman sur une tournée européenne de la danseuse Pina Bausch. À noter que cette dernière séance sera reprise le jeudi 14 mars à 19 h. (Pour renseignements: 285-1600).



Prisoner, une toile de Rick Prol qui fait partie de la grande exposition du Centre Saidye Bronfman.

ARTS ET SPECTACLES

Edith Butler, ménestrelle

MARC MORIN

Edith Butler. Direction artistique : Lise Aubut. Mise en scène : Mouffe et Lise Aubut. Au théâtre Maisonneuve, mercredi soir. Complet ce soir et demain. Supplémentaires les 28 et 29 mars à 20 h.

Ce n'est pas un triomphe à l'Olympia qui ferait perdre à Edith Butler le swing qu'elle promène depuis vingt ans d'un océan à l'autre et par-delà nos frontières. L'Acadie ne se marie plus, mais la ménestrelle de Paquetville, elle, baigne toujours d'aise dans ce ménage de groupe qui a fait son succès : chansons traditionnelles, reels et gigue de nos racines celtes, complaintes du temps jadis et d'aujourd'hui, avec un enthousiasme qui ne se dément pas.

Mercredi soir, pendant que la passionaria pacifiste Joan Baez se produisait dans la salle d'à côté, Edith Butler, admirablement appuyée par ses cinq musiciens — notamment le « violoneux » André Proulx, virtuose qui n'a rien à envier aux grands du fiddle —, entraînait un auditoire visiblement converti d'avance dans un boucan de tous les diables, un vrai « micmac » comme on dit

au pays d'Acadie.

Il existe déjà une tradition Edith Butler, avec ses inconditionnels, et la formule fonctionne si bien que de rares nouvelles chansons arrivent à nous faire croire que le spectacle est tout neuf. Toute la famille folklorique y est : de la bombarde au « ruine-babines », du triangle à la guitare, des cuillers au clogging. Sans oublier le pantin Gabriel qui a acquis d'autres lettres de noblesse en se cassant une jambe d'avoir trop gigué à l'Olympia !

Quelques nouveautés : la complainte de Marie-Madeleine, véritable macédoine à exorciser tous les clichés folkloriques du monde ; quelques chansons tendres sur des paroles de Françoise Mallet-Joris ; un entraînant jump-up de canicule dans les bayous louisianais : *O cher, veux-tu venir danser ?* ; et *Un million de fois je t'aime*, titre du spectacle et du plus récent microsillon (le huitième) d'Edith, l'un des nombreux fruits de sa longue association avec la parole, directrice artistique, complice et compagne Lise Aubut.

Converti à l'« électrificacité », on ne swingue plus guère « la bacaisse dans le fond de la boîte à bois » en ce pays. Leur

accès de rage folklorico-généalogique résorbé sur accompagnement de désillusion nationaliste, les Québécois bouillent généralement la musique traditionnelle, fût-elle assaisonnée à la sauce pop. Tel n'est pas le cas d'Edith Butler qui n'en finit plus de dénicher des variantes d'À la claire fontaine et de redonner vie aux savoureux personnages du folklore acadien.

Il y a du Micmac là-dedans, de l'Irlandais, de l'Écossais, du Jersiais aussi, un beat cajun à l'occasion, et une bonne dose de country & western — n'a-t-on pas dit que les meilleurs chanteurs western viennent... de l'Est !

Malgré toutes nos prétentions de néo-urbains « au courant » (comme on dit en anglais), il y a une sorte de catharsis dans ce défilé folklorique. Qu'on ne se méprenne pas, cependant : tout cela est aussi moderne que Claude Dubois ou Catherine Lara. Le folklore, c'est comme les hamburgers : tout le monde en mange et aime bien ça, mais personne n'ose s'en vanter. Avec Edith Butler à la barre, rares sont ceux qui regretteront de s'y être abandonnés, sans fausse honte ni reproche. Démangeaison aux pieds garantie !

Au Public Dance Works

L'Amérique médiatisée

MATHIEU ALBERT

On ne se connaissait pas, et le rendez-vous avait été fixé par personne interposée. Comment voulez-vous reconnaître quelqu'un dans le brouhaha d'un hall d'entrée d'un immeuble du centre-ville ? Nous étions pourtant assis côte à côte depuis dix minutes, occupé chacun à fouiller le regard des passants, lorsque finalement on se retourne l'un vers l'autre pour comprendre notre méprise. On s'esclaffe, stupides et surpris.

J'avais rendez-vous avec Jonathon Apples, un jeune chorégraphe de 30 ans qui pilote depuis huit ans déjà le Département de Public Dance Works (DPDW). Un type qui donne volontiers dans l'hyper-cérébralité, et qui prend plaisir à mêler Platon et Héraclite à la danse post-moderne.

Originaire de Falfurrias au Texas, un village que vous ne trouverez nulle part sur les cartes, Jonathon Apples va tout d'abord tenter sa chance sur la côte ouest. En 77, à San Francisco, il ouvre les portes du DPDW. Faux départ, hélas ! Les Californiens boudent les idées nouvelles du Texan. « Les gens n'y étaient pas très réceptifs aux nouveaux courants en art », dit-il. Le second coup sera donné à New York, où il émigre en 83. Il y refait à neuf l'image de sa compagnie, par l'embauche de six nouveaux danseurs.

Mais si New York est le paradis du « nouveau bouger », c'est également une jungle où il faut crier pour se faire entendre. Ce qui n'est pas évident pour un jeune chorégraphe arrivé du bout du monde. Même après deux ans dans sa ville d'adoption, Jonathon Apples tarde à percer auprès du public, et les subsides gouvernementaux lui sont consentis au compte-goutte, quand il y en a.

Il doit se résigner à accepter de menus travaux pour assurer sa survie et celle de sa compagnie. Actuellement, le chorégraphe partage son temps entre les studios de répétitions et son mo-

deste emploi d'homme de ménage. Mais Jonathon Apples demeure convaincu que le temps reste son meilleur allié. Le jour viendra, dit-il, où il pourra se consacrer entièrement à sa passion de la chorégraphie.

À Montréal où il séjourne de jeudi à samedi à la salle Alfred Laliberté de l'UQAM, Jonathon Apples et ses danseurs présentent le plat assorti de cinq chorégraphies, dont deux sortent tout juste de l'incubateur : *Still Life with Airplanes* et *Land Evacuation* : un quatuor pour deux duos simultanés.

Un dénominateur commun ? Toutes les pièces se veulent à l'image de l'Amérique médiatisée, une Amérique sans cesse agitée par les électrochocs de l'information quotidienne.

Jonathon Apples, en fidèle représentant de la génération qui a grandi les yeux braqués sur la télé, en a retenu le concept : transmettre un maximum d'informations à l'intérieur d'un minimum de temps. Ses pièces se présentent alors comme le décalque d'un bulletin de nouvelles, où les faits ont cédé la place à une information visuelle et purement abstraite. Une sorte de télé chorégraphique concoctée par l'imaginaire post-moderne d'un enfant de John Wayne.

Son but pourtant : atteindre le durable à travers un art qui par principe est voué à l'éphémère. Un art dont il espère que la signification pourra survivre à l'instant furtif de son apparition en scène.



Heidi Sackerlotzky dans une chorégraphie de Jonathon Apples, *Still Life with Airplanes*.

Joan Baez, observatrice lucide

PAUL CAUCHON

Certains artistes sont des légendes, comme des symboles sur lesquels se cristallise l'essentiel d'une époque.

Comme Joan Baez, participante et témoin privilégié de toutes les luttes des années 60. Elle marche avec Martin Luther King, introduit Dylan dans les festivals, fonde un institut pour l'étude de la non-violence, milite sur les campus pour dénoncer la guerre au Vietnam. Adultée par les étudiants, attaquée par le gouvernement américain, elle est emprisonnée pour avoir milité contre la conscription. Et elle chante à Woodstock, enceinte de son premier fils.

Tout semblait possible, les révoltes étaient précises, collectives et enflammées, la nouvelle société de consommation encaissait, stupéfaite, les attaques d'une génération qui refusait d'y prendre sa place.

Vingt ans plus tard Joan Baez est encore là, fidèle à son image et à ses principes, malgré les rides et le cynisme. Ce qui est extraordinaire chez elle, c'est la permanence de cet engagement social, la conviction profonde qu'il faut conti-

nuer à se battre malgré les défaites amères de toutes nos révoltes, malgré les aveurs incertains d'une nouvelle génération frileuse qui a démissionné avant d'avoir pris les armes.

Debout derrière le micro, seule avec sa guitare ou accompagnée de son pianiste, entourée d'une demi-douzaine de petits palmiers en pot pour meubler la trop grande scène, elle chante encore la paix, le rassemblement, s'attaque à l'armée et aux militaires.

Avec cette voix toujours aussi merveilleuse, aussi pure et aussi forte, ses chansons deviennent des hymnes qui remplissent la salle dans ses moindres recoins. Elle parle beaucoup, avec humour et ironie, de sa vie, des gens qu'elle rencontre, de sa famille, du show-business, et le public écoute, dans un atmosphère de recueillement serein.

Elle pourrait avoir l'air de l'ancienne combattante revenue de tout. Pourtant son récit n'est pas vraiment nostalgique : ses anciennes chansons sont devenues des classiques, et dans ses nouvelles elle parle de la femme de 40 ans qui rêve d'aventures avec un p'tit jeune,

elle chante en espagnol pour le Nicaragua, elle transforme *Private Dancer* de Tina Turner en une étonnante ballade latine !

Et puis elle s'interroge sur les enfants des années 80, elle s'inquiète de leur indifférence. Et on a l'impression que c'est pour ça qu'elle continue, pour témoigner de ses exigences auprès d'une nouvelle génération. Elle le fait sans lever le poing, sans lamentations, comme une observatrice lucide, tout simplement.

Mais on ressent un certain malaise. Le récit terminé, cinq hippies sortis du formol (cheveux longs, bandeau, colliers, chemise indienne — je ne croyais plus qu'il en existait encore !) chantaient doucement de vieilles chansons de Dylan dans le hall de la Place des Arts, entre les messieurs bien cravatés mal à l'aise et les new-wave de la bonne famille. C'est à ce moment-là que c'est devenu caricatural, comme un vieux disque rayé, fantômes blafards d'une époque révolue à jamais que le talent de Joan Baez avait réactualiser pour deux heures, semblant être la seule à pouvoir le faire.

Les droits d'auteur devraient pouvoir protéger les logiciels

GENÈVE (AFP) — La législation sur les droits d'auteur serait probablement la meilleure façon de protéger les logiciels de l'informatique contre la piraterie des programmes et des logiciels.

Un groupe d'experts réunis à Genève du 25 au 28 février sous les auspices de l'Unesco et de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété industrielle), est parvenu à cette conclusion sans cependant proposer de recommandation définitive sur ce sujet, un certain nombre de pays souhaitant d'autres formes de protection des logiciels.

Pour ces experts, la multiplication de l'usage

de l'informatique liée au « flou » de la législation destinée à la protéger a favorisé un pillage intensif des programmes et des logiciels. Les industries de l'informatique réclament en conséquence de plus en plus instamment une législation internationale les mettant à l'abri de la piraterie.

Le groupe d'experts réuni à Genève a retenu deux types de protections possibles. L'une qui s'inspirerait de la législation sur les brevets (propriété industrielle) mais qui aurait l'inconvénient de se heurter à certaines législations nationales contrairement à la notion de brevet. La seconde s'inspire-

rait de la notion de « copyright » (propriété artistique et littéraire), les critères de cette législation — l'originalité notamment — s'appliquant dans une très large mesure aux logiciels de l'informatique. Le copyright aurait en outre l'avantage de s'appuyer sur une législation nationale répandue dans le

monde ainsi que sur des accords internationaux. Cependant, indique l'OMPI, si déjà une majorité de pays sont favorables à l'assimilation de la protection des logiciels à celle du droit d'auteur, un certain nombre de grands pays industriels, en particulier l'URSS, le Japon et la France, hésitent.

CANNES 84 TOUS
Double prix d'interprétation masculine
ALFREDO LANDA et FRANCISCO RABAL
une seule séance : **21h30**
LES SAINTS INNOCENTS
un film de MARIO CAMUS
OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145

EN NOMINATION POUR
11 PRIX DE L'ACADÉMIE
— DONT —
MEILLEUR FILM
MEILLEUR ACTEUR — F. MURRAY ABRAHAM
MEILLEUR ACTEUR — TOM HULCE
MEILLEUR DIRECTEUR
LA VIE DE MOZART
AMADEUS
EN VERSION FRANÇAISE
DOLBY STEREO (aux 3 Ciéds)
Dauphin, Ven. — Sam. — Cartier, Ven. : 7:00, 9:50 — Sam. — Dim. : 1:20, 4:10, 7:00, 9:50
Dim. : 1:20, 4:10, 7:00, 9:50 — Sam. — Dim. : 4:00, 7:00, 9:50 — 7:00, 9:50
LE DAUPHIN 1 **CARTIER-LAVAL** **BROSSARD 3**
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6000 226 BOUL. DES LAURENTIDES 663-5124 MAIL CHAMPLAIN 485-5900

20^e EN NOMINATION POUR 7 PRIX GENIE
(Académie du Cinéma Canadien)
LE MEILLEUR FILM CANADIEN ET QUÉBÉCOIS
LE CHEF D'OEUVRE DE L'ANNÉE AU CANADA, C'EST "MARIO"
Tous les jours : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
LE DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6000

LES RIPOUX
EN NOMINATION POUR 5 CÉSARS
MEILLEUR FILM
MEILLEUR RÉALISATEUR
MEILLEUR ACTEUR : PHILIPPE NOIRET
POUR TOUS
CLAUDE ZIDI
PHILIPPE NOIRET et THIERRY LHERMITTE
Crémazie, Ven. : 7:15, 9:30 — Brossard, Ven. : 7:00, 9:00
Sam. — Dim. : 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00 — Sam. — Dim. : 12:00, 1:50, 3:00, 7:15, 9:30
CRÉMAZIE **BROSSARD 2**
ST DENIS - CRÉMAZIE 388-4210 MAIL CHAMPLAIN 485-5900

EN NOMINATION POUR 7 PRIX DE L'ACADÉMIE
MEILLEUR FILM
MEILLEURE ACTRICE (Sally Field)
MEILLEUR RÉALISATEUR (Robert Benton)
MEILLEUR ACTEUR DE SOUTIEN
MEILLEURE ACTRICE DE SOUTIEN
MEILLEUR SCÉNARIO
MEILLEURS COSTUMES
POUR TOUS
"Un film inoubliable. Sally Field incarne la survivance avec un réalisme stupéfiant et John Malkovich donne une performance éblouissante"
— Pierre Brousseau, Bon Dimanche
"Un des meilleurs films de ces dernières années..."
— New York Times
"Sally Field attendait sans doute avec impatience un rôle comme celui-ci, et elle le rend avec un mélange émouvant de vulnérabilité et de force. Tous les comédiens sont d'ailleurs excellents."
— Le Devoir
SALLY FIELD
LES SAISONS DU COEUR
version française de
PLACES IN THE HEART
LE DERNIER FILM DE ROBERT BENTON - LE RÉALISATEUR DE KRAMER contre KRAMER
Th-Star Films Présente • SALLY FIELD • "PLACES IN THE HEART"
LINDSAY CROUSE • ED HARRIS • AMY MADIGAN • JOHN MALKOVICH • DANNY GLOVER • Montage de CAROL LITTLETON, A.C.E. • Directeur de Production GENE CALLAHAN • Directeur de la Photographie NESTOR ALMENDROS, A.S.C. • Producteur Exécutif MICHAEL HAUSMAN
Produit par ARLENE DONOVAN • Écrit et Réalisé par ROBERT BENTON
BERRI 1 Tous les jours : 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 9:40
ST DENIS - ST-CATHERINE 208-2115

EN NOMINATION POUR 7 PRIX GENIE
(Académie du Cinéma Canadien)
LA GUERRE TUQUES
Meilleur film
un film de **ANDRÉ MELANCON**
Champlain en soirée : Berri, Ven. : 12:00, 1:50, 3:40, 7:00, 9:00
Sam. — Dim. : 12:00, 1:50, 3:00
CHAMPLAIN 1 **BERRI 3**
ST-CATHERINE - PAPINEAU 524-1005 ST DENIS - ST-CATHERINE 208-2115

3^e SEM
LA DAME EN COULEURS
IL Y A QUELQUES CLASSIQUES... IL Y A FRANÇOIS TRUFFAUT... ET IL Y A CLAUDE JUTRA ET SA DAME EN COULEURS, CLAUDE JUTRA A SON MEILLEUR.
— Françoise Lussier, LE DEVOIR
Tous les jours : 12:30, 3:40, 4:50, 7:00, 9:10
BERRI 2
ST DENIS - ST-CATHERINE 208-2115

EN NOMINATION POUR 8 CÉSARS
dont **MEILLEUR FILM**
Meilleur réalisateur BERTRAND TAVERNIER
Meilleur acteur LOUIS DUCREUX
Meilleure actrice SABINE AZEMA
Prix de la mise en scène "CANNES 84"
POUR TOUS

Un Dimanche à la Campagne
un film de BERTRAND TAVERNIER
ELYSEE 2 SAM. DIM. 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30, SEM. 7:30, 9:30
35 MILTON 842-6053

Le film no. 1 sur votre liste de films à voir!
Un film intéressant: bien joué, bien mis en scène!
— Serge Dussault, LA PRESSE
Admirable... à voir absolument...
— Jay Scott, GLOBE AND MAIL
Extraordinaire, le meilleur film allemand depuis "DAS BOOT"
— Richard Frieman, DAILY NEWS

La Rose Blanche
(DIE WEISSE ROSE)
SAM. DIM. 12:15, 2:30, 4:45, 7:05, 9:25, SEM. 7:05, 9:25
ELYSEE 1
35 MILTON 842-6053

P'TIT CON 14 ANS
Le nouveau film de **GÉRARD LAUZIER**
GUY MARCHAND • CAROLINE CELLIER
BERNARD BRIEU • SOUD AMIDOU
12.30, 2.20, 4.10, 6.00, 7.50, 9.40,
SAM. Dernier spectacle 11.30
Le PARISIEN 3
480 ST-CATHERINE O 566-3856 MCGILL

2^e SEMAINE TRIOMPHALE!
LA VISION TERRIFIANTE DE GEORGE ORWELL PORTÉE À L'ÉCRAN
14 ANS
1984
Jean Zaloum présente
JOHN HURT • RICHARD BURTON
BILLETTS POUR GROUPES EN VENTE:
Information Le PARISIEN 866-3856
Le PARISIEN: 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.35.
Le CINEMA: SAM. DIM. 12.45, 2.45, 5.00, 7.05, 9.10, SEM. 7.05, 9.10
VERSION FRANÇAISE **Le PARISIEN 1**
480 ST-CATHERINE O 566-3856 MCGILL
VERSION ANGLAISE **LE CINEMA**
480 ST-CATHERINE O 566-3856 MCGILL

LES CANARDS DE PARIZEAU

MÊME s'il a quitté le gouvernement et l'Assemblée nationale depuis trois mois, M. Jacques Parizeau reste étonnamment présent dans le paysage politique québécois. L'ancien ministre des Finances, redevenu « simple » professeur aux HEC de Montréal, sait comment s'y prendre pour faire les manchettes et n'a nul besoin de quiconque pour s'occuper de ses relations publiques.

Assistant, à titre d'observateur, au congrès de la révision de l'option du Parti québécois, sa seule présence soulève l'enthousiasme des orthodoxes, qui lui font fête — et la cour, eux qui cherchent désespérément un leader — jusqu'à la soirée de retrouvailles dont il est le centre d'attraction. Quelques jours plus tard, le nouveau professeur de finances publiques participe à un colloque où il est, naturellement, le point de mire. Il se dit notamment d'accord pour que l'Hydro-Québec vende des actions dans le public, mais à la condition qu'Ottawa ne gruge pas les profits avec ses taxes.

En parallèle, M. Parizeau s'emploie à la défense et à l'illustration du livre blanc sur la fiscalité des particuliers, laborieusement élaboré sous sa direction, mais rendu public par son successeur, M. Yves Duhaime. De fait, l'ancien titulaire des Finances est plus éloquent, sinon convaincant, que celui qui a pris sa relève. Il donne une longue entrevue exclusive au DEVOIR, il répond aux objections des chroniqueurs d'un autre quotidien.

Il y a quelques jours, il participe à un colloque sur la privatisation des entreprises, à Toronto, et on lui fait dire qu'il serait favorable à la privatisation de l'Hydro-Québec. Le morceau est gros à avaler, surtout de la part de l'un des principaux architectes et tenants de l'intervention massive du gouvernement québécois dans l'économie. Tellement gros que M. Parizeau profite d'une autre tribune, celle de la Chambre de commerce de la Rive-Sud de Montréal, pour rétablir les faits. Refaisant sensiblement le même discours qu'à Toronto, il s'attire cette fois l'aire de ses anciens collègues. Aucun ministre n'aime se faire dire, surtout par quelqu'un qui s'y connaît en la matière, qu'il traîne dans son sillage, s'il ne lés couve pas sous son aile tutéaire, quelques canards boiteux.

Mais, à y regarder de plus près, on se rend compte que l'ancien ministre tient un discours beaucoup plus nuancé et pondéré qu'il n'y paraît au premier abord, encore qu'on peut se demander comment il se fait que ses yeux se dessillent si tardivement. En premier lieu, il n'y a rien de si

terrible à rappeler le message des contribuables aux gouvernements: Faites les choses mieux, faites-les autrement, et laissez-nous davantage de notre argent. Est-ce à dire que l'on veut réduire le rôle du gouvernement? Ce n'est pas évident, répond M. Parizeau... C'est l'inefficacité, le laxisme, l'abus, le gaspillage, qui est en cause, bien plus que les fonctions de l'Etat.

De cette prémisse, inattaquable comme la vertu, le professeur Parizeau tire deux grands enseignements: il faut accepter de corriger les erreurs, autant celles du secteur public que du secteur privé, ce qui n'entraîne pas la condamnation de l'un ou l'autre; il faut réexaminer certaines sociétés d'Etat, à la lumière de leur mandat initial, telle Soquem qui, ayant bien rempli son mandat, pourrait être cédée au secteur privé.

Pour illustrer son premier point, le pédagogue donne deux exemples précis, avec un détachement presque olympien: l'amiante et la raffinerie de sucre de Saint-Hilaire. « On a sûrement eu tort de s'engager aussi avant dans l'amiante. On n'a pas vu assez tôt que les dangers réels ou présumés à la santé allaient bouleverser les marchés », dit notamment l'ancien ministre et président du Conseil du trésor. Les ministres se rebiffent, soulignant avec raison que le « on » n'exclut pas, dans ce cas, la personne qui parle, et que M. Parizeau a lui-même dirigé avec enthousiasme l'achat de la société Asbestos, alors que les dangers qu'il évoque aujourd'hui étaient patents, et l'effondrement des marchés, prévisible. Quant aux difficultés de la raffinerie, le ministre Jean Garon a des explications qui mettent en cause M. Parizeau.

Quoi qu'il en soit, on ne peut repousser du revers de la main la révision déclinante que propose l'ancien ministre. Elle est à la mode, certes, mais elle s'impose, ne serait-ce qu'en raison de la rareté des ressources, de la capacité de payer et de bien gérer. On doit déplorer que la vision et le courage lui aient fait défaut, alors qu'il était aux commandes, pour se débarrasser des canards boiteux qui relevaient de sa responsabilité. Mais ce n'est pas une raison pour répudier des propos qui relèvent d'une longue et riche expérience.

En réserve de la république, M. Parizeau? Peut-être. Mais en matière de canards boiteux, il sait de quoi il en retourne.

— GILLES LESAGE

La santé « privatisée » ?

LA QUESTION rebondit de temps à autre, mais elle n'a pas encore vraiment fait l'objet d'un débat approfondi au sein de la société québécoise: est-il opportun, et si oui, dans quelle mesure et sous quel mode, que le secteur privé prenne le relais du secteur public (de plus en plus à bout de souffle?) en matière de soins de santé?

Cette question, le Dr Guy Rivard, ci-devant sous-ministre aux Affaires sociales du Québec et professeur au département d'administration de la santé à l'Université de Montréal, l'avait carrément posée en janvier dernier dans le cadre d'une série d'articles parus dans LE DEVOIR sur la « grande pitié » du système de santé au Québec.

« Ne faudrait-il pas définir un rôle complémentaire et peut-être même essentiel pour le secteur privé? » se demandait celui qui n'a dit aspirant à la candidature libérale dans le comté de Montréal-Rosemont.

Sa réponse était aussi directe que limpide: « Il en est, et dans tous les cas, à son avis, « il n'est pas », et dans tous les cas, « il n'est pas », et dans tous les cas, « il n'est pas ».

« Nous estimons qu'il serait temps, disait-il, de songer à confier ces activités d'appoint au secteur privé. Nous pensons qu'il serait ainsi possible de réaliser certaines économies et surtout de retourner l'administration à sa première tâche, celle de la prestation des soins. »

Une telle perspective n'a pas manqué de soulever la colère syndicale. La CSN n'a pas été longue à fustiger ce possible « retour au commerce de la santé » qui risque, selon elle, d'en-

traîner une grave détérioration des services. Même au sein du Parti libéral, l'idée paraît loin d'être mûre. Mme Thérèse Lavoie-Roux n'a pas caché son opposition: « ça ne peut être une solution, a-t-elle dit. Elle est d'avis que la population désire toujours, pour des raisons d'accessibilité, de qualité et de continuité, s'en remettre au gouvernement en matière de santé et de services sociaux. Pour la faire changer d'avis, M. Paradis devrait étayer sa position sur des études autrement plus rigoureuses qu'il ne l'a fait jusqu'ici. »

Quant à M. Robert Bourassa, il a senti le besoin de préciser que « si cette idée a été avancée à quelques reprises par des membres du caucus, aucune proposition émanant du parti ne porte sur la privatisation » des services de santé.

Le débat risque donc de tourner court. On craindra une levée de boucliers comme celles qui ont accueilli la remise en question du caractère universel des programmes sociaux ou l'application d'un ticket modérateur. Quant au député de Brome-Missisquoi, il n'aura réussi qu'à accentuer l'image égaré dans un magasin de porcelaine.

On peut le regretter, cependant. La complémentarité du secteur privé en matière de santé est une de ces questions « dérangeantes » que les politiciens, qu'un rien n'effarouche, ont trop souvent tendance à repousser sous le tapis. Le PLQ ne devrait pas refuser d'en discuter.

— JEAN FRANCOEUR

Madeleine Ryan

ELLE ÉTAIT intimidante. Non par hauteur, ou par distance naturelle, mais parce qu'elle dégageait au premier abord tant d'équilibre, de grâce modeste, de clarté, qu'on aurait voulu l'impossible: la rejoindre là, tout de suite, dans sa force et sa sérénité. Qui font, ensemble, le courage. Et Madeleine Ryan était d'abord courage, elle l'est toujours pour ceux et celles qui l'ont accompagnée au cours de ses années de souffrance, et qui n'ont cessé de témoigner de ce miracle de sérénité dans la dernière lutte, la plus implacable. On parlait de combat à voix haute. Elle avait enseigné comment ne pas en avoir peur.

Elle était de nous, du DEVOIR, et tous ceux qui ont vécu avec nous, de près ou de loin, se sentent touchés. Quand tout le Québec l'a mieux découverte, durant la campagne référendaire, nous n'apprenions rien de son talent d'écoute et de communication, de ses ressources, de son

autonomie. Car s'il était vrai que, sans elle, Claude Ryan n'aurait pas été le même directeur du DEVOIR, disponible, présent ici de si longues heures, nous ne l'entendions pas au sens du simple accompagnement. Elle travaillait au Conseil supérieur de l'éducation, et plus tard au sein de la commission pontificale Justice et Paix, et son influence était aussi directe là qu'au DEVOIR, dans des dossiers qu'elle connaissait si bien. C'est pourquoi nous ne l'avons jamais vue que comme une femme de son temps, au sens le plus actuel du terme, dont l'énergie et l'engagement — ce beau mot d'une action catholique où elle a si longtemps œuvré — n'ont surtout pas à exclure la générosité, l'oubli de soi, et ce que l'amour exige de Jon dans le quotidien.

Venue tard à la politique, un peu malgré elle sans doute, elle y fut encore directement, prenant la route

de son côté tandis que Claude Ryan dirigeait le Parti libéral, pour parler à tous et à toutes de ses convictions, durant le référendum, durant la campagne électorale. Propulsée un moment sous les caméras en 1980, elle aurait pu avoir le triomphe facile. Mais elle était là pour ses idées, ses valeurs, et non pour elle-même. Elle donnait l'impression de ne rencontrer ni défaite ni victoire, mais de vivre avec intérêt, dans un rare détachement, un des aspects les plus nobles du politique, le débat démocratique.

Nous savons que tous les lecteurs du DEVOIR, et toute la famille du DEVOIR, se joignent à nous pour dire à notre ancien directeur, Claude Ryan, et à ses enfants qui furent aussi de notre maison, que leur peine est la nôtre, et que nous leur souhaitons un courage pareil au sien, inouïable.

— LISE BISSONNETTE

Tout est à tous

BILLET

ALBERT BRIE

J'AI toujours eu l'impression que la démocratie égalitaire favorise la médisance du citoyen. Les mots, les dictons me donnent raison: « Mêlez-vous de vos affaires » ou « En affaires, pas d'amis ». Pourtant, dans les faits, il semble, dans la plupart des cas, en être autrement.

Au juste, quelles sont nos affaires à nous? On ne sait trop. Elles sont si confuses, les échanges sont tellement nombreux entre les individus, que « nos affaires » regardent les leurs quand elles ne sont pas les leurs.

Voyez, par exemple, l'instinct de propriété. Il n'en est pas de plus fort. C'est à un degré tel qu'aucun individu n'attend pas la possession incontestable et incontestée avant de parler de « sa » maison, « son » auto, « son » fauteuil, « sa » femme. On va même jusqu'à lâcher « mon » député, « ma » ville, à l'exemple de la petite serveuse de grands magasins qui parle de « sa » marchandise.

À vrai dire, dans notre société d'abondance, il y aurait deux classes: la classe possédante et la classe possédée. Et ce n'est pas l'argent qui détermine la catégorie à laquelle vous appartenez. La mentalité d'un chacun en décide.

D'une part, vous découvrez des médians se conduire comme des seigneurs; de l'autre, de riches propriétaires réduits à se comporter comme des vassaux. La différence des uns aux autres réside dans le degré de possessivité que le ciel, l'éducation ou son absence leur ont impartis.

Qui ne connaît et n'utilise la fameuse formule, laquelle nous fait entrer sans façon dans la cohorte des propriétaires du monde, à tout le moins du territoire canadien: « Je paie mes taxes, alors...! » À partir de là, n'importe qui est justifié de proclamer: « Mon lac Supérieur », « mes Rocheuses », « mes mines d'uranium dans mon Ungava ». C'est incroyable tout le pays que nos taxes achètent! On n'y a jamais mis les pieds, on ignore parfois leur existence, et c'est à soi.

D'autre part, il se trouve que ce droit de seigneur a sa contrepartie. Si chacun des contribuables a droit de regard et droit d'usage surtout, il est normal que le petit peu que vous croyez détenir soit aussi à tous les autres. Cela revient à dire que si vous êtes partout chez vous, tous les gens d'ailleurs, s'ils s'en avisaient, seraient dans leurs plates-bandes chez vous.

Justement, certains s'en avisent. Il n'y aura rien qui excitera plus vivement leur agressivité qu'une affiche marquée « propriété privée ». Ils y voient une provocation. Ne di-

rait-on pas qu'on vient de les expulser, avant qu'ils n'aient pénétré chez « autrui »? En les voyant réagir, on ressent l'impression qu'ils viennent d'être déposés.

Vous pensez bien que si la propriété outrage la classe possédante, la vie privée, elle, devra consommer le sacrilège. Il y a quelque chose d'infamant, semble-t-il, à défendre son fief particulier.

Un jour, je faisais cette réflexion à un voisin: « Je n'accepte pas que l'on viole mon intimité. » Le cher homme en resta interloqué. Je suis sûr que les mots « viole mon intimité » que j'employais firent danser dans sa tête des visions lubriques et scandaleuses. S'il ne m'avait connu et que cette scène se fût déroulée 25 ans plus tôt, je n'aurais pas été étonné de le voir alerter la brigade de la moralité d'alors.

À n'en pas douter, il faudrait réviser le vocabulaire qui définit certains objets de la vie sociale. Le vocable « propriété » aurait le sens suivant: « Maison avec lopin de terre qui l'entoure, appartenant concurremment à la Société d'hypothèques, aux enfants du voisinage et occasionnellement à celui qui vient la hanter pour la nuit, mieux connu sous le nom de propriétaire ».

Quant à « intimité », elle aurait l'acceptation suivante: « Terrain de jeux destiné aux ébats des mauvaises langues ».

LETTRES AU DEVOIR

Une analyse trompeuse

L'ANALYSE sur le Nicaragua (« De Somoza à Ortega: le Nicaragua des petits hommes verts »), parue dans votre édition du 22 février, est une des plus trompeuses que j'ai jamais lues. Commençons avec une phrase mystérieuse: « Curieusement, Somoza diminue les ressources des forces répressives du régime de plus en plus sollicitées dans leurs activités de terroristes de l'Etat. » Effectivement, les forces répressives étaient de plus en plus sollicitées par le régime — c'est-à-dire Somoza — pendant les années 1970, ce qui contredit l'idée que ce dernier diminuait leurs ressources en même temps. En fait, pendant cette période, la montée de l'opposition populaire à la dictature allait de pair avec la montée de l'opposition d'une répression étatique déchaînée.

Il faut aussi souligner que bien que la révolution fût aidée par certains milieux conservateurs (les dirigeants de moyennes entreprises, la hiérarchie catholique, etc.) dans le sens qu'ils se sont abstenus de soutenir Somoza, ce sont les forces populaires, socialistes, qui ont fait la révolution, d'où la prédominance du FSLN dans le gouvernement dès le départ. C'est un gouvernement qui a voulu instaurer des réformes sociales importantes, maintenir une place à l'entreprise privée, mener une politique étrangère non-alignée (c'est-à-dire ni sur Washington, ni sur Moscou), et bâtir une constitution sur le principe du suffrage universel (ce qui n'existe pas aux États-Unis).

Puisque LE DEVOIR ne me donnera sûrement pas l'espace de récrire l'article, il faut sauter pardessus un tas d'autres remanements de la réalité que les auteurs nous ont présentés comme l'histoire de suite au Nicaragua. J'en viens à l'un des événements les plus récents et les plus controversés: les élections de novembre 1984. Selon les auteurs, « il est impossible aux rares partis autorisés de participer normalement à la compétition électorale (financement, affichage, droit de rassemblement) ».

En fait, la loi électorale a reconnu à chaque parti en lice, quelle que soit son importance: une aide financière de \$ 400,000 (canadiens), le libre accès aux médias avec 30 minutes à la télévision et 45 minutes à la radio par semaine gratuites, du papier et des services d'imprimerie gratuits, le libre affichage et la distribution de propagande, l'organisation des assemblées publiques et le droit d'avoir des représentants dans tous les bureaux de scrutin.

Plusieurs délégations internationales qui se sont rendues sur place pour observer le processus sont d'accord que ces droits ont été respectés, que les élections nicaraguayennes étaient libres, équitables et démocratiques. Le rapport de la délégation canadienne des Églises et des organismes de droits de la personne est une source de précisions là-dessus.

Enfin bref, dans l'article de M. Zylberberg, Grenier et Daudelin, je constate une falsification des faits qui dépasse tout ce qu'on pourrait excuser comme « point de vue ». J'espère que les idées fausses ainsi propagées ont raté leurs cibles; que les gens qui ignorent la situation trouveront la vérité ailleurs.

— GLENN McDONALD
Montréal, 23 février.

Un Parti nationaliste provincial ?

LE PN, un parti qui croit beaucoup plus au « fais ce que dois » qu'au « fait ce qui plaît », envisage sérieusement de présenter des candidats(es) sur la scène provinciale lors du prochain scrutin, à moins que les péquistes « orthodoxes » ne décident de former un nouveau parti indépendantiste genre NPQ (Nouveau Parti québécois). C'est le sens de la proposition du leader intérimaire Denis Monière qui a été soumise au bureau national du PN, aux exécutifs de comté et qui sera débattue lors du prochain congrès du parti, les 23 et 24 mars prochains. Pourquoi un parti jeune et relativement faiblement implanté, voué essentiellement à la défense des intérêts du Québec à Ottawa, en arrive-t-il à envisager de venir sur la scène provinciale du Québec pour reprendre le flambeau de la cause souverainiste? S'agit-il là d'une autre volte-face politique inspirée par le goût du pouvoir?

Que s'est-il passé en si peu de temps pour qu'il en soit ainsi? Essentiellement ceci: en fin de régime, le gouvernement du Parti québécois, occupé à gérer les affaires de l'Etat et, particulièrement, à gérer la crise, a jugé bon de mettre au placard sa raison d'être et de jouer une « ultime » dernière fois la carte du « néo-fédéralisme » canadien. Au cours d'un congrès pipé d'avance (19 janvier), le Parti québécois cessait d'être autonome et devenait une remorque à la merci du gouvernement d'où « cette aberration politique d'un parti souverainiste dans son programme, mais fédéraliste dans son action », selon l'expression de Gilbert Paquette. Il n'en fallait pas plus pour que les forces progressistes de l'indépendance se mettent en action et que jaillissent les initiatives, les coalitions, l'organisation des « dissidents » péquistes, la cavalerie de l'indépendance, le Mouvement socialiste, les sociétés nationales et la possible nouvelle orientation du PN.

Même si elle peut surprendre de prime abord, la proposition de M. Monière répond à la « logique du Québec » qui veut que, pour s'épanouir pleinement, le Québec doit s'affranchir au maximum de la tutelle du fédéralisme canadien et s'instituer en nation, au sens plein du terme, comme l'ont fait l'immense majorité des peuples de la terre et continuent d'en rêver ceux qui sont encore en état de peuples dépendants.

Évidemment, pour les nostalgiques du PQ des grands débuts, la démarche du PN comporte le désavantage de « doubler » la démarche du PQ qui « conserve » encore l'objectif de l'indépendance même s'il est encore bien enfoncé dans son programme. Se résoudre à comprendre que le PQ a déserté son option fondamentale en décidant « démocratiquement » de cesser d'en parler demande une certaine maturité de la sensibilité politique. Mais pour qui accepte le « discours indépendantiste » dans sa vérité profonde et sa vitale nécessité, les avantages de l'extension de l'action du PN sur la scène provinciale justifient largement les efforts à investir:

- 1- elle redonnerait à l'électorat la possibilité de s'exprimer par son vote et d'éclairer son jugement en contribuant au débat sur la question nationale;
- 2- elle contribuerait à faire éclater le bipartisme maisin qui bloque le progrès politique en niant les différentes nuances des opinions politiques des citoyens;
- 3- elle permettrait de réactualiser les discours indépendantiste en l'incarnant dans des solutions pratiques aux problèmes réels des années quatre-vingt;

- 4- elle obligerait les autres partis à se positionner avec plus de précision sur l'échiquier politique;
- 5- elle favoriserait l'expression de solidarités convergentes entre les véritables nationalistes et indépendantistes en leur offrant un cadre d'action acceptable jusqu'à la réalisation de l'objectif de l'indépendance;
- 6- elle permettrait d'insister pour obtenir les réformes nécessaires pour rendre les scrutins plus représentatifs de la société québécoise;
- 7- elle pourrait familiariser les Québécois avec l'idée d'une véritable constitution québécoise, approuvée par le peuple, où figurerait la prééminence de la législation linguistique ainsi que l'idée d'un régime présidentiel qui colerait beaucoup plus à ce que nous sommes que le régime monarchique, relégué d'un colonialisme qui resurgit en métastases tenaces (cf. le retour du système de mesures anglaises);
- 8- elle pourrait offrir aux médias l'occasion de continuer à creuser le difficile problème d'une identité distincte sur un continent anglophone sous l'angle de l'affirmation nationale.

Le PN peut-il répondre à toutes ces attentes?

— JEAN-LOUIS BOURQUE

Québec, 7 février.

Place Jean-Paul II, parc Jarry

Lettre adressée au sous-comité de toponymie de la Ville de Montréal.

DANS UNE LETTRE envoyée au maire Drapeau, j'ai expliqué ma version anecdotique de la provenance du nom du parc Jarry. Jusqu'à présent, personne ne m'a contredit. Un journaliste a poussé la recherche et confirmé, avec beaucoup de détails et de respect, les faits et gestes de l'éponyme Raoul Jarry. L'article est paru dans un journal qui consacre un supplément au secteur est de la ville de Montréal. Raoul a fait acheter un parc à la ville, poussé par Arthur, le médecin qui trouvait qu'il n'y avait pas de place dans Villery pour faire jouer les enfants.

Je ne m'attarderai pas aux détails généalogiques de la famille Stanislas Jarry. Bernard Blénier, dit Jarry, est venu ici en colon de la banlieue de Tulle. Ses descendants ont tout à tour habité Montréal, Saint-Laurent, Sault-au-Récollet et Villery. Paraît-il que son frère aurait laissé sa peau au massacre de Lachine. Le nom Jarry évoque l'aspect français de Montréal, qui en a grandement besoin. Montréal est aussi française que Pointe-à-Pitre, qui a aussi son parc Jarry.

Il serait à considérer qu'il y ait une place Jean-Paul-II dans le parc Jarry, à cet endroit même où l'on doit construire un pavillon. Éventuellement, on pourrait édifier une statue du pape, de quoi attirer le tourisme. Le reste serait libre pour le sport, la récréation et les spectacles dans le parc. Pour le moment, il y a risque qu'un commentateur se fourche la langue et annonce qu'un spectacle est commandité par Jean-Paul II.

Je me fie à la clairvoyance du maire Jean Drapeau pour arranger les choses. Raoul Jarry, échevin et membre du conseil exécutif des années 1920, est en droit d'être respecté. Dans son travail, il a fait une affaire en or pour la Ville. Il était précurseur de grandes réalisations telles que le métro, l'Expo '67, les « Expos » et pourquoi pas le grand « O » pour olympique.

— PIERRE JARRY

Montréal, 15 février.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR POSTEUR: Édition quotidienne, 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement, 75¢. Pour information: à Montréal 332-3891; à Québec 687-2022

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois 115\$; 3 mois 60\$. Édition du samedi 65\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande.

Pour information: (514) 644-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'affaire Domtar : bravo monsieur Stevens !

MARCEL CÔTÉ

L'auteur, économiste et associé de SECOR, a fait de nombreux travaux en développement régional.

LE REFUS de M. Sinclair Stevens d'accorder une subvention de \$ 100 millions à Domtar, pour son projet d'usine à Windsor, marque le triomphe de la raison. On doit aussi saluer le courage de M. Stevens qui tente de briser le cercle vicieux des subventions aux investissements manufacturiers des grandes entreprises. Pour ce faire, il devra surmonter un véritable barrage d'attaques politiques qui ne peut manquer de surgir, lorsqu'un si gros morceau de gâteau est refusé à une entreprise. « Sombre vilain », M. Stevens ne l'est pas. En fait, il est à espérer que ce refus est le premier d'une longue série pour des demandes similaires.

Je voudrais, dans ces lignes, situer le dossier de cette subvention dans une perspective économique et faire voir l'autre côté de la médaille : celui qui refuse la subvention n'est peut-être pas le « gros méchant ».

La subvention représente 9 % du coût du projet de Windsor, soit \$ 100 millions sur \$ 1,2 milliard. Le refus de cette subvention met-il le maintien du projet en cause ? Deux questions se posent. Premièrement, les \$ 100 millions sont-ils nécessaires pour financer le projet ? Deuxièmement, sont-ils nécessaires pour assurer une rentabilité minimum au projet ?

Le financement du projet n'est pas en cause

Le « cash flow » de Domtar, c'est-à-dire les fonds dont elle dispose annuellement pour financer des investissements, fut, en 1983, de l'ordre de \$ 120 millions. Pour 1984, il devrait dépasser \$ 175 millions. Selon le der-

nier rapport annuel (1983), la dette à long terme de Domtar était de \$ 319 millions et l'ivoire des actionnaires, de \$ 620 millions. Ses actionnaires de contrôle, la Caisse de dépôt et la Société générale de financement, ont suffisamment de fonds en réserve pour augmenter leur participation si Domtar nécessitait des fonds additionnels. Quant aux actions de Domtar, leur cours est près de leur sommet historique.

Selon les paramètres usuels de l'analyse financière, la structure de Domtar indique clairement que l'entreprise est en mesure de financer un projet de \$ 1,2 milliard et même un projet d'une valeur supérieure. L'amortissement sur 20 ans du financement d'un tel investissement entraînerait des déboursés annuels additionnels de \$ 150 millions, déboursés qui peuvent être rencontrés par une combinaison de « cash flow » actuel de l'entreprise et des profits supplémentaires que Domtar tirera du projet. L'octroi de \$ 100 millions n'est donc pas nécessaire au financement du projet que Domtar et ses actionnaires peuvent financer. Ceci nous amène à la deuxième facette.

La rentabilité du projet est-elle en cause ?

Domtar ne financera toutefois le projet que s'il est rentable, en somme s'il s'agit d'un bon placement de ses fonds. Les déclarations de Domtar nous laissent croire que les \$ 100 millions sont nécessaires pour que le projet rencontre les critères de rentabilité de Domtar. Qu'en est-il véritablement ?

La méthode usuelle pour déterminer la rentabilité d'un investissement dans une entreprise est un calcul complexe connu sous le nom de « flux monétaires actualisés » ou, plus communément, la méthode DCF, de son nom anglais (« discounted cash flows »). Il est donc utile de comparer la rentabilité du projet selon cette méthode, avec et sans subvention. Nous présentons au tableau

ci-contre un calcul sommaire selon cette méthode. Les paramètres utilisés sont typiques de ce genre de projet. N'ayant pas à notre disposition les chiffres internes de l'entreprise, nous avons dû estimer la structure de financement du projet.

Le tableau indique que la rentabilité est relativement peu affectée par la subvention. Ce qui est intéressant dans ce tableau, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de différence dans les flux monétaires sous les deux projets. C'est normal : il s'agit du même projet. Ce qu'on oublie trop souvent, c'est qu'un projet de \$ 1,2 milliard génère des flux monétaires importants qui font pâlir rapidement l'importance d'une subvention de \$ 100 millions. Selon le premier scénario, la mise de fonds de Domtar sera récupérée en 30 mois. Sans subvention, la récupération se fera en 34 mois. Voilà pour la différence !

Un cancer dans l'entreprise

Il est devenu normal pour les

	Avec subvention	Sans subvention
Coût total du projet	1,100	1,200
Financement		
Emprunt (2/3)	733	800
Mise de fonds (1/3)	367	400
Ventes prévues 1,150 \$/tonne 350,000 tonnes	400	400
Revenus d'exploitation avant les postes ci-bas	230	230
Intérêt sur la dette (12 %)	66	72
Amortissement fiscal (10 ans)	110	120
Impôts (35 %)	19	11
Revenus nets pour fins d'impôt	35	27
Flux monétaire (Amortissement + revenus nets)	145	147
Rendements des flux monétaires	39,5 %	36,7 %

grandes entreprises canadiennes de maximiser les subventions lorsqu'elles entreprennent des projets majeurs d'investissement. La subvention est un outil utile pour le chef de direction ou de sa maison-mère pour un projet majeur. C'est la « cerise sur le sunday » qui vient faire taire les appréhensions de tous ceux qui pourraient prétendre que les prévisions justifiant le projet sont trop optimistes. Car rare sont les projets qui ne sont pas justifiés par leurs propres mérites ! Mais pour les timorés, la subvention, « geste redistributif des gouvernements qui taxent beaucoup trop », vient calmer les craintes.

C'est ce qui amène alors ces exercices bouffons au sein des grandes entreprises, pour justifier aux fonctionnaires qu'un projet n'est pas rentable sans subvention. Il est évident que des prévisions demeurent des estimations et qu'on peut toujours les ajuster. C'est pourquoi une entreprise réussira généralement à trou-

ver la combinaison exacte de chiffres qui rendra le projet marginal pour les fonctionnaires et politiciens et, grâce à la subvention, très confortable pour le conseil d'administration ou la maison-mère. Il n'en reste pas moins qu'avec ou sans subvention, la mise de fonds est usuellement récupérée en trois ou quatre ans.

Les méfaits du régime de subventions

La plupart des études sur le sujet n'ont pu démontrer qu'en l'absence de subvention, les projets des grandes entreprises ne se seraient pas réalisés. La complexité de telles décisions rend d'ailleurs difficile toute affirmation sur le sujet. Par ailleurs, les nombreux effets pervers des subventions introduisent un biais important vers l'équipement plutôt que vers les travailleurs dans les choix technologiques, résultant en des projets plus coûteux en immobilisations et moins flexibles. Elles favorisent aussi des mesures rétributives des pays étrangers, notamment des États-Unis, où l'on retrouve généralement des concurrents directs aux grandes entreprises canadiennes.

Mais les subventions constituent surtout un transfert inefficace et injustifié de l'État vers les actionnaires des grandes entreprises en question. Inefficaces, ces subventions le sont sur le plan de la création d'emplois. Ainsi, même si la subvention était nécessaire à la réalisation du projet, Domtar ne « maintiendrait » que 700 emplois. Les subventions, s'il faut en avoir, sont beaucoup plus justifiées aux PME pour deux raisons. Premièrement, il est bien documenté que les PME n'ont pas accès au financement aussi facilement que la grande entreprise et que la substitution facilite le financement des projets. Deuxièmement, les projets des PME, toutes proportions gardées, créent beaucoup plus d'emplois. Offrons les \$ 100 millions à 200 PME sous forme d'un apport de

\$ 500,000 chacune à leur capital actions, moyennant un engagement de créer chacune une quinzaine d'emplois, nombre typique pour un apport de cet ordre. Elles « créeraient » ainsi cinq fois plus d'emplois que la subvention à Domtar.

La somme de \$ 100 millions n'est pas négligeable. Elle se compare au budget annuel de la Société de développement industriel du Québec et représente le tiers du budget du MEIR - Québec. Pour le développement économique, \$ 100 millions, c'est très important au Québec. Par ailleurs, lorsque le refus de la subvention fut annoncé, le cours des actions de Domtar à la Bourse ne fut même pas l'objet d'un frisson.

Il faut briser le cercle vicieux

Au congrès du Parti conservateur de 1982 à Toronto, dans un atelier sur le développement économique, j'avais proposé que les subventions aux grandes entreprises soient limitées à un maximum de \$ 5 millions. Un tel plafond libérerait un très grand partie des fonds destinés au développement économique qui s'accumulent actuellement les grandes entreprises. Elles pourraient aller aux PME qui sont des créatrices d'emplois beaucoup plus importantes, ou simplement servir à réduire le déficit.

Le cercle vicieux doit être brisé. Les grandes entreprises peuvent financer leurs propres projets. Ces projets doivent aussi se justifier financièrement sur leur propre mérite. Les gouvernements n'ont pas à se substituer aux actionnaires. Évidemment, la première entreprise qui essaiera un refus peut crier à l'injustice : elle est en tête de ligne. Ainsi, Domtar se plaint que ses concurrents canadiens ont bénéficié de subventions et que c'est son tour maintenant de recevoir la manne. Si cet argument est retenu, quand cessera la ronde ?

Des Montagnais inventés de toutes pièces qui se nourrissent de saumons imaginaires !

REPLIQUE

GABRIEL DIONNE, o.m.i.

L'ARTICLE de Louis-Gilles Francoeur paru en page quatre du DEVOIR du 9 février dernier, et intitulé « Un ingénieur réclame l'abandon du projet de barrage au lac Robertson », exige, à mon avis, une sérieuse mise au point. C'est dans un esprit de solidarité profonde avec la population de la Basse-Côte-Nord pour laquelle je me suis donné sur place durant 26 ans que j'apporte ici ces quelques rectifications. Je le fais à l'intention des lecteurs de votre journal qui, ne connaissant pas le territoire dont il est question, auraient pu être induits en erreur.

Il était question dans l'article d'un projet hydro-électrique proposé par l'Hydro-Québec et susceptible de remplacer éventuellement les centrales électrogènes à combustion diesel présentement en service en Basse-Côte-Nord. En effet, ces unités diesel, en plus de coûter cher en carburant, sont exposées à des bris fréquents. Sur un territoire où les transports sont difficiles, à cause de l'absence de route, leurs réparations sont souvent extrêmement lentes et onéreuses.

Il n'est pas nécessaire d'y lire longuement pour déceler chez les auteurs de l'article en question un manque évident d'informations pratiques concernant le territoire qu'ils voudraient, à leur façon, et on ne sait trop pour quel motif, sauver d'un malheur qu'ils imaginent, en s'attaquant à l'Hydro-Québec. On commence par parler de 18 villages alors qu'il y en a 15, et lorsqu'il est question des résidents du territoire concerné, on n'y voit que des Montagnais, comme si on était bien convaincu qu'en Basse-Côte-Nord, tous les habitants étaient Amérindiens. Or seulement deux villages sur 15 sont peuplés (et ce partiellement) par des Montagnais. Dans les 13 autres villages, la population est exclusivement composée de Canadiens français et de Canadiens anglais qui

vivent non pas de chasse ou de « trappage » mais de la pêche commerciale en haute mer. Quant au groupe amérindien le plus considérable de la Basse-Côte-Nord, il habite majoritairement le village de La Romane, situé à 200 km à l'ouest du lac Robertson où le peu de chasse qu'on pourrait y faire est bien loin de les intéresser, veuillez m'en croire.

Donc, les promoteurs d'une réforme des plans de l'Hydro-Québec proposent, en échange d'un barrage hydro-électrique préconisé par cette dernière, l'installation de petits parcs d'éoliennes à proximité de chacun des villages de la Basse-Côte-Nord. Les expertises faites par l'Hydro sur ce moyen d'échange sont concluantes : des éoliennes « ne pourraient fonctionner que 20 % du temps dans cette région ». Pour réfuter cette objection de non-efficacité des éoliennes, apportée par l'Hydro, on amène quelques statistiques produites par Environnement Canada concernant la vitesse des vents à Natashquan, un village qui n'est pas compris dans le territoire de la Basse-Côte-Nord et dont la configuration est tout à fait différente de celle des 15 villages qui nous concernent. On met aussi de l'avant la forte vélocité des vents enregistrée à Cap-White qu'on donne comme modèle pour l'installation d'unités éoliennes dans les villages. Or Cap-White est une île minuscule située complètement au large de Wapugan, la pointe la plus avancée en mer de toute la Basse-Côte-Nord. Il n'y a, dans cette petite île isolée, qu'un unique phare et l'endroit est distant de plus de 80 km du plus proche village. Quant à Harrington-Harbour, où les vents sont fréquents et leur vitesse enregistrée par Environnement Canada de 22,2 km/heure, en moyenne, on ne peut tout de même pas dire que c'est une merveille à citer en exemple, et pourtant c'est le seul des 15 villages de la Basse-Côte-Nord qui soit placé dans des conditions idéales de forts vents, puisqu'il est établi sur un archipel dénudé, en pleine mer et sans aucun abri des vents de toutes espèces ; les 14 autres

villages étant tous situés sur la terre ferme, en des endroits abrités des vents dominants.

Comme objections à la construction par l'Hydro-Québec d'un barrage au lac Robertson, on met aussi de l'avant les dommages que pourraient causer à l'environnement l'inondation de 16 km de territoire de chasse, de même que l'obligation qui s'en suivrait de « raser 400 km de forêt pour la ligne à haute tension », et aussi les dommages que cela pourrait causer à la rivière Ha ! Ha ! où les Montagnais pêchent le saumon pour leur alimentation depuis des générations ». Or personne ne fait la chasse dans le territoire concerné, surtout pas les Montagnais dont un petit groupe habite le village de Saint-Augustin à 60 km plus loin. Les Montagnais n'ont certainement jamais compté pour vivre sur le supposé saumon d'une simple décharge de lac qu'est la rivière Ha ! Ha ! où on ne prend que de la truite. Je le sais fort bien pour y avoir pêché moi-même.

Pour ménager l'électricité, on proposerait aux gens de la Basse-Côte-Nord de se chauffer au bois, en un territoire où il n'y en a que quelques touffes sur le bord des rivières, tel que le laisse bien voir la photo qui accompagne l'article du 9 février, et encore s'agit-il de bois mou à 99 %. Aussi peut-on se demander si c'est en faisant traverser ces quelques rivières aux fils à haute tension qu'on s'imaginerait que la ligne de transmission réussirait à « raser 400 km de forêt ». Pour le reste, ce sont des tourbières et du roc nu. Je le sais très bien pour avoir sillonné tout ce territoire des dizaines de fois et pour avoir vécu la vie des gens du milieu durant plus d'un quart de siècle.

Nous, de la Basse-Côte-Nord, nous basant sur l'excellent travail déjà accompli ailleurs par l'Hydro-Québec, sommes convaincus du sérieux des expertises faites par ses ingénieurs en un territoire qu'ils connaissent parfaitement depuis le milieu des années 1960, alors qu'ils y commentaient leurs premiers travaux d'électrification dans nos villages. Le plan

de restructuration que propose l'Hydro laisse entrevoir à la Basse-Côte-Nord, pour une première fois de son existence, la possibilité d'un débouché vers l'industrialisation, ne serait-ce que dans le domaine de la perfectionnement de sa flotte de pêche et de l'élaboration de ses usines de transformation sur place du poisson, ce qu'elle n'a encore jamais pu imaginer.

Pour une fois qu'on veut poser un geste vraiment constructif en Basse-Côte-Nord, surviendra-t-il encore pour étouffer ce projet, comme aux temps les plus sombres des exploités du siècle dernier, des gens, peut-être bien intentionnés cette fois et habitant des foyers à la chaleur contrôlée, prêts à obliger les gens de la Basse-Côte-Nord à se chauffer de bois qui n'existe pas, et à leur proposer, en attendant qu'ils sortent de leur misère, de s'attendrir sur le sort de Montagnais inventés de toutes pièces qui se nourrissent de saumons imaginaires... ?

■ L'ARTICLE que je signais le 9 février mérite, à votre avis, une « sérieuse mise au point », d'autant plus, ajoutez-vous, que « les auteurs » manquent d'information.

Comme l'indique la signature, je suis et demeure le seul et unique auteur de cet article. Et les propos que j'y rapporte sont conformes aux deux mémoires et aux commentaires faits par leurs auteurs devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Aucun d'eux n'a d'ailleurs démenti notre compte-rendu.

D'autre part, dites-vous, LE DEVOIR aurait donné à penser qu'il n'y a que 13 villages sur la Basse-Côte-Nord au lieu de 15, comme c'est le cas en réalité. Ce que nous avons écrit — et nous le maintenons — c'est que la ligne à haute tension servira 13 villages. Il ne nous appartient pas d'ajouter à ce réseau les deux villages qui continueraient d'être desservis par les génératrices, dont celui de La Romane.

Nous n'avons pas répété dans l'article du 9 février tout ce que nous avons déjà rapporté dans nos articles des deux jours précédents portant sur les mêmes auteurs. Nous y expliquions notamment que la communauté blanche de la Basse-Côte-Nord réclame le confort dont bénéficient les consommateurs du Sud. Nous avons aussi rapporté les grandes conclusions des mémoires déposés par la communauté amérindienne, que nous avons



La rivière des Ha ! Ha !, en Basse-Côte-Nord.

malheureusement dû synthétiser au maximum en raison d'un manque d'espace rédactionnel ce jour-là. Et nous avons réminé cette série en rapportant les deux principaux mémoires des « gens » du Sud.

Il ne m'appartient pas de juger ou de débattre du bien-fondé des mémoires présentés par ces « gens » de l'extérieur de la Basse-Côte-Nord. Sur le plan profession-

nel, leur point de vue a autant d'importance que ceux des gens de la région, même s'il peut s'inspirer d'un système de valeurs différent. Le législateur québécois partageait cette vision des choses quand il a accordé un droit égal à tous les citoyens du Québec devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

B.t. ou non, ce qu'il faut, c'est gérer sainement nos forêts

LIBRE OPINION

W.-A. SMIRNOFF

RÉCEMMENT, M. Adrien Ouellette, ministre de l'Environnement du Québec, annonçait que le gouvernement interdisait dorénavant au ministère de l'Énergie et des Ressources d'utiliser les insecticides chimiques pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ainsi, en 1985, 70 % de la superficie devant être protégée contre cet insecte sera traitée à l'aide de l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis*, communément appelé « B.t. ». En 1986, 90 % du territoire à arroser sera traité au B.t. et en 1987 ainsi que les années subséquentes, ce sera 100 % du territoire.

Cette décision gouvernementale est extrêmement importante et ouvre des perspectives très intéressantes. En effet, l'utilisation de B.t. devrait permettre de protéger plus ef-

ficacement nos forêts tout en conduisant à la cessation de l'épidémie de tordeuse et, en même temps, à la préservation de notre environnement. Aussi, comme scientifique accomplissant des recherches dans ce domaine, je ne peux qu'applaudir à cette décision.

Pendant, pour nos forêts, cela est loin d'être suffisant. Il est certain qu'il faut les protéger très sérieusement en employant les moyens les plus efficaces, les plus sûrs et les plus sécuritaires du point de vue écologique. Toutefois, il est aussi nécessaire de gérer nos ressources forestières d'une façon scientifique. À ce sujet, il faut établir sans délai une stratégie à court et à long terme qui permettra d'administrer sainement nos forêts. Toute cette question doit être débattue non seulement au niveau du BAPE, mais aussi, tel que je l'ai proposé récemment à une réunion des producteurs de bois du Saguenay - Lac-Saint-Jean, par une commission spéciale à laquelle devraient participer des représentants de diverses institutions oeuvrant

dans le domaine forestier, en particulier les industries forestières. Cette commission devrait entendre les avis de scientifiques engagés ou non dans le domaine de la gestion forestière afin de jeter rapidement plus de clarté sur le problème, autant du point de vue de la protection à long terme des forêts que de celui de l'exploitation rationnelle de ces ressources.

Cette commission devrait même se poser la question de savoir si nous avons le droit de couper de jeunes peuplements de conifères simplement parce qu'ils sont infestés par la tordeuse. Devrions-nous faire une loi spéciale afin de protéger absolument ces jeunes peuplements potentiels qui n'atteindront leur véritable valeur que lorsqu'ils auront l'âge mûr et qu'ils seront donc productifs ? Dans cette optique, nous avons accompli des recherches qui démontrent qu'il est possible de préserver ces jeunes peuplements en effectuant des traitements séquentiels par B.t. Un an de traitement au B.t., quatre ou cinq

années sans traitement, peut et doit être considéré comme une méthode sylvicole « élégante » pour sauvegarder nos jeunes peuplements tout en favorisant leur éclaircissement naturel. À cet égard, il est possible de dire que les traitements des jeunes forêts par B.t. peuvent remplacer la « hache d'éclaircissement ». Ce n'est pas ce qui s'est produit jusqu'à maintenant. Le MÉR traite au B.t. ou avec des insecticides chimiques des forêts qui sont déjà mûres pour l'exploitation forestière. Ceci donne sans doute des résultats à court terme mais nous n'en tirons presque aucun bénéfice.

D'un autre côté, il y a quelque temps, il a été suggéré de remplacer le sapin, essence très vulnérable à l'attaque par la tordeuse, par un autre type de conifère supposément moins vulnérable : l'épinette noire. Lorsque cette idée a été lancée, j'ai fait remarquer que tout ceci était un problème très délicat qui devait être profondément étudié avant de passer à l'action. Il est vrai que, dans son milieu naturel, l'épinette noire

est plus résistante à la tordeuse, mais je pourrais citer plusieurs endroits au Québec où cet insecte a attaqué très sévèrement des peuplements d'épinette noire. En Ontario, par exemple, la tordeuse a infesté plusieurs centaines de milliers d'hectares de forêts d'épinettes noires.

Aussi, lorsque nous posons la question de remplacer le sapin par l'épinette noire, il faut savoir que la situation écologique de cette épinette sera changée si elle est introduite dans des milieux qui n'ont pas les mêmes caractéristiques que son habitat autochtone. Qu'advendra-t-il de ces peuplements d'épinette noire lorsqu'ils auront grandi ? Qui sait ? Peut-être subiront-ils des attaques très sévères par la tordeuse, par d'autres insectes et par des maladies ? Deviendront-ils très vulnérables ? Que ferons-nous alors ? Il est donc évident que toute cette question doit être évaluée dans le programme général de la gestion forestière.

Par ailleurs, à propos de l'utilisation des pesticides biologiques ou

chimiques, il semble que la décision prise soit limitée par une superficie maximale qui peut être traitée et préservée. Mais est-ce que quelqu'un s'est déjà demandé quels sont les critères utilisés chaque année depuis presque une décennie et qui font que ce sont toujours les mêmes territoires qui sont traités chaque année ? Est-ce que ces critères coïncident avec une gestion forestière scientifique fondée et approuvée ? Sont-ils reliés à la nécessité d'exploiter sainement et économiquement nos ressources ? La protection des forêts contre la tordeuse est-elle le seul critère utilisé pour choisir ces territoires devant être traités, ou est-ce que ces critères tendent à empêcher d'exploiter aveuglément et irrationnellement nos forêts même si l'existe des intérêts évidents à court terme ?

Tout ceci est extrêmement sérieux et mérite d'être évalué sans parti pris afin que nos ressources forestières soient sainement gérées pour le bien de toute la société.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Domtar

Québec. Au passage, il récuse les accusations relatives au projet S-31, soutenant que les libéraux essaient aujourd'hui de renier la paternité du S-31 qui sans l'intervention des conservateurs aurait eu pour effet « de massacrer les francophones du Québec dans leur tentative de jouer pleinement leur rôle dans l'expansion économique du Québec. »

Par contre, le premier ministre a paru surpris lorsque le député néo-démocrate Michael Cassidy lui a souligné l'existence d'une politique au ministère de l'Expansion industrielle régionale qui vise justement à interdire aux sociétés d'État l'accès aux subventions du programme de développement industriel et régional administré par ce ministère. Il a demandé qu'on lui laisse voir le contexte de cette politique.

Cette politique est relativement nouvelle puisqu'elle n'a été adoptée que le 9 novembre. Selon les informations recueillies auprès de fonctionnaires de ce ministère et d'un adjoint du ministre Sinclair Stevens, elle n'aurait pas été prise en compte dans le dossier Domtar.

On évoque pour cela le fait que la demande de subvention de Domtar ait été possiblement présentée avant le changement de politique. On soutient aussi que de toute façon le problème que posait la demande de subvention était fort différent, soit une perturbation du marché du papier fin en raison de l'accroissement de la capacité de production, ce qui a été la seule raison avancée par M. Stevens dans un communiqué émis cette semaine. Dans la lettre de refus envoyée à Domtar, on ne fait pas mention du fait que des sociétés d'État détiennent des actions de l'entreprise.

On semble par ailleurs mal préparé à appliquer cette politique. Ainsi celle-ci doit s'appliquer aux sociétés de la couronne ou aux entreprises dont un gouvernement détiendrait un contrôle effectif. Or on ne sait ce que signifie « contrôle effectif » qui est une expression qui pourra être définie par la méthode des précédents. Un de ces précédents pourrait être la formule inscrite à l'entente signée avec le Québec il y a quelques semaines sur le développement industriel. Dans ce cas, le contrôle effectif signifie 50%. Les indications données au cabinet de M. Stevens laissent croire que le ministre vise à une définition du contrôle effectif qui soit plus restreinte. On explique que cette entente avec le Québec porte sur « des projets conjoints aux deux piliers de gouvernement et que dans ce cadre le ministre était disposé à plus de souplesse. Soulignons qu'au cabinet du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, on ne sait trop où Ottawa veut en venir avec cette politique. Les appréciations varient selon les interlocuteurs, dit-on tout en disant croire que l'objectif d'Ottawa est d'indiquer au milieu des affaires que l'on cessera de subventionner les canards boiteux du fédéral. Le problème est que l'on affecte ainsi les sociétés d'État des provinces qui ne jouent pas le même rôle.

◆ **Le décès**

dant spontanément hommage tout en exprimant leur sympathie à la famille.

Mère de cinq enfants, collaboratrice constante de son mari lorsqu'il dirigeait le DEVOIR, ensuite le Parti libéral du Québec et par conséquent le Comité du NON au référendum de 1980, Mme Ryan n'a jamais ménagé ni son temps ni son énergie à défendre les causes qui lui tenaient à cœur. On la considérait comme un orateur émérite dans les groupes sociaux et politiques et sa parole était accueillie avec respect et admiration. C'est qu'elle savait faire passer discrètement et joyeusement, même sous forme d'humour, des valeurs profondes et fondamentales de vie chrétienne, témoignant elle-même de la sienne.

Au cours de la campagne du référendum, Mme Ryan fut bien malgré elle au centre d'une controverse, l'affaire des Yvette dont « elle était bien loin d'être le stéréotype, Mme Ryan n'ayant rien du caractère soumis de cette petite fille des manuels scolaires », rappelle Mme Thérèse Lavoie-Roux, député de l'Acadie en nous exprimant sa « tristesse profonde » devant le deuil qui frappe la famille Ryan. Mme Solange Chaput-Rolland, elle aussi étroitement mêlée à cette épisode de notre vie politique, ne cachait pas hier sa peine: « Madeleine Ryan était une femme belle, nous confiait-elle. Belle dans son humaine condition, dans sa spiritualité rayonnante, belle dans sa maternité et dans sa condition de femme et d'épouse. Nous n'aurons jamais tout à fait fini de la pleurer. »

◆ **Ivresse**

vanche ou de vengeance, dit-il. On ne peut ressusciter personne. Ce qu'il faut changer, c'est un système immoral qui méprise la vie humaine. Nous avons à la fois les lois, les policiers et les juges les plus tolérants d'Amérique du Nord à l'égard des conducteurs en état d'ébriété. Conduire en état d'ivresse devrait être considéré comme une négligence criminelle et une tentative d'homicide. »

Les chiffres témoignent de l'ampleur du drame vécu par des milliers de familles comme les Dubrule. L'ivresse tue et parmi les plus jeunes Canadiens. Les accidents de la route sont d'ailleurs la première cause de décès au Canada chez les moins de 40 ans. Selon le Bureau d'assurance du Canada, environ 40 % des conducteurs tués au pays ont moins de 24 ans.

Le ministère canadien de la Justice estime que le mélange alcool et essence provoque 55 % des accidents mortels qui, chaque année, tuent près de 25.000 Canadiens. Une proportion de 12 % de ces accidents seraient reliés à la consommation de drogue, le cannabis au premier rang. On estime que ces tragédies coûtent bientôt annuellement près d'un milliard au trésor public.

Au Québec, l'éthylisme au volant est considéré responsable de la moitié des tragédies routières. On estime qu'entre 1978 et 1983, la Régie de l'assurance-automobile du Québec a consacré près de \$2 milliards en déboursés ou en mise en provision pour indemniser les victimes de la route.

Les dépenses médicales et d'hospitalisation se seraient élevées à plus de \$90 millions et les dommages dépasseraient \$825 millions.

Devant la montée croissante des accidents de la route liés à la consommation d'alcool, qui tuent trois fois plus de personnes que tous les autres crimes réunis, le ministère fédéral de la justice a entrepris de raffermir les dispositions pénales du Code criminel.

Quelques jours avant le début des fêtes de Noël, le ministre John Crosbie a déposé au Communisme un projet de loi qui devrait donner à réfléchir aux 160.000 automobilistes canadiens qui, chaque année, sont reconnus coupables de conduite en état d'ébriété.

Chaque soir, un conducteur canadien sur quatre prend le volant après avoir consommé de l'alcool.

Reprenant presque en entier une pièce législative semblable, préparée par son prédécesseur, M. Marc MacGuigan, M. Crosbie se propose de hausser de \$50 à \$300 l'amende minimale pour la conduite en état d'ébriété. La sanction serait assortie d'une suspension de permis de 3 mois pour une première infraction.

Dans le cas de conduite dangereuse, l'emprisonnement maximal atteindrait 5 ans et la suspension, 3 ans. Si l'automobiliste a causé des lésions corporelles, les deux peines pourraient atteindre 10 ans.

Si l'accident a causé la mort, la peine d'emprisonnement maximale serait établie à 14 ans et la suspension du permis serait applicable durant 10 ans. Les conducteurs reconnus coupables de négligence criminelle seraient passibles de détention à perpétuité.

Si ces mesures visant à dissuader les disciples de Bacchus de prendre le volant répondent à quelques unes

vée, intéressante et renseignée sur tous les sujets d'intérêt. La façon dont elle savait se rendre disponible aux autres m'a toujours frappée. »

Dès sa jeunesse, Madeleine Ryan s'est engagée dans l'action communautaire. D'abord présidente locale de la Jeunesse étudiante catholique à l'École normale Marguerite-Bourgeoys de Sherbrooke de 1941 à 1943, puis dirigeante d'une équipe paroissiale de Jeunesse agricole catholique à Saint-Isidore de Dorchester (son village natal) de 1945 à 1949, Madeleine Ryan fut ensuite présidente diocésaine de la Jeunesse indépendante catholique féminine à Québec (1950-1954) et présidente nationale de la JICF de 1953 à 1957.

De 1971 à 1978, Madeleine Ryan fut membre du Conseil supérieur de l'éducation et durant son mandat elle en présida la Commission de l'éducation des adultes et la Commission de l'enseignement secondaire. En avril 1977, elle était invitée par le Saint-Siège à faire partie de la Commission pontificale Justice et Paix et à ce titre elle fut de la délégation canadienne au couronnement du pape Jean-Paul Ier à Rome en septembre 1978.

Aux côtés de son mari Claude Ryan qui présidait le Comité du NON, Madeleine Ryan joua un rôle très actif dans la campagne référendaire de 1980 sur l'avenir constitutionnel du Québec. Elle multiplia les interventions à travers le Québec en faveur du maintien du lien fédéral canadien.

Née Madeleine Guay à Saint-Isidore de Dorchester en 1925, troisième d'une famille de onze enfants, en 1958 elle épousa Claude Ryan. De ce mariage sont nés cinq enfants: Paul, avocat, Monique, Thérèse, Patricia et André, étudiants.

Outre son époux et ses enfants, Madeleine Ryan laisse une bru, Martine Létoirneau (Mme Paul Ryan) et un petit-fils, Thomas; quatre sœurs et quatre frères, sa belle-mère, Mme Blandine Ryan, ses beaux-frères et ses belles-sœurs ainsi que de nombreux autres parents et amis.

La dépouille mortelle sera exposée aujourd'hui à 19 h au Salon funéraire Alfred Dallaire, 1111 ouest, avenue Laurier, à Outremont. Les funérailles auront lieu le lundi 4 mars à 13 h à l'église Saint-Viateur d'Outremont. L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Saint-Philippe-d'Argenteuil et sera précédée d'un Libéra à l'église paroissiale de Saint-Philippe.

La famille suggère aux sympathisants d'offrir des dons à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montréal, au sein du Service d'hématologie.

◆ **La hausse**

les conservateurs en novembre dernier, l'économiste croit néanmoins qu'elle peut s'expliquer par les préoccupations inflationnistes de la Banque du Canada et par l'influence de M. Bouey, dont les pouvoirs seraient, à son avis, nettement plus importants qu'on l'imagine généralement.

M. Callum ne s'inquiète pas de la faiblesse du dollar canadien puisqu'il constate que sa valeur n'est en baisse que par rapport à une seule monnaie, soit le dollar US. Il est d'avis que si la banque centrale laissait réellement flotter le dollar, les risques d'une remontée du taux d'inflation seraient évidentes, mais temporaires.

D'autre part, selon Wayne Clendenning, conseiller économique chez Greenshields Canada, les événements des dernières semaines donnent à penser que les taux d'intérêt sont à la hausse pour encore quelque temps.

M. Clendenning estime que les taux devraient se stabiliser jusqu'en juin pour rebondir de 1 ou 2 % dans le courant de la deuxième moitié de l'année. Comme bien d'autres, M. Clendenning avoue toutefois qu'il y a beaucoup de « si » dont il faut tenir compte avant de procéder à l'élaboration de l'importance quelle prévision.

Pour plusieurs, en effet, les taux d'intérêt américains demeurent « le » facteur important par rapport auquel se fixera la valeur future de la devise canadienne. Le budget Wilson qui devrait être annoncé vers la fin du mois de mars aura également un effet important.

M. Clendenning souligne également que le gouvernement conservateur ne fait plus de la réduction du déficit budgétaire l'objectif crucial qu'il semblait être il y a quelques mois et qu'en conséquence la valeur du dollar pourrait en subir les contrecoups.

À son avis, le recul du gouvernement sur la question de l'abolition de l'universalité dans les programmes sociaux a fait dire à plusieurs que Michael Wilson perdait plusieurs batailles au cabinet. Ses tentatives pour obtenir l'appui de ses collègues dans le but de s'attaquer sérieusement au déficit fédéral ne sembleraient donc pas avoir porté fruit.

◆ **Les USA**

l'effet que pourraient avoir les propositions du Nicaragua sur les parlementaires qui doivent se prononcer sur le déblocage de \$14 millions US d'aide « secrète » distribuée par la CIA (Centrale de renseignements américaine) aux mouvements de la guérilla antisandiniste.

L'orchestration de l'initiative de Managua est « très astucieuse », selon un responsable de la Maison-Blanche, qui a exprimé la crainte qu'elle se poursuive dans les prochains jours, quand les responsables de Managua se trouveront aux côtés d'autres dirigeants latino-américains et du secrétaire d'État, M. George Shultz, à Montevideo pour l'investiture, aujourd'hui, du président uruguayen, M. Julio Maria Sanguinetti.

Le fonctionnaire de la présidence n'a pas exclu que M. Shultz puisse rencontrer le président Ortega à cette occasion comme les sandinistes en ont exprimé le désir.

(Le président Ortega a déclaré pour sa part que le retrait de cent conseillers cubains avait été décidé pour favoriser une relance de l'initiative de paix du groupe de Contadora.)

(M. Ortega a d'autre part précisé que son gouvernement acceptait de livrer au groupe de Contadora (Mexique, Venezuela, Panama, Colombie) un étudiant nicaraguayen déserteur, à l'origine de l'annulation de la dernière rencontre des ministres des Affaires étrangères des pays de la région. Le Costa-Rica affirme qu'il a été emmené de force alors qu'il s'était réfugié dans son ambassade à Managua. Le Nicaragua affirme qu'il a été arrêté après avoir quitté librement les locaux de la représentation diplomatique.)

À Buenos Aires, le ministre nicaraguayen des Relations extérieures, le père Miguel d'Escoto, a lancé, mercredi, un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie la reprise de négociations directes entre Managua et Washington et évite toute invasion de son pays.

Le ministre nicaraguayen, de passage dans la capitale argentine, avant de se rendre à Montevideo pour assister à l'investiture de M. Sanguinetti, a estimé au cours d'une conférence de presse que cette reprise du dialogue pourrait éviter une invasion imminente du Nicaragua par les troupes américaines.

L'objectif des États-Unis est d'inciter le Nicaragua à agresser le Honduras, « pour qu'en suite l'armée américaine nous envahisse », a estimé le ministre, qui a également accusé Washington de vouloir détruire « l'ordre juridique international ».

De son côté, le général Paul Gorman, qui doit quitter prochainement son poste de commandant des forces armées en Amérique centrale, a estimé que les « contras » (contre-révolutionnaires antisandinistes) n'étaient pas en mesure, dans un « futur proche », de renverser le gouvernement de Managua.

Leur action, ainsi que des pressions diplomatiques et politiques, pourraient toutefois « contraindre les sandinistes à composer », a ajouté le

◆ **Zundel**

lement d'être déporté, car il n'est pas citoyen canadien. Au ministère de l'Immigration, on refusait d'émettre la moindre opinion, parce que la cause est toujours devant les tribunaux.

Zundel avait été accusé après avoir distribué deux brochures, une première intitulée « Est-ce qu'il y a vraiment eu six millions de morts? » affirmant que l'Holocauste a été une invention sioniste afin de permettre à Israël de réclamer des compensations de guerre à l'Allemagne; et une deuxième intitulée « L'Islam, la guerre et l'Occident » prévenant les pays arabes que les sionistes, les banquiers, les communistes et les francs-maçons maniganceraient une conspiration diabolique en vue de se rendre maîtres du monde.

Accusé relativement aux deux brochures d'avoir publié des informations qu'il savait pertinemment fausses, vraisemblablement susceptibles de provoquer l'intolérance raciale et sociale, Zundel a jugé coupable uniquement pour la propagation de la première brochure; il a été acquitté au sujet de la publication du second document.

Depuis que la clause contre le racisme a été insérée dans le Code pénal, soit en 1980, c'est la quatrième fois seulement que quelqu'un est trouvé coupable d'y avoir manqué, a souligné le procureur public, Me Peter Griffiths.

Un citoyen a été jugé coupable, en Alberta, peu après 1910, et une personne a été acquittée à Montréal, dans les années 1950. Une autre personne a été jugée non coupable dans une autre cause, au pays.

Devant le tribunal, Zundel s'est personnellement qualifié de révisionniste et de pacifiste. Il fut un temps, a-t-il dit, où il croyait à l'Holocauste,

des revendications des victimes, elles ne font pas pour autant l'unanimité des groupes de pression.

En Colombie-Britannique, Mme Sally Gribble, une mère qui a elle-même perdu son fils de 21 ans, dirige les *Mothers against drunk drivers* qui ont déposé, il y a quelques semaines, devant le Comité des Communes sur la justice et les questions juridiques, un mémoire réclamant une législation plus ferme, mais aussi une plus grande sévérité des autorités policières et de la magistrature canadienne.

Devant le Comité Thacker, le MADD a n'y a pas été par quatre chemins: « Les victimes d'accidents d'automobile imputables à l'ébriété, outrées de l'indulgence des tribunaux envers les responsables, et du peu de cas que l'on fait des victimes, demandent que toute personne reconnue coupable de conduite en état d'ébriété soit punie, sans exception. »

Le MADD s'est élevé contre « le manque d'efficacité de la poursuite, l'attitude des tribunaux et les peines imposées ».

Certains accusations de négligence criminelle seraient en fait fréquemment réduites en inculpations de conduite dangereuse. « Nous soutenons que le conducteur en état d'ébriété responsable d'un accident ayant coûté la vie à un être innocent est coupable d'homicide involontaire », a avancé Mme Gribble.

Outre l'instauration de programmes d'information des écoliers et du public, de formation des jeunes conducteurs, le retrait des permis pour conduite avec des facultés affaiblies, et la saisie des véhicules des délinquants, le MADD souhaite l'abaissement du taux maximum d'alcoolémie de 8 milligrammes d'alcool par 100 milligrammes de sang à 4 milligrammes. En clair, la limite tolérée serait abaissée de moitié, de 0,08 à 0,04.

En plus du relèvement des amendes, le MADD s'oppose aux peines purgées la fin de semaine. Une suspension du permis à long terme, un service communautaire, le dédommagement des victimes, une participation obligatoire à un programme de sécurité ou de traitement sont les mesures que le MADD privilégie.

Le MADD propose finalement l'établissement des peines proportionnellement à la condition socio-économique des coupables et la reconnaissance des droits fondamentaux de la victime.

Le MADD voudrait que soient reconnus le droit à un procureur spécialisé, le droit de déposition sur les préjudices subis, le droit d'appel pour toute peine jugée insuffisante, et le droit de se constituer partie civile au côté de la Couronne.

Le MADD soutient que les victimes devraient pouvoir s'opposer à l'imposition d'un traitement pour alcoolisme à l'accusé remplaçant l'amende ou l'emprisonnement, et participer de leur droit de veto aux réunions de la Commission des libérations conditionnelles.

Sur la question de la constitution de la preuve, le MADD s'est félicité de l'imposition prochaine des prélèvements sanguins.

C'est un domaine particulier où la poursuite de la justice et le caractère inviolable de la personne semblent toutefois empruntés des chemins opposés.

Pour *Mothers against drunk drivers*, la question à se poser est la suivante: « Jusqu'où sommes-nous prêts à aller en matière de prévention au risque de violer les libertés individuelles? Aussi loin qu'il est nécessaire », de répondre l'organisme.

La Commission canadienne de réforme du droit appuie les nouvelles dispositions sur le prélèvement d'échantillons sanguins à des fins d'analyse et de preuve.

À l'exemple de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan où la mesure est déjà appliquée, les policiers canadiens pourront bientôt prélever un échantillon sanguin lorsqu'un conducteur est physiquement incapable, qu'il feigne de l'être ou non, de fournir un échantillon d'haleine.

Selon la Commission, « la police doit absolument disposer de ce pouvoir pour combattre efficacement la conduite en état d'ivresse ».

Le juge Allen M. Linden, président de la Commission de réforme du droit, a toutefois souligné « qu'il a été extrêmement difficile d'approuver cette procédure, étant donné que nous sommes d'ardents défenseurs des libertés civiles et des droits de la personne ».

Le projet de loi C-18 prévoit que le prélèvement devra être fait par une personne médicalement qualifiée et autorisée par un télémandat délivré par un juge. Une partie de l'échantillon devra être remise au suspect pour une analyse indépendante. De plus, le prélèvement ne pourra être effectué si, de l'avis du médecin, la vie du suspect est en danger.

Cependant, à l'instar de l'Association médicale canadienne qui voit dans cette mesure « une forme avancée de médecine préventive », la Commission aurait préféré que le personnel médical bénéficie d'une protection reconnue par la loi dans l'éventualité de poursuites engagées contre lui.

Pour M. Marc Dubrule, président de l'Association québécoise des victimes de chauffards, « le législateur n'a pas compris qu'il fallait prendre le problème à sa source ».

« Au lieu d'augmenter les peines lorsqu'il y a mort d'homme, il aurait été préférable de manifester une sévérité extraordinaire lors de la première conduite en état d'ivresse. Cela signifie une amende exemplaire, un emprisonnement, le retrait du permis et du véhicule durant une période déterminée », soutient-il.

« C'est dans cet esprit que les pays scandinaves, où les peines sont très sévères, ont obtenu des résultats probants », déclare M. Dubrule.

Mais au-delà de toute nouvelle législation demeurerait le problème de son application. Devant le comité des Communes, l'Association des chefs de police canadiens faisait remarquer que « la police n'inte: cepte que de 10 à 15 % des conducteurs en

L'IRA attaque un commissariat en Ulster: 8 morts et 20 blessés

BELFAST (AFP) — L'IRA, l'Armée républicaine irlandaise, a frappé fort hier soir en Irlande du Nord, pulvérisant à la roquette le réfectoire d'un commissariat de police de Newry, dans le sud de l'Ulster, et tuant ainsi au moins huit policiers et faisant une vingtaine de blessés, selon un dernier bilan provisoire.

L'attentat est l'un des plus sanglants commis en Irlande du Nord par les républicains irlandais, qui ont essayé de tuer le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher en octobre dernier à Brighton (sud de l'Angleterre).

Il survient après une série d'actions menées conjointement par les autorités britanniques et le gouvernement de la république d'Irlande, qui avaient placé l'IRA sur la défensive.

Samedi dernier, les forces de l'ordre avaient abattu trois membres de l'Armée républicaine à Strabane, dans l'ouest de l'Ulster. Les trois hommes avaient été tués dans un champ aux premières heures de la matinée de samedi. Ils étaient en

possession de trois fusils, deux lance-roquettes et de munitions. Ces morts portaient à huit le nombre de membres de l'IRA tués par les forces britanniques au cours des trois derniers mois.

Peu après, l'IRA avait tué à Londonderry un homme qu'elle disait être un informateur et, dimanche soir, un ancien membre des régiments suppléants de l'armée britannique était tué, également à Londonderry. L'INLA (Armée de libération nationale irlandaise), le second groupe paramilitaire républicain, avait revendiqué cet attentat.

La semaine dernière, l'IRA avait été également sur la sellette, avec la saisie par les autorités de Dublin d'une somme de 1,75 million de livres sur un compte en banque de Dublin appartenant, selon les autorités irlandaises, au mouvement clandestin. Celui-ci a démenti que l'argent lui ait appartenu.

L'attaque de Newry est la première de cette importance commise par l'IRA depuis l'attentat de Brigh-

ton, en octobre dernier, qui avait failli décimer le gouvernement britannique. Immédiatement après, le mouvement avait déclaré qu'il commettrait d'autres attentats contre ceux qui sont responsables de l'oppression de notre peuple.

En 1985, avait indiqué l'organisation dans un communiqué fin décembre, nous poursuivrons calmement notre lutte et nous frapperons, non par souci de provocation, mais pour la justice de notre cause. Nous nous engageons à ne jamais plier face à nos oppresseurs.

L'attaque du commissariat prouve à nouveau, selon les termes du communiqué, que l'IRA a revendiqué, que l'organisation peut encore frapper où et quand elle le décide.

Pour les milieux informés de Belfast et de Dublin, elle signifie également que l'impasse dans laquelle se trouve la situation politique de l'Irlande du Nord peut conduire à une recrudescence de la violence dans la province.

◆ **La hausse**

les conservateurs en novembre dernier, l'économiste croit néanmoins qu'elle peut s'expliquer par les préoccupations inflationnistes de la Banque du Canada et par l'influence de M. Bouey, dont les pouvoirs seraient, à son avis, nettement plus importants qu'on l'imagine généralement.

M. Callum ne s'inquiète pas de la faiblesse du dollar canadien puisqu'il constate que sa valeur n'est en baisse que par rapport à une seule monnaie, soit le dollar US. Il est d'avis que si la banque centrale laissait réellement flotter le dollar, les risques d'une remontée du taux d'inflation seraient évidentes, mais temporaires.

D'autre part, selon Wayne Clendenning, conseiller économique chez Greenshields Canada, les événements des dernières semaines donnent à penser que les taux d'intérêt sont à la hausse pour encore quelque temps.

M. Clendenning estime que les taux devraient se stabiliser jusqu'en juin pour rebondir de 1 ou 2 % dans le courant de la deuxième moitié de l'année. Comme bien d'autres, M. Clendenning avoue toutefois qu'il y a beaucoup de « si » dont il faut tenir compte avant de procéder à l'élaboration de l'importance quelle prévision.

Pour plusieurs, en effet, les taux d'intérêt américains demeurent « le » facteur important par rapport auquel se fixera la valeur future de la devise canadienne. Le budget Wilson qui devrait être annoncé vers la fin du mois de mars aura également un effet important.

M. Clendenning souligne également que le gouvernement conservateur ne fait plus de la réduction du déficit budgétaire l'objectif crucial qu'il semblait être il y a quelques mois et qu'en conséquence la valeur du dollar pourrait en subir les contrecoups.

À son avis, le recul du gouvernement sur la question de l'abolition de l'universalité dans les programmes sociaux a fait dire à plusieurs que Michael Wilson perdait plusieurs batailles au cabinet. Ses tentatives pour obtenir l'appui de ses collègues dans le but de s'attaquer sérieusement au déficit fédéral ne sembleraient donc pas avoir porté fruit.

◆ **Zundel**

lement d'être déporté, car il n'est pas citoyen canadien. Au ministère de l'Immigration, on refusait d'émettre la moindre opinion, parce que la cause est toujours devant les tribunaux.

Zundel avait été accusé après avoir distribué deux brochures, une première intitulée « Est-ce qu'il y a vraiment eu six millions de morts? » affirmant que l'Holocauste a été une invention sioniste afin de permettre à Israël de réclamer des compensations de guerre à l'Allemagne; et une deuxième intitulée « L'Islam, la guerre et l'Occident » prévenant les pays arabes que les sionistes, les banquiers, les communistes et les francs-maçons maniganceraient une conspiration diabolique en vue de se rendre maîtres du monde.

Accusé relativement aux deux brochures d'avoir publié des informations qu'il savait pertinemment fausses, vraisemblablement susceptibles de provoquer l'intolérance raciale et sociale, Zundel a jugé coupable uniquement pour la propagation de la première brochure; il a été acquitté au sujet de la publication du second document.

Depuis que la clause contre le racisme a été insérée dans le Code pénal, soit en 1980, c'est la quatrième fois seulement que quelqu'un est trouvé coupable d'y avoir manqué, a souligné le procureur public, Me Peter Griffiths.

Un citoyen a été jugé coupable, en Alberta, peu après 1910, et une personne a été acquittée à Montréal, dans les années 1950. Une autre personne a été jugée non coupable dans une autre cause, au pays.

Devant le tribunal, Zundel s'est personnellement qualifié de révisionniste et de pacifiste. Il fut un temps, a-t-il dit, où il croyait à l'Holocauste,

mais il s'oppose maintenant à cette idée après avoir pris connaissance des résultats de recherches sérieuses.

Le procureur public, Me Griffiths, a décrit Zundel comme étant un raciste convaincu mais rusé qui, en toute connaissance de cause, a publié des écrits anti-juifs en sachant que leur contenu était faux et incendiaire.

Quand à l'avocat de la défense, Me Douglas Christie, il avait prévenu les jurés qu'ils devaient décider si le Canada voulait vivre avec une forme insidieuse de censure ou en respectant le droit à la liberté d'expression.

« Je ne mets pas en doute le droit des Juifs à défendre leurs opinions, mais pourquoi lui (Zundel) refuseraient-ils le droit de faire valoir les siennes? », a demandé Me Christie.

Mais, au cours de son adresse au jurés, qui a duré sept heures et demie, le juge Locke a précisé qu'ils devaient rendre un verdict selon les témoignages présentés en cour et en respectant les éléments légaux qu'il venait de leur exposer, non pas d'après leurs présomptions ou leurs élans émotifs.

Il avait souligné que le procès ne portait pas sur la liberté d'expression et il avait rappelé que deux éléments étaient d'importance capitale, soit les preuves inébranlables de l'Holocauste et l'honnêteté de l'accusé. Il avait souligné qu'il ne convenait pas pour sa part d'en ajouter plus.

◆ **Les USA**

l'effet que pourraient avoir les propositions du Nicaragua sur les parlementaires qui doivent se prononcer sur le déblocage de \$14 millions US d'aide « secrète » distribuée par la CIA (Centrale de renseignements américaine) aux mouvements de la guérilla antisandiniste.

L'orchestration de l'initiative de Managua est « très astucieuse », selon un responsable de la Maison-Blanche, qui a exprimé la crainte qu'elle se poursuive dans les prochains jours, quand les responsables de Managua se trouveront aux côtés d'autres dirigeants latino-américains et du secrétaire d'État, M. George Shultz, à Montevideo pour l'investiture, aujourd'hui, du président uruguayen, M. Julio Maria Sanguinetti.

Le fonctionnaire de la présidence n'a pas exclu que M. Shultz puisse rencontrer le président Ortega à cette occasion comme les sandinistes en ont exprimé le désir.

(Le président Ortega a déclaré pour sa part que le retrait de cent conseillers cubains avait été décidé pour favoriser une relance de l'initiative de paix du groupe de Contadora.)

(M. Ortega a d'autre part précisé que son gouvernement acceptait de livrer au groupe de Contadora (Mexique, Venezuela, Panama, Colombie) un étudiant nicaraguayen déserteur, à l'origine de l'annulation de la dernière rencontre des ministres des Affaires étrangères des pays de la région. Le Costa-Rica affirme qu'il a été emmené de force alors qu'il s'était réfugié dans son ambassade à Managua. Le Nicaragua affirme qu'il a été arrêté après avoir quitté librement les locaux de la représentation diplomatique.)

À Buenos Aires, le ministre nicaraguayen des Relations extérieures, le père Miguel d'Escoto, a lancé, mercredi, un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie la reprise de négociations directes entre Managua et Washington et évite toute invasion de son pays.

Le ministre nicaraguayen, de passage dans la capitale argentine, avant de se rendre à Montevideo pour assister à l'investiture de M. Sanguinetti, a estimé au cours d'une conférence de presse que cette reprise du dialogue pourrait éviter une invasion imminente du Nicaragua par les troupes américaines.

L'objectif des États-Unis est d'inciter le Nicaragua à agresser le Honduras, « pour qu'en suite l'armée américaine nous envahisse », a estimé le ministre, qui a également accusé Washington de vouloir détruire « l'ordre juridique international ».

De son côté, le général Paul Gorman, qui doit quitter prochainement son poste de commandant des forces armées en Amérique centrale, a estimé que les « contras » (contre-révolutionnaires antisandinistes) n'étaient pas en mesure, dans un « futur proche », de renverser le gouvernement de Managua.

Leur action, ainsi que des pressions diplomatiques et politiques, pourraient toutefois « contraindre les sandinistes à composer », a ajouté le

général Gorman devant le Congrès, en appuyant le principe d'une aide aux « contras ».

Enfin, on a appris hier que quatre Américains sur cinq sont opposés à un engagement des États-Unis dans une tentative de renversement du régime nicaraguayen, selon un sondage effectué pour le *Washington Post* et ABC News.

Selon cette enquête, menée auprès de 1.596 personnes entre les 22 et 26 février, 18 % des Américains sont favorables à un tel engagement contre 70 %.

◆ **Les Jeux de Dolbeau s'ouvrent aujourd'hui**

DOLBEAU (PC) — Un premier groupe d'un millier d'athlètes arrive aujourd'hui à Dolbeau pour participer à la première tranche de la finale des Jeux du Québec.

La vie tranquille de cette petite ville du Lac-Saint-Jean sera donc profondément modifiée par cette arrivée massive des jeunes de 10 à 18 ans.

D'ici le 10 mars prochain, ces jeunes se mesureront dans des épreuves se déroulant dans 17 sports.

« Tout est prêt pour recevoir les athlètes et ceux qui les accompagnent », a souligné hier le directeur général du comité organisateur des Jeux, M. Guy Godbout.

Même si la ville de Dolbeau ne compte que 9.600 habitants, le comité organisateur a recruté plus de 4.000 bénévoles pour veiller à la bonne marche de l'événement.

Il faut dire qu'ils proviennent non seulement de Dolbeau, mais des villes environnantes de Mistassini (6.000 habitants) et de Saint-Félicien (7.000 habitants), et même des petits villages des alentours aux noms si typiques: Sainte-Elizabeth-de-Proulx, Péribonka, Alban....

Toute la région a tenu à s'impliquer dans la préparation de ce qui constitue non seulement un événement sportif, mais aussi un immense happening socio-culturel.

M. Godbout a également précisé que Dolbeau s'était dotée de nouveaux équipements à l'occasion des Jeux.

« Un gymnase double a été aménagé au coût de \$1 million et un aréna de poche a également été construit à côté de l'aréna municipal. Il servira de plateau pour certaines compétitions », a indiqué le directeur général des Jeux. Il a coûté un demi-million de dollars.

La cérémonie d'ouverture se déroulera ce soir au complexe sportif de Dolbeau où on attend une salle comble.

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, venu spécialement pour la circonstance, qui présidera la cérémonie d'ouverture. Il sera accompagné du ministre du Loisir, M. Jacques Brassard, du maire de Dolbeau, M. Henri-Paul Brassard, et de plusieurs personnalités locales.

Les athlètes des 18 régions du Québec défilèrent sous le thème traditionnel des Jeux, revêtus de leurs couleurs locales. Ces athlètes, qui oeuvrent dans l'escrime, le curling, la nage synchronisée, le patinage de vitesse, le ski de fond et la gymnastique, seront ici jusqu'à lundi prochain, alors qu'ils seront remplacés par un deuxième groupe spécialisé dans d'autres disciplines.

Quant à la flamme des Jeux, elle sera allumée officiellement ce soir lors de la cérémonie d'ouverture. Elle a fait un long trajet depuis Sept-Îles où se déroulaient les derniers jeux en août 1983.

La flamme a été transportée en avion jusqu'à Bagotville, puis un groupe de coureurs, le « Club du Mille », s'est relayé en transportant le flambeau autour du Lac-Saint-Jean.

Ceux que le côté sportif intéresse moins peuvent toujours suivre les activités culturelles qui se déroulent parallèlement aux compétitions sportives.

Une programmation touristique a également été conçue pour ceux qui veulent profiter de leur séjour au pays de Maria Chapdelaine, avec des visites au Centre Astro, au zoo de Saint-Félicien et aux musées régionaux.

Selon le président du Trust Général

La crise actuelle du dollar démontre l'urgence pour le gouvernement de couper son déficit et ses dépenses

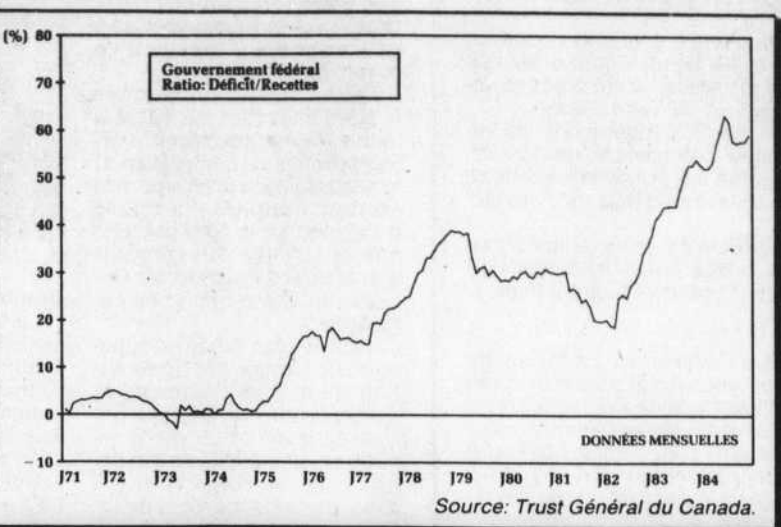
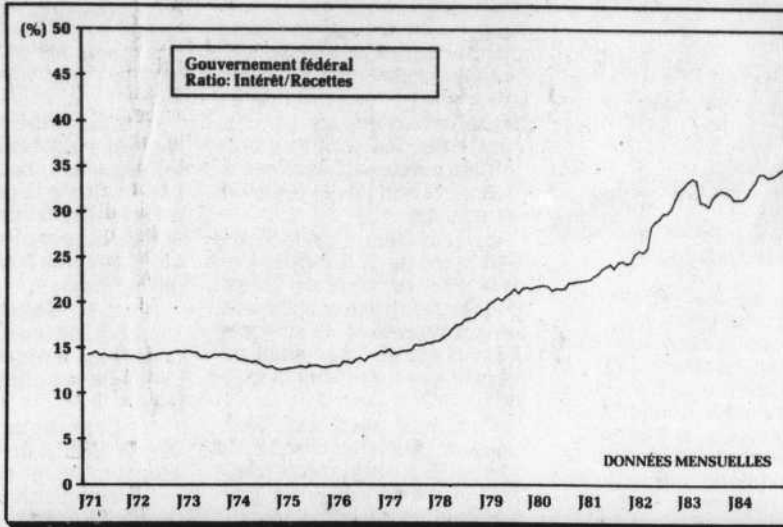
PAUL DURIVAGE

« La faiblesse actuelle du dollar canadien est une occasion exceptionnelle pour instaurer un plan de redressement des finances publiques et de l'économie canadienne ».

C'est ce qu'a déclaré au cours d'une rencontre avec la presse financière précédant l'assemblée annuelle des actionnaires, le président et chef de la direction du Trust Général du Canada, M. Maurice Jodoin.

Selon lui, la forte baisse qu'a subie notre dollar au cours des derniers jours sonne l'alarme sur l'état du déficit et doit inciter le nouveau gouvernement fédéral à se montrer le plus austère possible dans son budget de ce printemps. Du même avis, elle met aussi en lumière la compétitivité de nos entreprises et leur engagement à freiner l'appétit de leurs salariés.

« Il faut mettre les dépenses publiques et l'appareil gouvernemental au régime forcé, comme l'ont d'ailleurs fait les entreprises pour surmonter la récession, a-t-il déclaré. Continuer sur la lancée actuelle signifie que le gouvernement fédéral ne pourra plus diriger d'ici quelques années



Source: Trust Général du Canada.

tout au mieux, si ce n'est pas déjà le cas ».

Les graphiques étaient nombreux pour soutenir la thèse du jeune dirigeant. Les dépenses du gouvernement fédéral représentent aujourd'hui plus de 45 % du Produit National Brut, à comparer avec moins de

30 % en 1960. « Ce qui ne serait rien si les dépenses de transfert n'avaient cessé de croître entretemps au détriment des dépenses productives, jusqu'à représenter près de la moitié de l'enveloppe totale aujourd'hui », poursuit-il pointant le deuxième tableau. Quelque 35 cents de chaque dollar de revenu est consacré au service de la dette, rappelle-t-on enfin.

Mais l'invective n'était pas que pour le gouvernement. L'entreprise a aussi sa part de responsabilité dans la situation actuelle.

« Les entreprises ont laissé aller les salaires à des niveaux beaucoup trop élevés dans l'euphorie des années 1970 », a affirmé le président au moment où les conflits patronal-syn-

dical reprennent la manchette des médias.

Selon son plan, il faut en quelque sorte forcer le secteur privé à réduire substantiellement ses coûts de production: « Pour ce faire, il faut favoriser la modernisation des entreprises et bien expliquer au secteur privé que le contrôle des coûts, y compris les coûts de la main d'œuvre, est essentiel ».

L'alternative à ce scénario serait une nouvelle remontée des taux d'intérêt, l'affaiblissement de notre devise, la détérioration chronique des déficits, et l'inévitable ralentissement de l'économie.

L'ancien analyste financier s'est refusé à risquer un chiffre sur le pro-

chain niveau de support du dollar. Il s'est contenté de citer à nouveau l'exemple de la livre sterling qui valait autant que \$ 2.50 US, mais n'a plus qu'une équivalence d'un peu plus de \$ 1 US aujourd'hui.

Concernant l'évolution des taux d'intérêts hypothécaires, il s'est inquiété de ce que les taux à court terme affichés par les banques et fiduciaires soient inférieurs au taux d'escompte consenti par le Trésor à ces mêmes institutions financières. Il a décrit la situation comme « pour le moins inhabituelle ».

M. Jodoin qui avait pris soin, comme il l'a lui-même signalé, de placer à sa gauche les tableaux expliquant les politiques déficitaires

des gouvernements et à sa droite, les illustrations graphiques des politiques profitables de la fiduciaire, a été fort bref sur ce dernier aspect à l'occasion de sa présentation à la presse.

1984 a certes été une excellente année pour le Trust Général du Canada qui établissait de nouveaux records pour tous les baromètres de son exploitation. Le bénéfice net s'est ainsi établi à \$ 14.5 millions ou \$ 2.92 par action ordinaire, en hausse de 10.7 % par rapport au chiffre de 1983. L'actif a par ailleurs frisé les \$ 2.5 milliards, une progression de près de 17 % par rapport à l'année précédente.

Bien que d'importance modeste pour son actif dans l'industrie fiduciaire canadienne, le Trust Général n'en est pas moins la plus performante, après le Central Trust Company d'Halifax, pour le rendement obtenu sur le capital investi.

Invité à préciser si la Fiducie entendait augmenter sa participation dans la société de courtage de valeurs mobilières Tassé et Associés, M. Jodoin a déclaré que la situation actuelle répondait bien aux attentes initiales et qu'aucun changement de cette nature n'était prévu dans l'im-médiate.

L'Ontario Securities Commission a proposé récemment de hausser de 10 % à 30 % la participation maximale que peut prendre une institution financière dans un courtier faisant affaires en Ontario. Le Trust Général a acquis une participation de 9.9 % dans le capital-actions du courtier de la rue Dorchester à Montréal, en juin 1984.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

1984 : une année record pour la Standard Life

Les opérations canadiennes de la Compagnie d'assurance Standard Life ont connu, en 1984, une année record sur le plan des « affaires nouvelles ».

La production « d'affaires nouvelles » a en effet augmenté de 24.2 %, contre 13 % en moyenne au sein de l'industrie. Le revenu-prime décaissant des contrats d'assurance vie et des rentes est passé à \$248 millions, ce qui représente une hausse de 27 % par rapport à l'exercice précédent.

L'entreprise en participation a enregistré un revenu-prime totalisant \$44 millions en 1984, sa première année complète d'exploitation. Le revenu-prime total, calculé sur une base annuelle, provenant des « affaires nouvelles » a atteint, entre novembre 1983 et octobre 1984, la somme de \$4.5 millions.

L'actif de la compagnie se chiffre à \$3.6 milliards, en hausse de 7 % par rapport à 1983. La valeur marchande de l'actif géré par sa filiale, la Compagnie d'administration de portefeuille Standard Life Ltée, se situe à \$700 millions.

Bénéfice de \$ 37.6 millions pour la First City Trust

First City Trust Company a réalisé en 1984 un bénéfice net de \$37.6 millions, en hausse de plus de \$12 millions par rapport à 1983. Le profit de la société, avant postes extraordinaires, a augmenté de \$20 millions, passant de \$20 millions, ou \$11.42 par action, à \$41 millions, soit \$25.26 par action. Le fonds de roulement de la compagnie se chiffre à \$78.3 millions, contre \$43 millions il y a un an. Le revenu de l'institution a grimpé de \$607 millions au cours de la période comptabilisée. L'actif de la First City au 31 décembre dernier s'élevait à \$3.1 milliards, comparativement \$2.5 milliards il y a douze mois.

Profit de \$ 1.6 million pour Counsel Trust

Counsel Trust Company a encaissé un profit de \$1.6 million en 1984, comparativement à \$1.1 million il y a un an. Le bénéfice par action se situe à \$56.85, contre \$40.17 à pareille date l'an dernier. Après postes extraordinaires, le profit a augmenté à \$6.2 millions, contre \$1.4 million il y a un an.

Bénéfice de \$ 1.8 million pour la Fiducie Prêt et Revenu

Le bénéfice net d'exploitation de la Fiducie Prêt et Revenu a totalisé la somme de \$ 1.8 million en 1984. Le bénéfice net par action atteint \$ 1.84 million, contre \$ 1.7 million en 1983. Le bénéfice net par action classe « B » (ordinaire) est de \$ 8.98 par rapport à \$ 8.22 en 1983, soit une augmentation de 9 %. Les revenus totaux se chiffrent à \$ 48.3 millions, en hausse de 14 % sur 1983. L'actif total de la compagnie est passé de \$ 311 millions à \$ 357 millions, soit un accroissement de 15 %. Les biens sous administration ont augmenté de 12 % pour atteindre \$ 2.25 milliards.

Hausse de 24 % du revenu de VS Services

Au cours de la période de 13 semaines terminée le 26 décembre dernier, les revenus de VS Services Ltée sont passés de \$ 55.8 millions à \$ 69.4 millions, soit une hausse de 24.3 % par rapport à la même période de l'exercice 1983. Le bénéfice net du trimestre s'est élevé à \$ 1.2 million, ce qui représente une hausse de 6.1 % par rapport au bénéfice net de \$ 1.2 million de l'exercice précédent. Le bénéfice par action s'est établi à \$ 0.43, contre \$ 0.41 pour la période correspondante de 1983.

L'augmentation des revenus est attribuable à l'acquisition de Parnell Foods (1981) Limited conclue le 2 octobre dernier et à d'autres nouvelles occasions d'affaires réalisées au cours de l'année fiscale 1984.

Les premiers résultats de Parnell Foods ont été encourageants. Les hausses du rendement de la Division des systèmes de café Diplomat et de Major Foods dans les provinces de l'Atlantique ont contribué en bonne partie à l'amélioration des résultats de la société.

Un dividende trimestriel de \$ 0.14 par action ordinaire a été déclaré.

Phillips Petroleum : importante réunion lundi

La direction de Phillips Petroleum co a annoncé hier après-midi la clôture du scrutin au sujet du plan de restructuration financière de la société.

La proclamation officielle du résultat de cette consultation des actionnaires aura lieu lundi prochain.

Un vote favorable des actionnaires pourrait faire barrage à l'ambition manifestée par le financier new-yorkais M. Carl Icahn de lancer une OPA sur Phillips Petroleum Co.

Le titre atteint un nouveau sommet à la Bourse de Montréal

La B. Nationale majore son dividende

PAUL DURIVAGE

La Banque Nationale a de nouveau majoré son dividende trimestriel hier à la faveur de résultats favorables pour le premier trimestre du nouvel exercice des banques débuté le 1er novembre dernier.

Le conseil d'administration a déclaré en effet un dividende de 23 cents sur ses actions ordinaires, plutôt que de 20 cents aux deux trimestres précédents. Celui-ci sera payé le 1er mai aux actionnaires inscrits dans le registre de la Banque le 28 mars prochain.

Cette hausse apparaissait imminente à nombre d'observateurs. La Banque Nationale avait haussé son dividende de 18 à 20 cents le 30 août dernier. « Si l'allure des affaires se maintient, il n'est pas impossible que nous rétablissions le dividende trimestriel à 30 cents », avait alors déclaré au DEVOIR, le président et chef des opérations, M. Gilles Mercure, sans toutefois pré-

ciser quand cela se ferait. Le dividende avait été réduit de 30 cents à huit cents en 1982, alors que l'institution financière traversait la période la plus difficile de son histoire.

La nouvelle augmentation aura néanmoins été fort bien accueillie par les investisseurs. La Banque Nationale a en effet établi un nouveau sommet historique à la Bourse de Montréal hier. Le titre, parmi les plus transigés de la journée, a gagné 25 cents pour s'établir à \$ 17 1/2. Il valait aussi peu que \$ 4 à la mi-1982.

Cette dernière hausse survient à l'occasion de résultats très favorables, d'autant plus si l'on considère le peu de progrès réalisés par les quatre autres banques à avoir dévoilé leurs résultats trimestriels à ce jour, par rapport aux résultats pourtant déprimés de 1984.

La sixième grande banque canadienne pour l'importance de son actif a enregistré un bénéfice de \$ 39.8 millions au premier trimes-

tre, en hausse de 49 % par rapport au chiffre de la même période de l'année dernière, lui-même sensiblement supérieur à celui de 1983. Le revenu afférant à chacune des actions ordinaires en circulation est ainsi passé de 70 cents à 87 cents. Le ratio du bénéfice net distribué en dividendes est donc maintenu à un peu plus de 25 %, rapport présentement relativement faible pour l'industrie.

Notons toutefois que l'équivalent d'environ 16 cents l'action a été tiré de l'encaissement tardif d'intérêts dus par l'Argentine. Ces revenus auraient normalement appartenu à l'exercice de 1984.

Par ailleurs, le rendement de l'actif moyen a atteint 80 cents par \$ 100 d'actif, à comparer à 60 cents pour au premier trimestre de 1984. Quant au rendement de l'actif des actionnaires ordinaires, il s'est établi à 18.9 %. Il s'agit de mesures de performance de la gestion des capitaux particulièrement flatteuses.

« Ces résultats proviennent de la progression constante du revenu net d'intérêts et des autres revenus et d'un contrôle soutenu des frais autres que d'intérêts dont la croissance depuis un an a été limitée à 2.8 % », explique-t-on dans un communiqué.

L'actif total a atteint \$ 19.8 milliards au 31 janvier 1985, soit une hausse de \$ 579 millions ou 15 % depuis un an. Le volume des prêts ne s'est cependant accru que de \$ 211 millions au cours du trimestre, reflétant en cela la demande relativement faible pour le crédit bancaire au Canada.

Selon l'analyste Kersi Doodha, de Lévesque,Beaubien Inc., la Banque Nationale pourrait afficher un bénéfice par action aussi élevé que \$ 3.25 au terme de l'exercice en cours, à comparer à \$ 2.68 pour l'année dernière. M. John McColl de McLeod Young Weir de Toronto affiche pour sa part, un chiffre de \$ 3.10 pour cette année et de \$ 3.30 pour l'an prochain.

O'Keefe lance la « Lite » en espérant reconquérir sa part du marché de la bière

CLAUDE TURCOTTE

La Brasserie O'Keefe Ltée, dont la part du marché au Québec a baissé de 3.18 % depuis un an, a lancé une nouvelle offensive hier avec la version canadienne d'une bière légère américaine, la « Lite de Miller », en espérant ainsi conquérir une clientèle de mâles bedonnants ou qui ont peur de le devenir.

Au cours d'une conférence de presse hier matin, le président de O'Keefe au Québec, M. Ed Prévost, a reconnu que par rapport à la situation de 1984, sa compagnie a perdu le premier rang parmi les trois brasseries québécoises, en voyant sa part du marché passer de 36.91 % à 33.73 %. Molson est maintenant au premier rang avec 34.2 % du marché, comparativement à 34.27 % en 1984; ses ventes ont donc légèrement baissé.

En somme, c'est Labatt qui apparaît comme le grand vainqueur, puisqu'il est le seul brasseur à avoir enregistré une augmentation de sa part de marché, laquelle est passée de 28.82 % à 32.07 %, une hausse de 3.25 %.

Au cours de la dernière année, le volume global des ventes de bière au Québec s'est accru de 1.14 %. C'est une évolution qui peut paraître anodine, mais ce n'est certainement pas l'opinion des brasseurs, pour qui 1 % du marché représente 684,000 caisses, puisqu'il se vend au Québec près de 70 millions de caisses de 24 bouteilles ou canettes au Québec. Pour les brasseurs, cela rapporte \$750 mil-



lions en ventes brutes. Le marché de détail représente facilement plus de \$1 milliard par année. Pour montrer toute l'importance de leur industrie dans l'économie québécoise, les brasseurs font état d'un multiple de 3 ou 4 en retombées.

Quoiqu'il en soit, les dirigeants de la brasserie O'Keefe ne semblent pas sur le point de succomber à la panique, puisque la bière O'Keefe arrive toujours au premier rang parmi les marques de bières vendues au Québec, avec une part de 23 % du marché, qui constitue 69 % de toutes les ventes de la brasserie.

Mais, il n'est pas question non plus de ne pas réagir, car la course entre les trois brasseurs n'arrête en réalité jamais. Cette fois, O'Keefe s'attaque de front au marché des bières légères, qui ne représentent actuelle-

ment que 3.03 % du marché de toutes les bières au Québec, alors que le pourcentage est de 6.5 au Canada. Chez O'Keefe, on s'explique difficilement ce phénomène; on pense qu'il y a là un potentiel à exploiter et que vraisemblablement les bières légères ont été jusqu'à maintenant « mal positionnées ».

Après avoir lancé ici la bière américaine Miller en 1984, O'Keefe revient maintenant avec la « Lite », une bière légère de Miller, qui est la plus vendue des bières légères et la deuxième plus vendue de toutes les bières aux États-Unis. Pourquoi des bières américaines? « Parce que ça marche », a répondu M. Prévost.

O'Keefe croit que cette bière, avec une recette adaptée pour le Canada, lui permettra de faire enfin une percée avec une bière légère. Elle vise une augmentation nette de 5 % de sa part de marché, c'est-à-dire l'augmentation qui lui restera une fois qu'on aura soustrait les pertes de ses autres marques dues au phénomène du cannibalisme.

M. Prévost reconnaît volontiers toutefois que les objectifs qu'on se fixe en lançant un nouveau produit ne correspondent pas toujours à la réaction des consommateurs. La Miller, par exemple, s'est mieux vendue que prévue au début; sa part de marché s'est stabilisée pour le moment à 7 %.

Comme par le passé, les efforts de marketing pour la vente de bières légères a porté sur « la clientèle des

buveurs légers et occasionnels », sans que cela ne donne de résultats satisfaisants, O'Keefe mise cette fois carrément sur « les gros buveurs de bière », en espérant attirer les adeptes de la Molson et de la 50.

On s'adresse spécifiquement aux mâles entre 25 et 49 ans, qui aiment beaucoup la bière, mais qui sont tout de même un peu soucieux de leur ligne. On veut leur offrir un produit qui leur permettra de boire autant, sinon plus qu'avant, mais qui contiendra moins d'alcool et moins de calories. La « Lite » a 4 % d'alcool et 110 calories, comparativement à 5 % d'alcool et 140 calories pour les bières ordinaires.

On insiste tellement sur ces caractéristiques que le slogan principal de la campagne publicitaire, qui a démarré hier soir au hockey de TVA, dit ceci: « Tout ce que vous avez toujours voulu d'une bière. Et moins ». La publicité met complètement de côté la clientèle féminine et mise sur la virilité.

On a fait appel à Bernard Geoffrion qui a vendu la Lite aux États-Unis et à toute une ribambelle de sportifs à la retraite. On crée au Québec 33 « clubs de célébrités » dans autant de territoires de distribution des produits O'Keefe.

Pour ce qui est des femmes, O'Keefe laisse entendre qu'il reviendra sur le marché éventuellement avec une nouvelle bière qui leur sera exclusivement destinée.

Voir page 18: Bière

Info-REER

Comment profiter de vos REER

ÉPARGNE-RETRAITE TRUST GÉNÉRAL

TÉLÉPHONEZ-NOUS: Succursales:

- Laval: Place du Carrefour, 682-3200
- Ville Mont-Royal: Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414
- Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
- MTU/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
- MTU/University: 1 100, University, 871-7200

NOS REER SUSCITENT BEAUCOUP D'INTÉRÊT

TOUT SUR LES REER DANS INFO-REER.

LE BULLETIN GRATUIT DU TRUST GÉNÉRAL

Conseillers:

- MTU/Ahuntsic: 382-8000
- Longueuil: 651-9381
- St-Hubert: 462-1880 Granby: 378-8461

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

12 1/4% 11 5/8% 11 1/8%

(5 ans) (3 ans) (1 an)

Dépôt garanti; Int. an. • Min. 500\$ • Taux sujets à confirmation

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

INFORMATIQUE

MIKE FUHRMANN
de la Presse canadienne

Dudley Allan admet être une « sorte de rebelle ».
Pourtant, le président du plus important manufacturier canadien d'ordinateurs ne peut s'empêcher de critiquer les micro-ordinateurs qui, pour la plupart de ses autres partenaires de l'industrie, représentent l'avenir.

Les micro-ordinateurs « ont probablement été un élément plus négatif que positif pour l'industrie des ordinateurs », affirme M. Allan, qui admet toutefois que ses concurrents jugent ses prises de position hérétiques.

Des dizaines de milliers de micro-ordinateurs, depuis quelques années, sont utilisés à toutes les sauces dans les familles nord-américaines. M. Allan n'en croit pas moins que la grande majorité des consommateurs ne sont pas satisfaits du rendement de ces appareils.

Le président de Control Data Canada — qui ne fabrique pas de micro-ordinateurs — a confié, lors d'une interview téléphonique, que l'industrie des ordinateurs a été coupable d'avoir fait des promesses qu'elle ne peut tenir et que « c'est une tache sur le dossier » de tous les manufacturiers.

« De nombreux utilisateurs ont de la difficulté à comprendre les logiciels qui leur sont offerts. Par ailleurs, lorsque ces logiciels sont simplifiés, on s'aperçoit souvent qu'ils ne peuvent réaliser toutes les opérations dont on les prétendait capables. »

Problèmes communs

M. Allan estime que certaines personnes « au premier abord, aiment opérer un micro-ordinateur », mais, elles rencontrent rapidement des difficultés. « Ces acheteurs ont besoin d'une capacité mémorielle plus grande pour produire tous les graphiques qu'ils veulent emmagasiner ou, encore, ils s'aperçoivent qu'ils ont besoin de périphériques divers tel l'imprimante. » Autre problème: l'acheteur s'aperçoit qu'il n'a pas acquis le logiciel dont il a réellement besoin ou, encore pis, celui qu'il recherche est incompatible avec son appareil.

Certaines personnes deviennent si impatientes à l'endroit de leur micro-ordinateur qu'elles le remettent dans une boîte et préfèrent l'y oublier. « Combien d'acheteurs de micro-ordinateur continuent de l'utiliser régulièrement après un an ou 18 mois », se demande M. Allan.

Control Data et la compagnie-mère des États-Unis fabriquent des ordinateurs haut de gamme valant plusieurs centaines de milliers de dollars l'unité.

Lors d'un récent colloque, M. Allan affirmait: « Alors que les fabricants de grands ordinateurs ont consacré leurs ressources à développer des applications pour des engins puissants qui peuvent bien faire 100 choses, les manufacturiers de micro-ordinateurs réinventaient la roue en créant des ordinateurs miniatures ne possédant qu'une fraction de la puissance des appareils géants. »

« C'est la raison pour laquelle, de nos jours, nous recevons de nombreuses plaintes des propriétaires de micro-ordinateurs. Ce que ces personnes désirent, ce sont des possibilités de manipulation que les grands ordinateurs possèdent depuis de très nombreuses années. »

Logiciels défectueux

M. Allan est particulièrement sévère à l'endroit des micro-ordinateurs bas de gamme qui coûtent très peu mais pour lesquels il est très difficile d'obtenir des logiciels adéquats.

« Je crois que de nombreux consommateurs ont l'impression d'avoir été bernés », a-t-il affirmé en interview.

« Ils découvrent soudainement que pour obtenir un système véritablement adéquat, ils devront dépenser des milliers de dollars et non pas seulement quelques centaines de dollars, comme on le leur faisait miroiter. »

Par ailleurs, rappelle-t-il, de nombreux hommes d'affaires et commerçants possèdent des ordinateurs qui s'avèrent être source de cauchemars: de nombreuses pièces de leur équipement sont incompatibles ou, encore, les logiciels sont incapables de réaliser les opérations réclamées. Même des géants comme Control Data connaissent de tels problèmes: « C'est tout un défi technique que d'obtenir d'un tel assortiment d'appareils d'opérer et de travailler dans l'harmonie, tous au même diapason. »

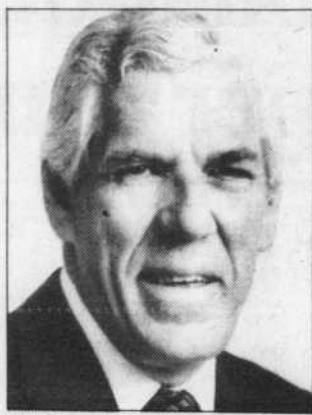
Tout en admettant qu'il ne critiquerait pas les micro-ordinateurs si sa compagnie en fabriquait, M. Allan a reconnu que Control Data est tout aussi responsable que d'autres des problèmes que connaissent les utilisateurs. « Nous tentons de mettre au point des logiciels faciles à utiliser. Notre seul objectif est de faciliter la tâche de notre client. »

Le Groupe Laurentienne compte toujours réaliser une émission publique

QUÉBEC — Le président et chef de la direction du Groupe Laurentienne, M. Castonguay, a confirmé hier au cours de l'assemblée annuelle de La Laurentienne que le Groupe entendait toujours procéder à une émission publique d'actions, sans toutefois préciser à quel moment il mettrait ce projet à exécution.

Cette initiative est destinée à aller chercher du capital nouveau pour accélérer le développement de l'entreprise et la réalisation de divers projets au sujet desquels il a refusé d'élaborer, sinon pour préciser que le Groupe envisageait d'autres acquisitions au Canada, aux États-Unis et en Angleterre.

Tout le plan de développement du Groupe s'articule autour de la constitution de la Corporation du Groupe Laurentienne en un véritable holding, une décision qui représente une étape majeure dans le développement de La Laurentienne, a aussi souligné M. Castonguay, qui est également président et chef de la



M. Claude Castonguay

direction de la Corporation.

La Laurentienne, avec 85 % des actions qu'elle détient dans le holding, continue d'être la compagnie-mère. L'autre actionnaire est la Banque nationale avec 15 % des actions.

Au moment du transfert des actions qu'elle détenait dans La Laurentienne, la Banque nationale a augmenté de \$5 millions sa participation au capital de la Corporation.

Avec des bénéfices nets de \$10.2 millions et un actif frôlant les \$600 millions, la Laurentienne, une mutuelle d'assurance, a enregistré l'an dernier une performance exceptionnelle.

La croissance exceptionnelle des bénéfices, en regard des \$4.9 millions enregistrés l'année précédente, est particulièrement attribuable au transfert au Groupe Laurentienne des actions que la mutuelle détenait dans ses filiales à la suite de la création du holding.

Ce transfert a généré des bénéfices de \$7.8 millions en 1984 et il en sera de même pour les quatre prochaines années, a rappelé M. Castonguay à l'occasion de l'assemblée générale des membres, à Québec.

Pour leur part, les opérations ont généré un bénéfice de \$2.4 millions malgré la réalisation d'un ambitieux programme de développement.

L'avoir des assurés est passé de \$64 millions à \$101

millions et le revenu des primes a augmenté de \$121 millions à \$130.6 millions.

En conférence de presse, le chef des opérations, M. Roger Décaré, a indiqué que l'année 1984 a été marquée par un effort particulier de La Laurentienne pour se rapprocher du consommateur et lui offrir une gamme plus diversifiée de services.

On a notamment pénétré le marché montréalais en y installant une agence pilote qui expérimente la possibilité de recruter des producteurs autonomes en leur offrant des services adaptés à leur situation particulière.

Ainsi, M. Roger Décaré qui assumait les fonctions de vice-président exécutif, devient président et chef des opérations.

M. Castonguay demeure vice-président du conseil d'administration et chef de la direction en plus de cumuler les postes de président et chef de la direction du Groupe Laurentienne.

J & P COATS (CANADA) INC.



L. Yves Fortier, O.C., C.R.

Le président du conseil de J & P Coats (Canada) Inc., M. Raymond Ulliyatt, a le plaisir d'annoncer la nomination de Me L. Yves Fortier au sein du conseil d'administration de la société.

Me Fortier est un des associés principaux du bureau d'avocats Ogilvy, Renault à Montréal. Il est membre du conseil d'administration de nombreuses sociétés parmi lesquelles, la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (ManuVia), Westinghouse Canada Inc., Jannock Ltd. et Les Moulins Maple Leaf Ltée. Me Fortier est un ancien président de l'Association du Barreau canadien.

Il a été nommé officier de l'Ordre du Canada en décembre 1984.

Une 6e Bourse canadienne pourrait voir le jour

EDMONTON (PC) — Une sixième Bourse canadienne pourrait voir le jour à la suite d'une proposition ontarienne de mettre sur ordinateur les échanges d'actions non cotées, signale Bill Piduchney, président de la Commission albertaine des valeurs mobilières.

« Le système actuel de négociation des titres hors Bourse (over-the-counter) est minable et vieillot », constatait M. Piduchney lors d'une interview.

Le marché hors Bourse est utilisé couramment en Ontario par les petites compagnies minières, pétrolières et gazières dont les actions se traitent en petit volume ou qui ne sont pas admissibles à une Bourse des valeurs.

Il y a actuellement cinq Bourses au Canada: Vancouver, Calgary, Winnipeg, Mont-

réal et Toronto.

La Commission ontarienne des valeurs mobilières a demandé aux compagnies d'informaticiens de lui soumettre des propositions aux fins d'agir en qualité d'agents pour recueillir et transmettre des renseignements sur les com-

pagnies non cotées et informatiser le système « over-the-counter ».

Cette décision a été prise à la suite de la demande de l'association canadienne des courtiers en valeurs mobilières de la décharger de ses obligations de colliger les renseigne-

ments.

Aux États-Unis, le système de cotation automatique de la National Association of Securities Dealers s'est développé rapidement ces dernières années, au point d'occuper aujourd'hui la deuxième place derrière le marché de

New York. Quelque 4,000 compagnies américaines sont cotées d'après ce système et autant de courtiers y ont accès.

Notons que ce système n'a pas de parquet comme les autres Bourses aux États-Unis. Toutes les transactions se font sur un ordinateur.



LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

Résultats du premier trimestre

État consolidé périodique des revenus

(non vérifié)
(en milliers de dollars)

pour le trimestre clos le 31 janvier

	1985	1984
Revenu d'intérêts		
Revenu de prêts, à l'exclusion des baux	\$ 1,126,912	\$ 1,011,729
Revenu du financement de baux financiers	4,377	4,728
Revenu de valeurs mobilières	112,556	105,137
Revenu de dépôts à d'autres banques	296,412	259,998
Total du revenu d'intérêts, dividendes compris	1,540,257	1,381,592
Frais d'intérêts		
Intérêts sur les dépôts	1,156,236	1,013,178
Intérêts sur les débiteurs bancaires	19,009	18,193
Intérêts sur les engagements autres que des dépôts	760	522
Total des frais d'intérêts	1,176,005	1,031,893
Revenu net d'intérêts	364,252	349,699
Provision pour pertes sur prêts	70,712	63,500
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	293,540	286,199
Autres revenus	81,903	80,793
Revenu net d'intérêts et autres revenus	375,443	366,992
Frais autres que d'intérêts		
Salaires	146,513	135,974
Contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	13,977	12,278
Frais de locaux, matériel et mobilier, amortissement compris	49,175	44,083
Autres frais	51,810	47,177
Total des frais autres que d'intérêts	261,475	239,512
Revenu net avant provision pour impôts sur le revenu	113,968	127,480
Provision pour impôts sur le revenu	38,300	36,300
Revenu net avant inclusion des participations minoritaires dans les filiales	75,668	91,180
Participations minoritaires dans les filiales	668	844
Revenu net pour la période	\$ 75,000	\$ 90,336
Revenu net disponible aux détenteurs d'actions ordinaires	\$ 69,628	\$ 90,336
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	144,905,015	142,181,773
Revenu net par action ordinaire: non dilué	\$ 0.48	\$ 0.64
dilué	\$ 0.45	\$ 0.60
Dividendes ordinaires versés	\$ 24,616	\$ 24,167
Dividendes par action ordinaire	\$ 0.17	\$ 0.17

Extraits du bilan consolidé

(non vérifié)
(en millions de dollars)

au 31 janvier

	1985	1984
Liquidités	\$ 12,241	\$ 11,386
Valeurs mobilières	4,346	3,916
Prêts	37,998	34,399
Autres	3,566	3,246
Total de l'actif	\$ 58,151	\$ 52,947
Dépôts	\$ 51,510	\$ 46,775
Autres	3,610	3,528
Débiteurs subordonnés	680	719
Capital et réserves	2,351	1,925
Total du passif, capital et réserves	\$ 58,151	\$ 52,947

État préparé selon les dispositions de la Loi sur les banques

Direction générale: 44 King Street West, Toronto, Canada M5H 1H1.
1,196 bureaux au Canada, aux îles Bahamas, aux Antilles, à Athènes, Atlanta, Bahrein, Bangkok, Beijing, Beyrouth, Belize, Bombay, Boston, Bruxelles, Buenos Aires, Caracas, Chicago, Cleveland, Djakarta, Dublin, Edimbourg, Francfort, Glasgow, Guyana, Hong Kong, Houston, Kuala Lumpur, Le Caire, Le Pirée, Londres, Madrid, Manille, Mexico, Miami, Nairobi, New York, Oslo, Panama, Paris, Portland, Rio de Janeiro, Rotterdam, San Francisco, Séoul, Singapour, Sydney, Thessalonique, Tokyo.

INFORMATIQUE

SOLUTION MICRO-ORDINATEUR 6 666\$

- Disque rigide 10Mo et logiciel canadien de comptabilité
- Certificats de mérite du Canadian Directory of Software pour 1984-1985
- Garantie à vie sur logiciel, un an sur matériel
- Installation incluse (région de Montréal)
- Autres services: consultation, formation, support après vente

Centre Informatique LOGESCO inc.
8822 Langellier, bureau 212 (514) 322-8445
St-Léonard, Qc H1P 3H2

EPSON QX-10
L'Ordinateur personnel complet

Une solution complète

EPSON
Concessionnaire autorisé

CANADAC
CANADA DACTYLOGRAPHIE
Entreprise canadienne en affaires depuis 1911

7035, avenue du Parc
Montréal, Québec
270-1141

Puissant et abordable

* Micro-ordinateur Epson QX-10, 256K de mémoire RAM, 2 lecteurs de disquette, moniteur vert, logiciel VALDOCS, CP/M 2.28, garantie 1 an pièces et main-d'oeuvre.

EPSON QX-10
Le choix d'un micro-ordinateur rendu facile

Gestion DERFIM International
7059 Christophe-Colomb, Montréal
273-9011

L'emploi a progressé de 6.2 % au Saguenay

CHICOUTIMI (PC) — Le rapport annuel de la Société d'expansion économique du Saguenay pour l'année 1984 montre une croissance de l'emploi de 6.2 % pour l'ensemble du secteur manufacturier sur le territoire de Chicoutimi.

Hier, en conférence de presse, le président de la SEES, le maire Ulric Blackburn, et le directeur général de l'organisme, Clément Vaillancourt, se sont appuyés sur ce genre de données pour dresser un bilan positif des activités industrielles, commerciales et touristiques au cours de la dernière année.

Dans le seul secteur du tourisme et des congrès, le responsable dubureau touristique, Guy Parent, a parlé de retombées économiques de l'ordre de \$2.5 millions. Autre donnée intéressante: les hôtels de Chicoutimi ont enregistré en 1984 le deuxième meilleur taux d'occupation à l'échelle de la province, avec une performance de 69.3 pour cent. C'est la ville de Québec qui tient le haut du pavé avec un taux d'occupation de 73 %. Montréal est loin derrière avec un taux, sur une base annuelle, de 56 %.

Au chapitre de l'emploi, c'est le secteur tertiaire comprenant les commerces et les services qui procure le plus grand nombre d'emplois. Sur les 1,787 entreprises répertoriées à Chicoutimi, 1,475 se retrouvent dans le secteur tertiaire, soit environ 82 %. Ces entreprises fournissent du travail à 78 % de la force ouvrière.

Cependant, c'est dans le secteur manufacturier qu'une progression de l'emploi a été enregistrée et ce, même si le nombre d'entreprises est resté stable. À la fin de 1984, on dénombrait 151 entreprises contre 150 une année plus tôt. Pourtant, le nombre d'emplois s'est accru de 6.2 %, permettant de présenter un bilan positif de plus 140 emplois.

Alliance mutuelle-vie

M. Jean Denis Vincent, président de l'Alliance mutuelle-vie, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Maurice Germain, F.S.A., F.I.C.A. au poste de Vice-président, services actuariels.

À ce titre, monsieur Germain sera responsable des opérations actuarielles de l'assurance individuelle ainsi que des rentes individuelles et collectives.

À l'emploi de l'Alliance depuis onze ans, dont sept à la direction, monsieur Germain détient un baccalauréat es Arts avec majeur en économie (1968), un baccalauréat es Sciences avec majeur en mathématiques (1971) ainsi qu'un Fellowship du Society of Actuaries et de l'Institut Canadien des Actuaires (1977).

Fondée en 1892, l'Alliance a connu un essor remarquable depuis quelques années: la compagnie administre un portefeuille d'assurance de 7 milliards et possède un actif de 600 millions.

M. Maurice Germain

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le ministre du Revenu dévoile la déclaration des droits du contribuable

MIVILLE TREMBLAY

(PC) — La déclaration des droits du contribuable, dévoilée hier par le ministre fédéral du Revenu national, M. Perrin Beatty, symbolise davantage un changement d'attitude visant à civiliser les relations entre le fisc et les citoyens, que l'octroi de droits nouveaux.

En rendant publique sa déclaration devant la Chambre de commerce de Montréal, le ministre a déclaré que « bien des Canadiens avaient le sentiment d'avoir été traités injustement dans un régime où ils avaient l'impression d'être sans défense ».

On se rappelle que l'an dernier, les conservateurs avaient vivement critiqué une pratique de quotas imposée aux fonctionnaires par la direction du ministère du Revenu.

Le document présenté par M. Beatty n'a pas pour objet d'ajouter des droits à ceux déjà prévus par la loi, mais à donner le ton à des rapports que le ministre désire plus justes et plus harmonieux, a dit en substance le ministre.

La seule modification de substance apportée par le gouvernement conservateur concerne le droit pour le contribuable de conserver les sommes que réclame le fisc, lorsque le citoyen en conteste la décision, jusqu'à ce que le conflit d'interprétation ait été révisé.

« Vous pouvez retenir les montants contestés dans des oppositions officielles produites après le 1er janvier 1985, jusqu'à ce que le ministre ou un tribunal vous ait accordé un examen objectif. »

« Si vous en appelez devant un tribunal supérieur, vous pourrez offrir une garantie équivalente au lieu de



Le ministre du Revenu, M. Perrin Beatty, a dévoilé hier à Montréal la déclaration des droits des contribuables.

payer les montants contestés, affirme le texte de la déclaration.

Le contribuable dispose de 90 jours pour s'opposer à une décision du ministère du Revenu.

Dans le passé, il devait payer dans les 30 jours les sommes dues, sans avoir eu auparavant un re-examen objectif des faits.

La déclaration affirme le droit à

l'information sur la Loi de l'impôt, le droit à l'impartialité dans son interprétation, le droit à la courtoisie et à la prévenance, la présomption d'honnêteté, le droit à la protection de la confidentialité, le droit à un examen indépendant et le droit à une au-

dience impartiale avant de payer.

Il a par ailleurs déclaré qu'il étudierait la possibilité de simplifier pour l'an prochain le formulaire et les documents d'accompagnement, sur lesquels suent et trébuchent un grand nombre de contribuables.

Le Fonds de solidarité de la FTQ s'apprête à investir un demi-million

MIVILLE TREMBLAY

(PC) — Le Fonds de solidarité de la FTQ s'apprête à investir un demi-million de dollars dans Mark Hot de Boucherville, favorisant la création d'une centaine d'emplois chez ce manufacturier d'appareils de chauffage et de climatisation.

Le financement s'effectuera sous forme de capital-actions et de dettes convertibles (titre de dette qui se transforme en actions), a appris la Presse Canadienne de source sûre.

Il sera complété par une subvention de \$750,000 octroyée par l'Office de planification et de développement du Québec via son programme PECEC (programme expérimental de création d'emplois communautaires).

Les cadres et la direction de la compagnie vont également investir \$100,000 en capital-actions et la Banque Nationale fera un prêt de \$1 million qui sera garanti aux deux tiers par la Société de développement industriel (SDI).

Ces apports en capital serviront à l'achat d'équipement plus avancé, nécessaire pour accroître la production et rencontrer les termes d'un sous-contrat de \$9,7 millions avec la firme Bombardier pour la construction des wagons du métro de New York.

Dirigé par M. Pierre Marcotte, la compagnie a connu une période difficile pendant la récession, absorbant des pertes substantielles en 1983, déficit qui s'est considéra-

ment résorbé en 1984.

Son chiffre d'affaires qui approchait \$17 millions l'an dernier, devrait augmenter à une vingtaine de millions en 1985 et dégager des bénéfices.

Fondée en 1945, Mark Hot dispose d'un actif d'environ \$9 millions.

De 25 à 30% des ventes sont réalisées au Québec (dont General Motors de Boisbriand) et le reste sont écoulées ailleurs au Canada et aux États-Unis.

Mark Hot compte présentement 350 employés, et c'est le Syndicat des Travailleurs Unis de l'Automobile, qui le premier, a approché le Fonds de Solidarité.

La compagnie fabrique des pompes thermiques, des appareils de chauffage électrique, des ventilateurs industriels et commerciaux de même que des systèmes de climatisation.

C'est le deuxième investissement formel du Fonds, le premier avait consisté en un montant de \$500,000, sous forme de prêt garanti, à la Scierie des Outardes à Baie-Commeau, ce qui avait permis la consolidation des 700 emplois existants et laisse entrevoir la création de 200 nouveaux.

Le Fonds a également apporté un support technique à Poterie des Laurentides, qu'une assistance financière viendra probablement compléter.

Le Fonds, termine aujourd'hui sa campagne annuelle de souscription et sa dernière compilation indique un capital de \$8 millions.

Les pommes McIntosh sont en voie d'être détrônées

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — Les pommes vertes exportées Granny Smith sont en train de détrôner les célèbres McIntosh, produites au Québec, a reconnu hier le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon.

Et ce sont les producteurs de pommes du Québec eux-mêmes qui sont la cause de ce virage important dans la consommation, a-t-il affirmé devant une commission parlementaire, en répondant aux questions du député libéral de Maskinongé, M. Yvon Picotte.

Comme le Québec ne produit pas de pommes vertes, il y a quelques

années, il ne s'en consommait pas au Québec et les gens consommaient la pomme rouge McIntosh, produite ici. À la suite du gel d'il y a quelques années, la production de McIntosh a baissé considérablement et des Granny Smith ont été importées. Les gens ont pris l'habitude de consommer cette pomme au lieu de celle que nous produisons, a expliqué M. Garon.

Pour remédier à cette situation, il faudrait maintenant un effort plus grand de mise en marché qui nécessite une concertation qui manque toujours chez les pommiculteurs, a dit M. Garon.

STEINBERG INC.

Avis de dividende
Avis est par les présentes donné que des dividendes trimestriels sur les actions en circulation de la compagnie ci-dessous mentionnées ont été déclarés payables le 1er avril 1985 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15e jour du mois de mars 1985, comme suit:

1. Un dividende de \$0.49 l'action sur les Deuxièmes Actions Privilégiées, rachetables, à dividende cumulé de \$1.95, Série un;
2. Un dividende de \$0.734375 l'action sur les Deuxièmes Actions Privilégiées remboursables au gré du détenteur, rachetables, à dividende cumulé de \$2.9375, Série « A »;
3. Un dividende de \$0.71875 U.S. l'action sur les Deuxièmes Actions Privilégiées remboursables au gré du détenteur, rachetables, à dividende cumulé de \$2.875 U.S., Série « B ».

Par ordre du Conseil d'administration,
La Vice-présidente,
Directrice générale du service juridique et Secrétaire,
DIANE MARCELIN LAURIN

Montréal, le 15e jour du mois de février 1985.

Mutuelle des Fonctionnaires du Québec
Groupe MFQ

AVIS AUX MEMBRES

Veillez prendre avis:

- 1- Que l'assemblée générale annuelle de la Mutuelle des Fonctionnaires du Québec sera tenue le lundi 11 mars 1985, à l'hôtel Leows Le Concorde, 1225, Place Montcalm, à Québec, à 17 heures.
- 2- Qu'il sera proposé lors de cette assemblée, selon le Règlement, d'ajourner la discussion de certaines questions de l'ordre du jour, au lundi 18 mars 1985, à l'hôtel Le Méridien, Complexe Desjardins, Montréal à 17 heures.

Donné à Québec, le 1er mars 1985.

Le Secrétaire
ROBERT GIRoux

AGENT DES AFFAIRES NATIONALES

La Fédération canadienne de l'Entreprise indépendante, fondée en 1971, est un groupe d'action politique sans but lucratif qui défend les intérêts de 70,000 P.M.E. canadiennes gérées par leur propriétaire.

Sous la direction du directeur des Affaires nationales, vous assumerez la responsabilité de la recherche, de la politique législative et du soutien administratif en collaboration avec une équipe d'économistes et de chercheurs.

Pour être en mesure d'exercer ces fonctions, il faut posséder une bonne connaissance des programmes politiques et du fonctionnement du système législatif et politique, et être au courant des problèmes touchant l'entreprise privée et l'économie sur la scène nationale.

Qualités requises:
Vous devez posséder un diplôme universitaire, une capacité d'analyse manifeste, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, des dons pour la rédaction, ainsi que des aptitudes éprouvées en recherche. Vous devez aimer le travail d'équipe, savoir communiquer efficacement, et être capable d'entretenir de bons rapports avec autrui. Il s'agit d'un poste bilingue situé à Toronto.

Nous acceptons les candidatures jusqu'au 25 mars 85. Veuillez envoyer votre curriculum vitae à:

Tom Hardment, directeur du personnel
F.C.E.I., 4141 rue Yonge
Willowdale, Ontario
M2P 2A6

RENDEZ-VOUS

À quand "Votre" Sommet?

Le Sommet Socio-économique de l'Estrie (janvier 85)

Pour votre réunion:

- Choix de 20 salles de travail pouvant recevoir de 10 à 350 personnes
- Salles de réunion munies de tableau et écran
- Équipement audio-visuel disponible
- Salons de détente
- Accueil personnalisé
- Hébergement jusqu'à 625 personnes
- Haute cuisine — Atmosphère chaleureuse

Les petits à côté:

- Piscine intérieure, bains sauna et tourbillon
- 4 courts de tennis extérieurs
- Gymnase et salle de jeux
- Pratique de golf (driving range) — Roue du roi — Tir à l'arc — Safari sangliers — Tir au pigeon d'argile, etc...
- Nouveau: Condo-vacances en temps partagé "Time sharing"

Domaine Saint-Laurent de Compton (Estrie)
C.P. 180
JOB 110
Entre le mont Orford et le Vermont, 20km au sud de Sherbrooke

RENSEIGNEMENTS:
EN DIRECT DE MONTRÉAL 397-9667
AUTRES RÉGIONS (819) 835-5464
Bureau d'affaires à Montréal: (514) 465-6564

Membre de la chaîne d'hôtels Hôte et du réseau International RCI

Professeurs et étudiants

Aux questions pratiques, des réponses!

La Chambre de commerce de Montréal vous propose son service de conférenciers sur le monde des affaires.

Pour traiter un sujet précis, pour donner un avant-goût des impératifs de l'entreprise et du marché du travail, pour mieux saisir le monde des affaires, n'hésitez pas à ajouter une dimension pratique à vos cours.

Curieux de leur avenir et de perspectives nouvelles, les étudiants sauront tirer profit de l'expérience et du témoignage des porte-parole de la Chambre. Les conférenciers rencontreront, à titre gracieux, tout groupe d'étudiants.

Pour inviter un porte-parole, communiquez avec:
Le secrétariat de la Chambre de commerce de Montréal
772, rue Sherbrooke ouest
Montréal, Qc H3A 1C1
(514) 288-9090

Encore une fois . . .

Les fleurs sauvages de la région de Montréal.

Six conférences présentées un jeudi sur deux de 18 à 20 heures, à partir du 21 mars, et un cours pratique, le samedi matin.

Chargé de cours: M. Rick Fraser
Frais: 85\$

On peut s'inscrire en personne à la salle 216-G du pavillon de la bibliothèque Redpath ou par correspondance (chèque à l'ordre de l'université McGill) adressée au 3461, rue McTavish, Montréal, H3A 1Y1.

Pour de plus amples renseignements, prière de composer 392-4905.

Le département d'études générales.

McGill Centre d'éducation permanente

What better place to better yourself.

COLLOQUE

LE PROGRAMME D'AIDE MULTI-SERVICES UN RÉSEAU D'AIDE DIVERSIFIÉ À LA MESURE DU TRAVAILLEUR ET DE L'ENTREPRISE

L'AQPRAI vous invite à venir rencontrer des spécialistes en implantation et développement des programmes d'aide en milieu de travail

- Allocation de REYNALD FRECHETTE, ministre du travail du Québec lors d'un dîner-conférence
- Plusieurs autres conférenciers de marque
- Discussion en ateliers

10 et 11 avril 1985
RITZ CARLTON MONTRÉAL

LE MIEUX-ÊTRE DES EMPLOYÉS GARANTIT CELUI DE L'ENTREPRISE
Secrétariat de l'A.Q.P.R.A.I.

4465, rue St-Laurent, 2^e étage, MONTRÉAL H2W 1Z8
Renseignements et réservations: 844-1693

Université de Montréal
Faculté de droit

Colloque juridique 1985

« L'information... à quel prix? »

Thèmes:

- Les journalistes et l'obligation de témoigner: « délateurs malgré eux? »
- La justice publique... jusqu'à quel point?
- La publicité des professionnels devrait-elle être libre?
- Piratage: mais de quoi?

Ven. 8 et sam. 9 mars
Université de Montréal
3200, Jean Brillant
Renseignements et inscriptions: 343-7466
Étudiants \$10
Autres \$25

LE DEVOIR ECONOMIQUE

VANCOUVER

Tendance à la hausse

VANCOUVER (PC) — La tendance était à la hausse et l'activité modérée, hier, à la Bourse de Vancouver. En tout, 11,864,007 actions ont été traitées.

On a dénombré 253 titres en hausse, 165 en baisse et 396 inchangés.

L'indice global du marché a clôturé à 925,25, ce qui correspond à un gain de 6,67 points sur la fermeture de la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 3 columns: Indice général (925,25), Volume (11,9 millions), Variations des titres (253 hausses, 165 baisses, 396 inchangés).

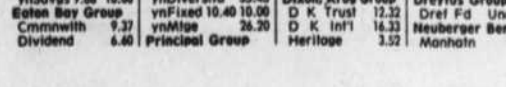
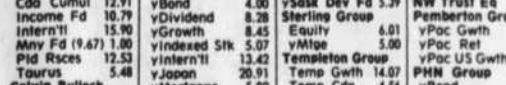
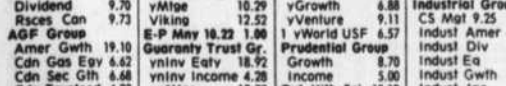
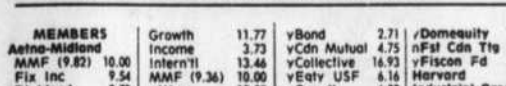
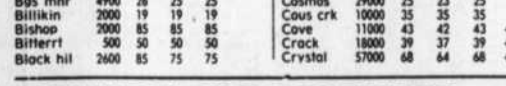
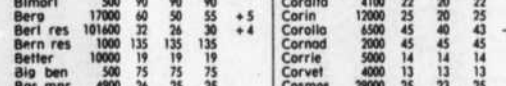
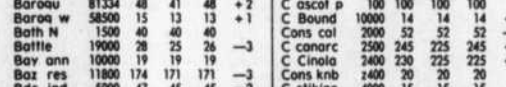
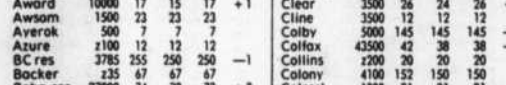
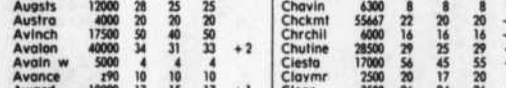
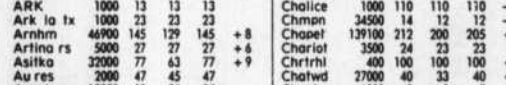
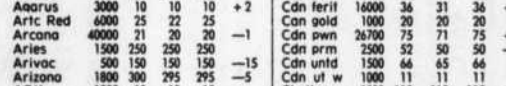
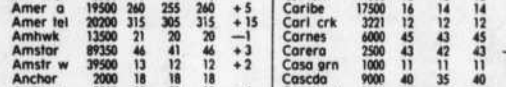
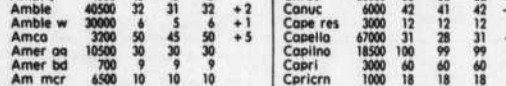
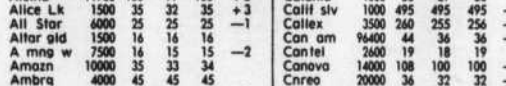
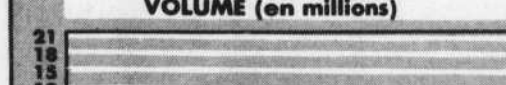
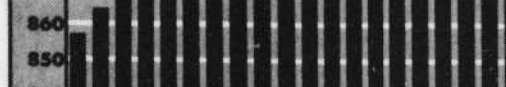
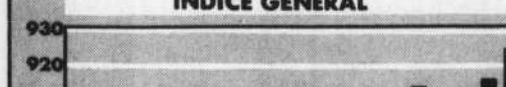
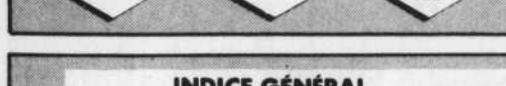


Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others.

TABLEAU DE BORD

Table with 3 columns: Emplois, Revenus, Inventaires.

Table with 3 columns: Prix à la consommation, Indice des prix des maisons neuves, etc.

Table with 3 columns: Bâtiment et Travaux Publics, Permis de bâtir, Mises en chantier.

Table with 3 columns: Énergie, Production de charbon, Production d'électricité.

Table with 3 columns: Obligations, Toronto (PC), Tendance à la hausse.

Table with 3 columns: Commerce extérieur, Exportations, Importations.

Table with 3 columns: Production, Chargements ferroviaires, Acier.

Table with 3 columns: Ventes, Ventes de grands magasins, Livraisons de fabricants.

Table with 3 columns: Marché à terme, Toronto-Montréal, Bourse du trader.

Table with 3 columns: Denrées, MONTREAL (PC), Voici les prix payés.

Table with 3 columns: Options sur l'or, MONTREAL (PC), Cours des denrées.

Table with 3 columns: Fonds communs de placements, Membres, Income, Dividend.

Table with 3 columns: Options, Suite de la page 15, Op. Mois, Prix, Offres.

Table with 3 columns: Devises, Voici les taux des devises étrangères, Afrique du Sud, Allemagne.

Table with 3 columns: Devises, Rand, Dollar, Franc CFA.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

Table with 3 columns: Devises, Dollar, Franc, Livre.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'Arabie saoudite rentre en force sur le marché des produits pétrochimiques

DANIEL F. CUFF
du New York Times

Traduit par Jean-Philippe Tastet

Il y a quelques années, les Saoudiens se débarraient du gaz naturel en le laissant brûler, ceci étant la meilleure façon pour eux de ce défaire de ce qu'ils considéraient comme un sous-produit du pétrole. Aujourd'hui, ils ont adopté une nouvelle attitude face à cet ancien déchet et ont décidé de l'exploiter en se lançant dans la pétrochimie. Le grand rêve saoudien d'industrialisation est en train de se réaliser.

De leur côté, certains analystes croient que ce rêve pourrait bien se changer en cauchemar pour d'autres industriels de la pétrochimie. Ils sont persuadés que les géants de ce secteur que ce soit Dow Chemical, Union Carbide, Du Pont ou d'autres compagnies européennes ou japonaises vont souffrir de l'arrivée de ce nouveau concurrent sur le marché.

Avec ses usines et ses complexes pétrochimiques flamboyants, l'Arabie saoudite a commencé à produire cette année toute une gamme de produits allant du méthanol au polyéthylène en passant par l'éthanol et le chlorure de polyvinyle.

Les produits pétrochimiques, dérivés du pétrole ou du gaz naturel se retrouvent sous forme de plastiques ou de fibres dans des milliers de produits industriels ou de consommation courante que ce soit du tissu, de l'antigel ou des sacs en plastique. Les nouvelles usines saoudiennes, mais aussi celles du Mexique, du Koweït et du Canada, ajoutent 10% à la capacité mondiale de production. De fait, on craint que nombre d'installations pétrochimiques déjà existantes ne fassent les frais de cette nouvelle concurrence et ne disparaissent d'ici à cinq ans.

Face à ceci, les Saoudiens sont en train d'es-

sayer d'apaiser les plus inquiets avant même que la production n'ait atteint son plein rendement. Ils envoient des représentants un peu partout à travers le monde et ont engagé les meilleurs experts en relations publiques les chargeant de faire passer leur message le plus clairement possible. « Nous avons l'intention », explique M. Abdulaziz S. al-Jarbout, l'un des responsables saoudiens, « de commercer le plus sérieusement possible et sans créer de perturbations. Nous voulons entrer en compétition de la manière la plus honnête, coopérer si cela est possible et voir nos efforts couronnés de succès. »

Les Saoudiens insistent sur le fait qu'ils implantent leur industrie pétrochimique sur une base de co-propriété de moitié avec des compagnies comme Celanese, Exxon, Mobil, Shell, Texas Eastern ou d'autres compagnies japonaises ou internationales. De plus, ils font remarquer que même lorsqu'ils produiront à leur maximum ils n'ajouteront que 5% à la production pétrochimique mondiale. Cependant de nombreux analystes occidentaux restent perplexes. « Il existe une vieille légende qui parle d'un chameau dans le désert », explique M. John P. Henry, analyste en industrie chimique chez E.F. Hutton. « Une nuit, il voit une tente, s'en approche et par simple curiosité rentre sa tête à l'intérieur. Ce qu'il y voit lui plaît tellement que la nuit suivante, la personne qui habitait cette tente, se retrouve dehors au froid et que le chameau est confortablement installé à l'intérieur. »

M. Peter E. Butler, analyste chez Paine Webber Inc., croit que nombre de ses collègues de Wall Street commencent à s'inquiéter des effets de la production saoudienne sur les compagnies américaines, alors qu'il a deux ans de cela ils ne semblaient pas s'en soucier outre mesure. « Il serait assez naïf de penser que leur production va aller sur le marché japonais seulement, précise-t-il. Elle va bouleverser, c'est certain, l'ensemble des marchés mondiaux. »

M. Anantha K.S. Raman, analyste industriel avec sa propre firme à Parsippany dans le New Jersey pense, quant à lui, que les produits saoudiens « vont créer des perturbations sur le marché pour au moins deux ans. »

Mais M. Raman croit qu'à long terme l'expérience saoudienne risque d'être vouée à l'échec. D'après lui, le coût total des nouvelles installations compense l'avantage qu'ont les Saoudiens en ce qui a trait aux matières premières. Il ajoute que « d'ici deux à trois ans, ils pourraient s'apercevoir qu'ils perdent de l'argent et j'ai bien peur que certaines de leurs installations n'aient vu le jour que pour être abandonnées au sable du désert. »

Pour les producteurs américains du secteur pétrochimique, les ennuis ont commencé avant même l'arrivée des Saoudiens sur le marché. « Les compagnies américaines traversent une période très délicate en raison de la force du dollar par rapport aux autres monnaies, du déclin des marges de profit et des cours très bas », explique M. Joseph H. Posevina, un analyste du secteur des produits chimiques chez McGraw-Hill's Data Resources Inc. « Bien sûr on a procédé à de profondes remaniements au cours des deux ou trois dernières années, et beaucoup d'installations très coûteuses à entretenir ont déjà été fermées. »

M. Henry de la firme E. F. Hutton croit toutefois que « l'industrie chimique a les moyens de changer ses objectifs. » Par exemple, certaines compagnies, comme l'American Cyanamid Company, la Monsanto

Company et bien d'autres se sont orientées vers la production d'herbicides, de produits pharmaceutiques, de produits chimiques spécialisés et d'autres produits de consommation. La compagnie Dow Chemical a également fait un pas dans cette direction. Elle a dernièrement racheté Morton Thiokol's Texize, qui manufacture des produits ménagers.

De son côté, E. I. Du Pont de Nemours & Company a décidé de mettre un terme à la vente de méthanol, déclarant que le marché pour ce produit était saturé. La Union Carbide Corporation prévoit d'interrompre la production d'éthanol dénaturé à son usine de Texas City et commencer à produire de l'éthanol brut, produit que la Shell Chemical Company achète pour l'instant chez les Saoudiens. L'éthanol et le méthanol sont des produits intermédiaires utilisés dans l'élaboration de produits chimiques plus complexes.

Tout en essayant de

minimiser l'impact de leur arrivée, les Saoudiens reconnaissent que leur présence, ainsi que celle d'autres pays riches en ressources énergétiques, peut modifier la physiologie de l'industrie. « La production de marchandises par l'industrie pétrochimique change radicalement de part l'origine de ces marchandises. En effet les fournisseurs traditionnels ont cédé leur place aux pays riches en ressources énergétiques », faisait remarquer le Dr al-Jarbout dans une entrevue.

Le Dr al-Jarbout, qui a reçu son doctorat en génie chimique en 1976 de la Colorado School of Mines, a récemment effectué un long périple à travers les États-Unis pour exposer le point de vue saoudien sur ce sujet. Il est directeur général du service d'exécution des projets de la compagnie Sabic (Saudi Basic Industries Corporation) qui a son siège social à Riyad.

Lors d'une conférence donnée devant les membres de l'American-Arab

Association for Commerce and Industry, il a déclaré que depuis 1980, en Europe de l'Ouest, la capacité de production d'éthylène a été réduite de 3.5 millions de tonnes métriques, celle de polyoléfinnes de deux millions de tonnes et celle de chlorure de polyvinyle de près d'un million de tonnes. Aux États-Unis, on s'attend à ce que la capacité de production d'éthylène passe à 16.9 millions de tonnes en 1985 après avoir été de l'ordre de 18.3 millions en 1981.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.
Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE
286-1200

- Antiquités**
SET SALLE A DINER Art Deco 1936, 6 chaises, buffet, 3005 Vassalier vitre 1758 581-2583, 645-9238 2-3-85
- App/Logements**
Boul. Pie IX, 4 1/2 fermé, chauffage électrique, entrée laveuse-sécheuse, stationnement privé. Soir 663-2575 4-03-85
MEUBLE, N.D.G. 7%, 2 foyers, boiserie, court ou long terme. Libre 1er mars 9855 481-5459 16-03-85
COURT TERME, meubles, superbe app. ou maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 288-4194 01-04-85
DE VIMY, 6% plus sous-sol fini, 1 1/2 s.b., garage, chauffé, 7005 Mme Andrieux 285-1450 04-03-85
- Autos à vendre**
Audi 5000 turbo 82, 6 mois restant sur la carte Audi, excellent état. Phares européens avec lave-vitre, lumières anti-brouillard, 4 pneus d'hiver et 4 d'été, radar installé. St-Sauveur 1-226-3038 04-03-85
RENAULT SGLT, 1983, tout ouvrant, radio AM/FM, 44 000 km, très propre, 4 700\$. Particulier. — 761-4182 04-03-85
Chrysler Le Baron 1984, Country wagon, complètement équipée, 12 500\$. — 669-9646 4-03-85
- Bateaux à louer**
JOUËT 760, 1984. Excellente condition, entièrement équipé. Doit vendre. — 354-6654 05-03-85
- Bureaux à louer**
278 ST-JACQUES, 2525 p.c., suite de bureaux pour professionnels, bonne finition, sous-location jusqu'en février 1987. Renseignements Doris Bouchard 849-7037 9-03-85
- Chalets à louer**
PERCÉ, maison 2 étages, 9 pièces, 2 foyers, vue panoramique, juin, juillet. Mme Beaulieu 733-9290 04-03-85
- Chambres à louer**
Près métro Beaudry, meublé, 524-7718 ou 522-3675 04-03-85
- Cours**
Cours correctifs individuels en mathématiques, Géométrie à CEGEP 1, Orthopédagogie. Méthode unique. Evaluation logique et mathématiques avant admission.
Ph. D. Educ. Exp. 2001, Inf.: 389-5005
Recyclage efficace pour adultes 4-3-85
Cours de rattrapage, d'appoint, privés, de mathématiques ou de physique. Secondaire ou collégial. Charles: 276-7665 04-03-85
- Condominiums à vendre**
OUTREMONT vous attend, Bernard app. 3
Magnifiques 5 1/2 rénovés à neuf site enchanteur 71 250\$ à 78 000\$
Visite mer. au dim. incl. 1 hr à 5 hrs P.M.
352-4496 4-3-85
- Déménagement**
DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275 J.N.O.

Offres d'emplois

L'ASSOCIATION DES COMPOSITEURS AUTEURS ET ÉDITEURS DU CANADA (CAPAC)
La Société: elle s'occupe des compositeurs de musique.
Le poste: **SECRETÉNAIRE**
Sous la direction de l'adjoint au directeur et avocat conseil. La candidate doit maîtriser le français et l'anglais.
Le salaire: à discuter.
On s'adresse à: 288-4755 2-3-85

Propriétés à vendre

OUTREMONT: Condo entièrement rénové, 61, impeccable, ensoleillé, 1,580 p.c., salon 28 p. avec foyer. Grande terrasse. Pas d'agent. 153 000\$ — 486-4195 04-03-85
N.D.G. Secteur de choix, duplex impeccable, deux 7/8 équipés, sous-sol fini, 3 foyers, boiserie, 2 garages, grand jardin. Pas d'agent. 153 000\$ — 486-4195 04-03-85
ROSEMONT, 106 avenue/St-Zotique, bungalow, 3 c.c., grand terrain, seulement 79 500\$. Privé 376-1401 4-3-85
LONGUEUIL: Cottage moderne 81, terrain 6559 p.c., clôture, vue rapide. Chrystiane Collette et Ramendard Parnes: 551-5300. Montréal Trust, courtier. 02-03-85
N.D.G. EST: superbe cottage semi-dépendant, ensoleillé, 4 chambres, sous-sol fini, 137 000\$. — 488-6471 01-04-85
OUTREMONT, cottage 8 pièces, 4 chambres, beau grand jardin clôture, toit neuf, fenêtres aluminium, près parc et écoles. 154 500\$. Agent s'abstenir — 279-4959 05-03-85
REPENTIGNY, bungalow 4 c.c., foyer, sous-sol fini, combustion lente, armoire chêne massif. Super impeccable, 66 500\$. Françoise Boudreau RE/MAX/US, courtier 585-9500 — 581-3631 04-03-85
REPENTIGNY, bord de l'eau, 30 000 p.c., cottage 3 c.c., foyer, garage, piscine creusée, 127 000\$. Françoise Boudreau RE/MAX/US, courtier 585-9500 — 581-3631 04-03-85
ST-PLACIDE — face lac, ancienne, part. état, 5 chamb., 2 bains, 2 salons semis meublé, jardin, cottage attenant p. louer URGENT cause départ. Conditions spéciales — Soir: 733-1247 02-03-85
CENTRE VILLE, Maison unifamiliale 3 étages, entièrement rénovée, puits de lumière, foyer, poêle à bois inclus. Magnifique jardin à l'arrière. Références exigées. Jour: 843-6875. Soir: 932-8838 04-03-85

Société/Loisirs

BUT SÉRIEUX SEULEMENT. Cherchez-vous une personne distinguée, cultivée, de même niveau que vous? Fuyez la solitude. Appelez-nous La Vie à Deux, 287-9759 — 288-4727 15-3-85

Offres d'emplois

Manufacture de vis à bois
recherche un agent.
PECOL LTD.
Caixa Postal Nr 156
AGUEDA / PORTUGAL 4-03-85

Offres d'emplois

Téléphoniste à temps partiel, bureau d'avocats, expérience requise. 934-0841 4-03-85
CUISINIER(ÈRE) végétarien(ne) avec spécialités, 2 ans d'expérience, non fumeur(euse). Après 17h. 525-4272 02-03-85
Assistant leuveur de fond pour regroupement de femmes. Bilingue. — 482-3204 02-03-85
Compagnie de construction nord ville recherche réceptionniste-téléphoniste, dactylo et exécution de diverses tâches. Bonne connaissance du français, anglais, écrit et parlé. Minimum 2 ans d'expérience. Apparence soignée. Rémunération 300\$. — 384-0660 Mme Morrisette 02-03-85
Secrétaire exécutif, entreprise de gestion, secteur de l'alimentation, relève du P.D.G., expérience pertinente, sens de l'organisation. Steno-dactylo. Salaire et avantages sociaux très concurrentiels. Emploi disponible immédiatement. Livrer C.V. à: 4570 St. Jean-Talon, bureau 102, a/s Stefan Fourny 05-03-85

Offres de services

LAVAGE platons, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général, 276-4909 J.N.O.
Dame, excellentes références, ferait cuisine, entretien du linge, chez particulier, quelques jours par semaine. Appelez S.V.P. lundi 4 au: 483-4266 04-03-85

On demande

LOCAL 2 000 p.c. environ avec logement adjacent, OUTREMONT ou proche. — 483-4955 soir week-end 486-3828 9-3-85

Propriétés à vendre

GILFORD/ST-ANDRÉ, cottage rénové, 61, chauffage électrique, foyer, 527-9974 04-03-85
OUTREMONT près Université, maison semi-dépendante, 4 chambres, sous-sol fini, garage, impeccable. Pas d'agent. 731-9802 04-03-85

Participez au grand tirage de la Maison de la fierté 1985, au Velodrome du Parc Olympique, dans le cadre du Salon National de l'Habitation. Cette maison, d'une valeur de 120,000\$ sera la maison primée lors du concours RONA d'architecture.

RONA

participez au grand tirage

la maison de la fierté 1985

de

La Chambre de Commerce de Montréal

Entièrement réalisée et offerte gracieusement par LE GROUPE RONA dans le cadre de son programme d'auto-construction.

Vous pouvez vous procurer les billets de tirage et visiter la Maison de la fierté 1985 au Salon National de l'Habitation du 22 au 31 mars 1985.

Salon National de l'Habitation

Stade olympique et Velodrome

Montréal

LA BANQUE D'ÉPARGNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA

RENOVATEUR

LE DEVOIR

NOUS REMERCIONS les établissements suivants pour leur généreuse collaboration.

CFM

CFR 60 RADIO MONTRÉAL

CFOR 92.5 BOTANIX

LA METEO

Prévisions Environnement Canada

Situation générale: une dépression au-dessus du nord-ouest de l'Ontario s'affaiblira en passant sur le moyenn nord de la province. Le passage des nuages laissera des accumulations de neige assez faibles sur l'ensemble de la province. Samedi, seul l'ouest de la province bénéficiera d'un peu de soleil. Les températures seront légèrement au-dessus des normales jusqu'à samedi, sauf pour la Basse Côte nord.

MONTRÉAL

Nuageux avec éclaircies et neige dispersée. Vents modérés. Max.: 0. Précipitations: 40%. Samedi: ciel variable.
LEVER DU SOLEIL: 6 h 33
COUCHER: 17 h 40

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec faible neige passagère et vents modérés. Max.: 0. Précipitations: 80%. Samedi: éclaircies.
Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: nuageux avec quelques chutes de neige et vents modérés. Max.: 0. Précipitations: 70%. Samedi: éclaircies.
Trois-Rivières et Drummondville, Estrie-Bauce: nuageux avec éclaircies et neige dispersées. Vents modérés. Max.: 0. Précipitations: 40%. Samedi: éclaircies.
Québec, Rivière-du-Loup et La Malbaie: nuageux avec neige dispersée. Vents modérés. Max.: -2. Précipitations: 60%. Samedi: nuageux.
Lac St-Jean, Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides: nuageux avec chutes de neige. Vents modérés. Vents modérés. Max.: -2. Précipitations: 60%. Samedi: nuageux.
Rimouski-Matapédia, Ste-Annes-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon: plutôt nuageux avec neige dispersée. Vents modérés. Max.: -4. Précipitations: 40%. Samedi: nuageux.
Baie-Comeau, Sept-Îles: faible neige passagère. Vents modérés. Max.: -2. Précipitations: 70%. Samedi: nuageux.
Basse Côte nord-Anticosti, sauf le secteur de Blanc-Sablon: faible neige passagère. Vents modérés. Max.: -4. Précipitations: 70%. Samedi: neige.
Secteur de Blanc-Sablon: ennuageux en matinée, suivi de faible neige passagère. Max.: -6. Précipitations: 70%. Samedi: neige.

LES MOTS CROISÉS

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement

1—Fanaronnade.
2—Plais sur un arbre. — Tenir seul l'enjeu contre le banquier, au baccara.
3—Inscription sur un tombeau. — Croxyenne fervente.
4—Nom usuel du tymus du veau. — Personne qui teille.
5—Née de. — Filet sous les ives d'un chapeau.
6—Qui stimule. — Obtenu.
7—Désunir. — Pourcentage.
8—Altesse Royale. — Se dit d'une personne qui mène une vie dissipée.
9—Changea de poste, d'affectation.
10—Entaille longue et étroite, dans une pièce de bois ou de métal. — Sorte de caoutchouc synthétique.
11—Chute des organes. — Épouse.
12—Dioléfine. — Épiphyse.

Verticalement

1—Personne qui soigne en dehors de l'exercice légal de la médecine.
2—Graminée. — Pomme.
3—Forme de multiplication ou de géné-

ration.
4—Démonstratif. — Deuxième calife des musulmans. — Refus.
5—Celui qui prononce un discours devant une assemblée. — Inspiration poétique.
6—Insecte des eaux stagnantes. — Fait lever le pain.
7—Gaieté subite.
8—Fut tué par son frère. — Commandement. — A demi.
9—Renforce l'affirmation. — Poisson. — Proclamation officielle et publique.
10—Lieu destiné au supplice des damnés. — Présage.
11—Chacune des quatre marques du jeu de cartes. — Dit qu'une chose n'était pas vraie.
12—Qui a la diarrhée. — Unité monétaire chinoise.

Solution d'hier

1. BOURASSA
2. RUTHENIUM
3. TROTT
4. NEON
5. TRIPO
6. RECHERCHER
7. VÉTÉRINAIRE
8. LIÉPIDIUM
9. USAGÉPTE
10. ANTHÉPES
11. HÉRÉDITE
12. PÉTALOS

Les deux Chambres du Congrès approuvent un plan d'aide aux fermiers

WASHINGTON (AFP) — Les problèmes des fermiers du Middle-West ont débouché sur le premier conflit ouvert entre le Congrès et la Maison Blanche depuis la réélection de Ronald Reagan, illustrant du même coup les difficultés politiques de la lutte contre l'énorme déficit du budget fédéral.

Mercredi soir, les deux Chambres du Congrès ont approuvé, malgré les menaces explicites de veto présidentiel et l'opposition des dirigeants républicains du Sénat, un plan d'urgence d'aide aux fermiers menacés de faillite, infligeant à Ronald Reagan la première défaite législative de son second mandat.

Avec l'appui de huit sénateurs et de près de la moitié des membres républicains de la Chambre des représentants, l'opposition démocrate a fait approuver une aide fédérale supplémentaire de 100 millions de dollars et un plan de prêts à taux réduits pour les agriculteurs.

Pour les démocrates, la situation de milliers de fermiers, endettés et menacés de saisies, illustre l'injustice caractérisant la politique de Ronald Reagan. C'est aussi leur première chance de marquer des points depuis le désastre électoral de novembre dernier. D'autant que la cause est populaire : selon un sondage du Washington Post et de la chaîne ABC, 82 % des Américains sont en faveur d'une aide gouvernementale aux fermiers.

Pour la Maison Blanche, les fermiers paient aujourd'hui le prix des

erreurs qu'ils ont commises dans les années 1970 en s'endettant lourdement, quand la production agricole et le prix des terres de cessait d'augmenter.

Le gouvernement ne peut remettre en cause la lutte contre le déficit en leur versant de nouveaux subsides mais doit rendre l'agriculture aux lois du marché en réduisant de façon draconienne les subventions gouvernementales.

Nous nous sommes attaqués à un gros morceau en demandant des coupes budgétaires dans presque tous les secteurs civils pour réduire un déficit d'environ 220 milliards de dollars, a déclaré M. Marlin Fitzwater, un porte-parole de la Maison Blanche. Nous n'allons pas reculer.

Mais les membres du Congrès regardent les choses de façon différente que la Maison Blanche, a noté M. Thomas Coleman, représentant républicain du Missouri : le Congrès est soumis à réélection dans deux ans, au contraire de Ronald Reagan qui n'a plus à affronter le verdict des urnes.

Le leader républicain du Sénat, Robert Dole, lui-même élu d'un Etat agricole, le Kansas, mais qui a fait d'une victoire sur le déficit le tremplin de ses ambitions présidentielles, a en vain reproché à ses collègues d'approuver une aide d'urgence alors que l'heure est à la réduction des dépenses fédérales. Nous prouvons que nous n'avons pas la volonté de faire face au déficit, a-t-il dit.

En janvier Les USA enregistrent un déficit commercial de \$ 10.3 milliards

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis ont enregistré, en janvier, un déficit commercial de \$ 10.3 milliards, contre \$ 8 milliards en décembre, a annoncé, hier, le département du Commerce.

Les exportations américaines ont progressé de 1.4 % en janvier, par rapport au mois précédent, pour atteindre le niveau record mensuel de

\$ 19.4 milliards, mais les importations ont augmenté de 9.2 %, pour totaliser \$ 29.7 milliards, précise le département.

La balance commerciale américaine s'est soldée en 1984 par un déficit record de \$ 123.3 milliards et les spécialistes estiment que ce déficit pourrait atteindre 130 milliards en 1985.

◆ Bière

Par ailleurs, M. Prévost s'est montré relativement optimiste quant aux possibilités d'un règlement dans le conflit actuel à propos des canettes en aluminium. Il reconnaît que cela ralentit les ventes de bières en ca-

nette, mais O'Keefe, qui a inauguré récemment une nouvelle ligne pour la bière en canette, écoule une bonne partie de sa production en Ontario. Le président de O'Keefe prévoit que la bière en canette (de tous les brassiers) pourrait constituer 10 % du marché au Québec éventuellement.

DECÈS

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

RYAN, Madeleine. — À l'automne, le 28 février 1985 à l'âge de 59 ans, est décédée, Madeleine Ryan épouse de M. Claude Ryan, député d'Argenteuil à l'Assemblée Nationale et ancien chef du Parti Libéral du Québec et mère de Paul, avocat, Monique, Thérèse, Patrice et André étudiants. Fille de feu Joseph L. Guay et de feu Valentine Petit, de St-Jacques de Dorchester, Madeleine Ryan laisse outre son époux et ses enfants une bru Martine Lévesque (Mme Paul Ryan) et un petit-fils Thomas. Quatre frères Jean-Paul, Charles, Jacques et Pierre, quatre sœurs Denise (Mme Fernand Toussaint), Yvette (Mme Roland Théberge), Lucienne (Mme Jean-Charles Dallaire) et Jacqueline, sa belle-mère Mme Blaindine Ryan ses beaux-frères Fernand Toussaint, Roland Théberge, Jean-Charles Dallaire, Gérard Ryan jure à la Cour Supérieure de Montréal et Yves Ryan maire de Montréal-Nord. Ses belles-sœurs Fabienne Julien (Mme Jean-Paul Guay), Marguerite Laroche (Mme Charles Guay), Mariette Lachance (Mme Jacques Guay), Nicole Ruest (Mme Pierre Guay), Madeleine Bégin-Patry et Huguette Labrecque (Mme Yves Ryan) une tante Soeur Lucienne Petit de la

Congrégation Notre-Dame, un oncle Henri Petit et sa femme (Rose Saint-Laurent) ainsi que de nombreux parents et amis. Les funérailles auront lieu lundi le 4 mars. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Allaire Inc., 1111 rue Laurier O., pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 13 heures. Et de là au cimetière St-Philippe

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Joliette, COUR SUPÉRIEURE. NO: 795-05-00274-848. BANQUE DE MONTREAL, demanderesse vs. GILLES RTHIER, défendeur. Le 12 mars 1985 à 13:30 heures au domicile du défendeur au No 588 rue Liège est en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPANT. DANIEL FORTIN s/j Jacques Philippe, huissier 472-4762. Montréal, ce 25 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 588-02-04144-844. LES ASSURANCES DES ROSEBELLIERS INC., partie demanderesse vs. RICHARD JUTRAS, partie défenderesse. Le 12 mars 1985 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 789 rue Serge en la cité de Ville LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALAIN BERNIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule couleur, environ 20' no. de série 6655996, de marque Toshiba. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-00444-842. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. MARTIAL MICHAUD, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 10:00 heures au 54 Place de la République, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARTIAL MICHAUD, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chilton noir, série: 161A1865 BT 13322, 2 pneus 116 S 105 et acc. 1 set salle à dîner beige 4 chaises et une table beige, 2 set de salon saumon 2 places, 1 divan beige trois places, 1 table de salon, 1 téléviseur Toshiba couleur, série 23444302, 1 four micro onde Toshiba. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: RONALD BORBOR, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-00378-849. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BRISSON, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 11:00 heures au 8459 St-Germain, St-François, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALAIN BRISSON, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur, portatif, A et acc., 1 lave-vaisselle Admiral couleur, série 23444302, 1 sofa brun, 1 chaise layou brun, 1 téléviseur Hitachi, couleur, portatif, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-01923-848. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. ANTOINE CONNELLY, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 12:00 heures au 19589 Armand Lavergne, app. 2, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANTOINE CONNELLY, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa brun, 1 chaise layou brun, 1 téléviseur Hitachi, couleur, portatif, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 795-27-04903-826. HELEN GRENIER, percepteur, partie demanderesse vs. REAL BEGIN, partie défenderesse. Le 14 mars 1985 à 15:00 heures au 63, rue Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL BEGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa trois places, beige, 1 téléviseur portatif, série 23444302, 1 chaise layou brun, 1 base de télévision en bois et chrome, 1 habit en bois, trois portes, peinture. Conditions: ARGENT COMPANT. Renseignements: MICHEL GAUCHER, huissier, 581-0183. Lord & Borris, huissiers.

AVIS

DORION, Lucien
Prenez avis que Lucien Dorion, domicilié au 3555, rue Sophie à St-Robert-de-Terrebonne, district de Terrebonne, s'adresse au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucien Rémyard. Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même. Ce 19ème jour de février 1985. ST-LOUIS-DE-TERRERBONNE, le 25 février 1985. Le procureur du requérant: Lisé Gagnon, avocat.

AVIS SELON L'ARTICLE 1571 DU CODE CIVIL
"AVIS est par les présentes donné que la Banque de Montréal, en vertu de la Loi des sociétés par actions, a été déclarée en faillite le 14 février 1985. Les créanciers de cette banque sont invités à déposer leurs créances au bureau de la division d'enregistrement de la Banque de Montréal, 1414 rue de la Loi, à Montréal, le 14 février 1985, sous le numéro 3557128. Ce 19ème jour de février 1985. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
"AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 janvier 1985 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 125832 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14 février 1985, sous le numéro 3557128. Ce 19ème jour de février 1985. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
"AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 janvier 1985 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 137795 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le septième jour de février 1985, sous le numéro 3557128. Ce treizième jour de février 1985. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
"AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 janvier 1985 par lequel 2312 — 0025 Québec Inc., a transféré et cédé toutes dettes de la banque de Montréal, à titre de garantie, à une société enregistrée au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec en date du 15 février 1985, sous le No. 5557128. Ce 19ème jour de février 1985.

AVIS
"AVIS est par les présentes donné que la compagnie NORGALE INVESTMENT CORP., constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation au ministre des Consommateurs, Coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, CHARLE, le 1er février 1985. Les procureurs de la compagnie: BRODIE & POLISUK

AVIS
"AVIS est par les présentes donné que Denis Lamontagne faisant affaire sous le nom Sani-Pompe-05, domicilié au 711 rue Houde, Laprairie, s'adresse à la commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis spécial pour le transport de bouteilles dans la région (5-6) pour une durée de 364 jours. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution dans les journaux. 1ère parution: 28 février 1985. 2ème parution: 1er mars 1985.

AVIS
"AVIS est par les présentes donné que LES ENT. A. LEMOYNE INC., 653 Principale, St-Michel, Cte Nap., détentrices du permis M-506865-002-00 région 6, s'adressent à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de GEORGES MONTCHAMP, 315 Rang Nord, St-Michel, Cte Nap., région 6, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux. 1ère parution: 28 février 1985. 2ème parution: 1er mars 1985.

AVIS
"AVIS est par les présentes donné que CLAUDE DESLIPPE, 235 Léon Bloy, Laprairie, JSR 365, détenteur du permis M-501747-00, région 6, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de LES ENTREPRISES CLAUDE DESLIPPE, Inc., 235 Léon Bloy Laprairie, région 6, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux. 1ère parution: 28 février 1985. 2ème parution: 1er mars 1985.

AVIS
"AVIS est par les présentes donné que LES MODES ARLEM INC., 171 des Boulevards, Rimouski, P.Q., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de transférer au demandeur-cessionnaire Rodrigue Boulianne, 78 rue Lambert, Amqui, P.Q. le permis de camionnage en vrac Q-507815-001 qui détermine la Commission des transports du Québec et qui l'autorise à effectuer du transport de matière en vrac dans la région 01, suite à la vente et cession des systèmes et moyens de transport intervenus entre les parties, le but d'obtenir l'autorisation à l'article 30 du R.P.R.I. et à l'article 41 de la Loi sur les transports. Les demandeurs demandent de plus l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision à rendre sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q. 1ère parution: 1er mars 1985. 2ème parution: 28 février 1985. Toute personne désirant porter opposition ou une intervention à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boul. Charest est Québec, P.Q. Me Marc D. Delage, avocat ST-HILAIRE ASSOCIÉS, 220 Grande-Avenue est suite 850 G1R 2J1.

AVIS
"AVIS est par les présentes donné que TRANSPORT MICHEL INC., détenteur du permis M-300192, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation suivante par voie de permis spécial: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — De East Angus à tout point situé dans la province de Québec, et retour, pour le transport de plants d'arbustes forestiers, de récipients ensemencés, ainsi que de matériel et d'accessoires utilisés dans la production et la plantation desdits arbustes, originant de la Pépinière d'East Angus, Ministère de l'Énergie et des Ressources, région 5, Cantons de l'Est. La requérante demande également que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, le tout suivant l'article 85 du règlement 2 sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec. Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec, située au 505 rue Sherbrooke, Montréal. Durée: 364 jours. Première parution: 1er mars 1985. Deuxième parution: 28 février 1985. CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE Procureurs de la requérante.

AVIS
"AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de la Loi sur les Pouvoirs spéciaux des corporations que les garanties créées en vertu des actes de fiducie ci-dessous énumérés en faveur de COMPAGNIE TRUST ROYAL, Fiduciaire, sont devenus exécutoires, lesquelles garanties grèvent, entre autres, les comptes à recevoir et les créances.

NOM DE LA COMPAGNIE
BUREAU D'ENREGISTREMENT
NOMÉRIQUE D'ENREGISTREMENT
Montréal 2618251
Montréal 2618249
Montréal 2618248
Montréal 3467297
Montréal 2467676
Montréal 2618252
Terrebonne 466146

RICHTER & ASSOCIÉS
POUR LE FIDUCIAIRE
MONTREAL, le 19 février, 1985

Prenez avis que Tammy Adele Law, ménagère, résidant et domiciliée au 30 rue Marian, Dorval, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom à Tammy Adele Sabourin.

AVIS
"AVIS est par les présentes donné que MONSEIGNEUR JOSEPH ADELARD DONAT LACHANCE, résident et domicilié au 2575, rue Sherbrooke Est en la cité et district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat pour changer son nom en: "MONSIEUR ANDRÉ LACHANCE". ET "AVIS EST DONNÉ" aussi qu'aucune autre personne ne sera affectée par ce changement. Montréal, ce 25 février 1985. ME JACQUES PAQUET, procureur du requérant. 1385, est, Mont-Royal Montréal, QC H2L 1Y8

AVIS
PRENEZ AVIS que JACK ZINMAN, détenteur du permis M-300869, demande à la Commission des Transports du Québec d'être autorisé à céder son système de transport axé sur le permis de permis à 137879 CANADA INC., corporation ayant son siège social à Montréal et demandant également qu'à l'occasion du transfert du permis M-300869, il soit renouvelé entre les mains de l'acquéreur. Les parties invoquent l'article 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2. 1ère publication: le 28 février 1985. 2ème publication: le 1er mars 1985. Par: Me Adrien R. Paquette / PROCUREUR

AVIS
PRENEZ AVIS que, JACK ZINMAN, détenteur du permis M-300869, demande à la Commission des Transports du Québec d'être autorisé à céder son système de transport axé sur le permis de permis à 137879 CANADA INC., corporation ayant son siège social à Montréal et demandant également qu'à l'occasion du transfert du permis M-300869, il soit renouvelé entre les mains de l'acquéreur. Les parties invoquent l'article 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports

SPORTS

La lutte au 1er-but est ouverte entre Driessen et Francona

DANIEL CAZA

WEST PALM BEACH, Floride (PC) — L'une des batailles les plus intéressantes au camp des Expos aura lieu au premier coussin. Elle oppose le vétéran Dan Driessen au fragile Terry Francona. Les deux joueurs possèdent les

qualités requises pour y évoluer quotidiennement, lorsqu'ils sont en santé bien sûr, et ni l'un ni l'autre ne veut jouer les deuxièmes violons. Le gérant Buck Rodgers devra trancher le débat et il admet que ce sera difficile.

« J'appréhende ce moment parce que celui qui ne sera pas choisi comme titulaire va probablement

exiger d'être échangé, a déclaré Rodgers.

« Ce serait facile si Francona démontrait certains ennuis avec son genou gauche, mais ce n'est pas le cas, a-t-il ajouté. Dans ce contexte, Driessen et Francona sont présentement nez à nez dans la course pour l'obtention de ce poste régulier. »

Pour parvenir à damer le pion à Francona, Driessen devra frapper la balle avec puissance et régularité. Car, défensivement, Francona lui est supérieur et il a de meilleures chances de maintenir une moyenne au bâton plus élevée.

Driessen ne semble nullement perturbé par la situation.

« A Cincinnati, raconte Driessen, il m'a fallu partager la tâche avec Tony Perez et Cesar Cedeno. Plus tôt dans ma carrière j'ai dû lutter contre Perez avant qu'il soit échangé. Je me suis donc toujours battu pour m'assurer une place régulière. »

« Je ne suis plus une recrue, ajoute-t-il. Je ne prends rien pour acquis, mais je ne m'impose aucune pression supplémentaire. Je préférerais évidemment jouer à tous les jours. Toutefois, si l'on décide de me faire alterner, j'accepterai mon sort. »

Francona, qui se sent si bien qu'il croit « être en vacances à West Palm Beach comparativement aux exercices de physiothérapie qu'il a suivis au cours de l'hiver », donne un son de cloche différent.

« Je n'aimerais pas alterner, a-t-il suggéré. A mon avis, il doit y avoir un seul joueur de premier but régulier. Que le meilleur gagne. »

Francona a davantage sursauté quand on lui a appris que Rodgers envisageait la possibilité de garder Dave Hostetler, dans le but de le faire jouer contre certains lanceurs gauchers.

« Nous aurons sans doute besoin d'une menace du côté droit de la plaque contre quelques lanceurs gauchers, a expliqué Rodgers. Puis, il est toujours bon de savoir que l'on peut compter sur un réserviste qui peut quitter le banc et aller frapper un circuit... »

« Je ne crois pas au système voulant qu'on oppose tel frappeur à tel lanceur parce qu'il a déjà connu du succès à ses dépens, a répliqué Francona. D'ailleurs, demandez à l'importeur quel frappeur combien de lanceurs lui donnent réellement des ennuis et il ne vous n'en nom-



Photolaser AP

Le voltigeur Andre Dawson désire un prolongement de trois ans à son contrat et un salaire de \$4,5 millions. Son présent contrat expirera à la fin de la saison 1985, mais ce pacte comporte également une année d'option.

mera pas plus que deux... »

Quant à Hostetler, il accepterait le rôle que pourrait lui réserver Rodgers.

ÉCHOS — Tim Wallach ne s'est pas entraîné hier. Il a plutôt visité le dentiste pour se faire extraire ses dents de sagesse. Il manquera à l'appel encore demain. Quant à Miguel Dilone, il n'a pas encore réglé son problème de visa qui le retient en République Dominicaine. Finalement, le lanceur John Dopsong souffre d'une sérieuse infection et qu'il se soignera pendant quelques jours encore au Maryland.

Les équipes du baseball majeur procéderont à une première aujourd'hui. Elles effectueront en effet le repêchage des joueurs de la

République Dominicaine par téléphone. Auparavant, certaines équipes avaient le monopole du recrutement de ces joueurs, puisqu'elles achetaient tout simplement l'équipe pour laquelle leurs joueurs d'avenir évoluaient.

Le droitier Fred Breining a affronté les frappeurs des Expos pendant 10 minutes hier. Pour lui, il s'agissait d'une victoire morale: « Je ressens une certaine raideur à l'épaule, mais pas de douleur, a dit le colosse acquis en retour d'Al Oliver qui n'a presque pas lancé la saison dernière. « Je ne fonctionne pas à plein régime et je m'aperçois déjà que je retrouve mon rythme, a-t-il ajouté. C'est bon signe. »

Un trio défensif avec 51 buts Au tour de Gainey de trouver le fond du filet

BERNARD CYR

CALGARY (PC) — Il y a quelques jours, on parlait avec enthousiasme du jeu offensif amélioré de Chris Nilan. C'est maintenant au tour de Bob Gainey de défrayer les manchettes avec quatre buts à ses deux derniers matches. Et Guy Carbonneau a eu sa part de bons moments en attaque, cette saison.

Le trio défensif du Canadien a déjà amassé 51 buts cette saison, plus que tout autre unité défensive du circuit. C'est même davantage que quelques deuxième et troisième unités offensives de la LNH.

Chez le Canadien, cette production lui confère le deuxième rang, derrière le trio de Mats Naslund, Pierre Mondou et Mario Tremblay, qui totalise 71 buts.

L'unité de Mike McPhee, Ryan Walter et Mark Hunter en compte 46, deux fois plus que celle de Lucien DeBlois, Bobby Smith et Serge Boisvert. A la défense de cette dernière unité, il faut toutefois dire que DeBlois et Smith ont été blessés pour de longues périodes et que Boisvert est nouvellement arrivé.

Il reste que le total du trio, qui a pour tâche première de contrer les meilleurs éléments adverses, est fort impressionnant.

D'autant plus que Carbonneau, Nilan et Gainey ont tendance à connaître leurs meilleures rencontres face aux meilleurs joueurs du circuit, comme ce fut le cas contre les Gretzky et Bossy lors des deux derniers matches.

« Les lignes offensives s'inquiètent peu de leur défensive et nous tentons de profiter des ouvertures

que créent leur style de jeu, a expliqué Carbonneau. A jouer régulièrement ensemble, nous avons pris confiance. Je n'ai jamais douté que nous pouvions marquer des buts. »

Gainey estime pour sa part que la présence de défenseurs contrôlant mieux la rondelle aidait tous les attaquants du Canadien.

« Quatre-vingt dix pour cent des équipes de la ligue doivent prendre l'avance au pointage pour que leur stratégie soit efficace, a précisé le capitaine. Lorsqu'une équipe qui a l'habitude de marquer cinq ou six buts par rencontre ne marque pas, ses joueurs ont tendance à devenir frustrés. »

La surprise du trio défensif du Tricolore est certes Nilan, un ailier droit de 27 ans qui s'était originellement trouvé un poste avec l'équipe pour ses talents de pugiliste. Avec 17 buts cette saison, Nilan a déjà amélioré son meilleur total en carrière.

Mais Gainey est le plus étonnant du groupe. Déjà qualifié de meilleur joueur de la LNH par l'instructeur de l'équipe soviétique, Viktor Thikonov, on avait l'impression que tous les coups d'épaule distribués par Gainey avaient commencé à écourter sa carrière.

Pourtant, depuis quelques rencontres, le joueur de 31 ans semble avoir greffé des réacteurs à ses patins, tellement il patine avec aisance. On ne dirait jamais qu'il n'a pas raté un seul des 63 matches du Canadien cette saison.

S'il maintient son rythme actuel au cours des prochains matches, Gainey n'aura aucun mal à améliorer son record personnel de 23 buts en une saison, établi en 1980-81.

Penney rejoindra le Canadien au Minnesota

CALGARY (PC) — Le gardien Steve Penney ne rejoindra le Canadien que dimanche, au Minnesota. Réexaminé hier par le médecin, on a jugé que Penney avait besoin d'encore quelques jours de repos. Penney a été blessé à une testicule lors de l'exercice de vendredi dernier, lorsqu'il a été atteint par un tir de Guy Carbonneau. Il devait

accompagner ses coéquipiers dans l'Ouest mardi, mais a aggravé la blessure lors de l'exercice de lundi.

D'autre part, Ron Flockhart, victime d'une commotion cérébrale suite à une mise en échec de Robert Picard, des Jets de Winnipeg, samedi dernier, a rejoint la Canadien à Calgary hier.

Le jeune Patrick Roy sera donc de nouveau le second de Doug Soetaert, ce soir à Calgary, et que Jacques Lemaire devra laisser deux attaquants de côté. Alfie Turcotte devrait encore être l'un d'eux.

Lemaire a raconté hier qu'à sa dernière saison (1978-79) avec le Canadien à titre de joueur, Chris Nilan l'avait abordé pour lui dire qu'il évoluerait l'année sui-

vante avec le Canadien, après un match à Boston. Nilan évoluait alors pour l'équipe de l'université Northeastern, dans la région de Boston.

« Ce n'était pas la première fois qu'on me disait cela, alors je n'y ai pas porté attention, d'autant plus qu'il me paraissait un peu gras. Quand j'ai payé une visite aux joueurs du Canadien après mon retour de

Suisse, l'année suivante, Nilan n'a pas manqué l'occasion de me rappeler qu'il m'avait bien dit, » a relaté Lemaire.

Grâce à la première étoile obtenue lors du match de mercredi, Bob Gainey a devancé Chris Nilan comme vainqueur de la quatrième tranche de la coupe Molson. Gainey a remporté cet avant-dernier volet de la coupe avec 20 points, cinq de plus que Nilan.

On peut parler de ralliement de dernière heure en ce qui a trait à la victoire de Gainey, puisque il a été choisi première étoile lors des deux derniers matches de siens.

Une station radiophonique de Québec a rapporté hier que le Canadien avait réalisé une transaction avec les Canucks de Vancouver dans laquelle il cédait quatre joueurs pour en obtenir deux. Le personnel du Canadien n'a toutefois pas changé au cours des dernières heures, si ce n'est que

Flockhart a rejoint ses coéquipiers à Calgary.

L'analyste Gilles Tremblay estime que le Canadien a disputé, mercredi à Edmonton, son meilleur match de la saison. « Il avait bien joué à sa première visite à Edmonton, mais jamais cette saison je ne l'avais vu contrôler la rondelle aussi bien. Kurri a été le premier joueur des Oilers à obtenir un tir de l'enclave, à la 15e minute de jeu. Et à un certain moment, lors d'un avantage numérique, les joueurs du Canadien ont si bien déplacé le disque que je croyais voir à l'oeuvre les Soviétiques, » a dit Tremblay.

Le Canadien tentera ce soir de remporter une quatrième victoire consécutive, chose qu'il n'a pas encore réussie cette saison. Il pourrait aussi, grâce à une victoire, faire passer sa fiche à l'étranger à une moyenne supérieure à .500, pour la première fois de la saison. Cette fi-

EN BREF...

■ Borg au Japon

TOKYO (AFP) — Le champion de tennis suédois Bjorn Borg participera du 7 au 12 mars prochain à Kobe, puis à Tokyo, à un tournoi sur invitation doté de \$200,000. Vainqueur l'an dernier, il sera opposé au premier tour à son jeune compatriote Johan Carlsson (19 ans). Huit joueurs et huit joueuses venus de sept pays participeront à cette épreuve, dont les têtes de série numéro 1 et 2 seront respectivement le Suédois Anders Jarryd et l'Américain Eliot Teltscher chez les messieurs, et la Tchèque Helena Sukova et la Canadienne Carling Bassett chez les dames. Les matches du premier tour des simples se dérouleront à Kobe du 7 au 8 mars, la suite du tournoi ayant lieu à Tokyo, du 9 au 12 mars.

■ Les moins de 23 ans seront éligibles

CALGARY (PC) — Le bureau exécutif du Comité international olympique (CIO) a décidé hier d'autoriser les joueurs professionnels de hockey, de football et de tennis de moins de 23 ans à participer aux Jeux olympiques d'hiver de Calgary, en 1988. Walter Troger, directeur des sports du CIO, a précisé que cette décision pourrait être réexaminée après les JO de Calgary si d'autres fédérations sportives font des demandes semblables pour leurs propres professionnels. La décision du bureau exécutif du Comité international doit encore être ratifiée par le congrès du CIO qui se réunira l'été prochain.

■ LCF: 20 joueurs autonomes

TORONTO (PC) — Une vingtaine de joueurs de la Ligue canadienne de football sont devenus joueurs autonomes à minuit. Parmi ceux-ci figurent les quarts-arrière étoilés Joe Barnes, des Stampede de Calgary, et Dieter Brock, des Tiger Cats de Hamilton, ainsi que le flaqueur Brian DeRoos et le botteur Don Sweet, des Concordes.

■ Victoire de la Bulgarie

BRUXELLES (AFP) — La Bulgarie a créé une surprise en devançant la Hongrie pour la première place du championnat du monde de hockey junior du groupe C, qui a eu lieu du 22 au 27 février, en Belgique. Une performance qui lui permettra de jouer à l'échelon supérieur, la saison prochaine. Cette victoire est d'autant plus édifiante que la formation des Balkans était composée de juniors B (16-18 ans), plus jeunes de deux ans, en moyenne, que leurs adversaires.

■ Négociations rompues

DETROIT (AP) — Les discussions entre les Tigers de Detroit et le voltigeur Kirk Gibson pour le renouvellement de son contrat sont maintenant rompues. Gibson aimerait obtenir un contrat de plusieurs années, ce à quoi les Tigers refusent de s'engager. Gibson deviendra joueur autonome à la fin de la prochaine saison si aucune entente n'intervient d'ici là.

■ McEnroe à l'amende

HOUSTON (Reuter) — John McEnroe a récidivé: il a été condamné jeudi à \$2,500 d'amende pour avoir juré contre son adversaire polonais Wojtek Fibak à un moment crucial de leur match au deuxième tour du tournoi de tennis WCT de Houston. « Connard de Communiste », aurait-il lancé, à en croire des spectateurs. McEnroe a finalement remporté le match par 6-2, 6-7 (7-4), 7-5, mais au cours du dernier set notamment, les échanges d'aménités verbales ont été pratiquement plus nombreux que les coups de raquette. Le match, disputé mercredi, n'a pris fin qu'à une heure du matin. C'est à la fin du premier jeu du dernier set que l'obscénité a été entendue, au moment où les joueurs se sont pris de bec en changeant de côté. Les cris ont continué pendant tout le set. A plusieurs reprises, le vétéran Polonais a demandé à l'arbitre Zed Pfau de prier son adversaire de la boucler sous menace de disqualification. Auparavant, McEnroe avait accusé Fibak à plusieurs reprises des tactiques dilatoires.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams						
	pj	g	p	n	bp	bc
MONTREAL	63	32	21	10	242	207
BUFFALO	61	29	20	12	221	179
QUEBEC	63	31	24	8	261	228
BOSTON	61	27	26	8	224	215
HARTFORD	61	20	34	7	207	263

Section Lester Patrick						
	pj	g	p	n	bp	bc
WASHINGTON	63	38	16	9	263	187
PHILADELPHIE	61	37	17	7	258	189
ISLANDERS NY	62	32	26	4	281	243
RANGERS NY	61	20	32	9	228	241
PITTSBURGH	60	20	35	5	213	281
NEW JERSEY	61	18	35	8	206	254

Division Clarence Campbell

Section James Norris						
	pj	g	p	n	bp	bc
ST-LOUIS	61	30	21	10	233	220
CHICAGO	64	30	30	4	248	244
DETROIT	63	19	33	11	237	282
MINNESOTA	63	18	34	11	212	255
TORONTO	63	16	40	7	200	272

Section Connie Smythe						
	pj	g	p	n	bp	bc
EDMONTON	63	43	13	7	319	216
WINNIPEG	65	32	26	7	284	285
CALGARY	63	31	25	7	283	248
LOS ANGELES	63	28	24	11	277	260
VANCOUVER	63	18	37	8	218	324

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Label						
	pj	g	p	n	bp	bc
VERDUN (3)	60	32	26	2	323	282
HULL (4)	61	30	30	1	323	314
ST-JEAN (4)	59	29	30	0	306	294
LAVAL (3)	62	26	35	1	287	322
LONGUEUIL (7)	60	17	41	2	248	316

Section Frank Dillo						
	pj	g	p	n	bp	bc
SHAWINIGAN (1)	60	42	17	1	341	225
CHICOUTIMI (3)	60	35	21	4	286	248
DRUMMONDVILLE	59	33	22	4	315	274
QUÉBEC (2)	60	28	29	3	268	323
T-RIVIÈRES (4)	61	28	32	1	287	301
GRANBY (1)	60	21	38	1	286	372

N.B. Le chiffre entre parenthèse représente les points bonus obtenus à la suite d'une défaite en prolongation.

Ligue Nationale Mercredi

Montréal 4, Edmonton 1	Winnipeg 6, Pittsburgh 4
Toronto 6, Minnesota 1	Detroit 11, Vancouver 5
St-Louis 3, Buffalo 1	Chicago 6, New Jersey 3
Calgary 3, Islanders 1	Québec 5, Los Angeles 2

Boston 6, Philadelphie 1	Washington 5, Rangers 4
Montréal à Calgary	Hartford à New Jersey
Minnesota à Detroit	Los Angeles à Edmonton

Ligue Collégiale Ce soir

St-Georges à Victoriaville (Série 3 de 5)	Thetford à Lévis (Série 3 de 5)
Victoriaville à St-Georges	Lévis à Thetford
St-Hyacinthe à St-Jérôme (Série 3 de 5)	

Les meneurs		
	b	a
Gretzky, Edm.	62	109
Kurri, Edm.	59	54
Hawerchuk, W.	39	63
Bossy, Isl.	49	51
Dionne, LA	36	62
B. Sutter, Isl.	38	53
Coffey, Edm.	25	64
Nicholls, LA	39	45
Savard, Chi.	32	84
Nilsson, Cal.	30	84
Federko, St-L.	23	61
Gartner, Wash.	41	42
Tonelli, Isl.	33	50
MacLean, Win.	31	52
Stastny, P. Q.	29	54
Kerr, Phi.	46	36
Ogrodnick, Det.	41	39
Carpenter, Was.	45	34
Taylor, LA	34	42
Krushelnyski, E.	36	39
Lemieux, Pir.	29	45
Yzerman, Det.	23	51
Goulet, Qué.	42	31
Mullen, St-L.	29	44
Fox, LA	26	47
Propp, Phi.	33	39
Steen, Win.	25	40
Duguay, Det.	26	43
Lamer, Chi.	36	32
Bourque, Bos.	13	65

Ligue Majeure du Québec Mercredi

Verdun 13, Granby 7	Drumville 5, Hull 4
Québec 7, Shawinigan 4	Laval 9, Tr-Rivières 7

Les meneurs		
	b	a
Mats Naslund	33	31
Pierre Mondou	16	35
Mario Tremblay	23	27
Chris Chelios	5	44
G. Carbonneau	17	28
Bobby Smith	12	27
Larry Robinson	10	26
Tom Kurvers	10	26
Chris Nilan	17	15
Mike McPhee	14	16
Ryan Walter	16	13
Bob Gainey	17	10
Hunter, Mark	16	10
Petr Svoboda	3	19
Ron Flockhart	6	15
Alfie Turcotte	5	14
Craig Ludwig	4	13
Rick Green	1	15
Lucien DeBlois	9	3
Serge Boisvert	2	1
Kent Carlson	1	2
Steve Penney	0	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Penney	2462	129	1	3.14
Soetaert	1366	74	0	3.25
Roy	20	0	0	0.00

(Quatre buts dans un filet désert)

Ce soir

Granby à Québec	Laval à Shawinigan
Longueuil à St-Jean	Chicoutimi à Verdun

Les meneurs		
	b	a
Damp'sse, Sha.	57	81
Robitaille, H.	53	84
Momesso, Sha.	49	82
Rougeau, Lon.	57	73
Mougeau, Lav.	55	75
Foglietta, H.	46	74
Emond, Chi.	51	67
Gagnon, T.R		

Très faible baisse des prestations de chômage en 1983

OTTAWA (PC) — Les Canadiens sans travail ont reçu près de \$10 milliards en prestations d'assurance-chômage l'an dernier, ce qui correspond à une baisse de 1,8 % par rapport à 1983, a annoncé Statistique Canada hier.

Ces chiffres confirment ce que le gouvernement avait déjà dit: le chômage reste le problème numéro un.

Le pays comptait en gros 1,5 million de chômeurs l'an dernier, soit en moyenne 11,2 % de la population active. L'année précédente, la moyenne était de 11,9 %. Le gouvernement prévoit que la situation ne s'améliorera que légèrement durant le reste de la décennie.

Selon le bureau de la statistique, au Québec les chômeurs ont reçu 30,3 % du total des prestations versées en 1984 (\$ 9,985 milliards). En Ontario la part versée a été de 25,3 %, les provinces atlantiques 15,2 %, les Prairies 14,7 % et la Colombie-Britannique 14,5 %.

Une moyenne de 1,19 million de personnes étaient admissibles aux prestations l'an dernier, une baisse de 4,5 % au

regard de 1983.

Le gouvernement contribue pour 25 % environ au coût, les employés et les patrons comblant le solde avec des primes. Mais au 31 décembre, le fonds accusait un déficit cumulé de \$ 4,4 milliards.

D'autre part, Statistique Canada a signalé hier que l'emploi dans les industries avait diminué de 1,1 % en décembre dernier, comparativement à novembre. Toutes les provinces et toutes les industries avaient été touchées, sauf les mines, le commerce et la finance, l'assurance et l'immobilier.

Par ailleurs, la moyenne des gains hebdomadaires dans l'industrie a diminué de 0,5 % pour s'établir à \$ 408,55 en décembre, contre \$ 410,80 en novembre. Tous les secteurs ont contribué au recul sauf la finance, l'assurance, l'immobilier et les services.

La Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve et la Saskatchewan ont été les seules provinces à résister à la tendance en signalant une hausse de cette moyenne.

Discussions sur les importations de chaussures

OTTAWA (AFP) - Le Canada entend «entreprendre des négociations» avec la Communauté européenne sur le problème du contingentement de ses importations de chaussures et de viande bovine, a-t-on souligné à Ottawa en réaction à l'annonce par la CEE de son intention de prendre des mesures commerciales de retorsion.

Des fonctionnaires canadiens doivent d'ailleurs avoir des discussions sur ce sujet à Bruxelles, avec leurs homologues européens, rappelle-t-on au ministère du Commerce extérieur, sans préciser quelle position le Canada adoptera.

Le Canada ne va pas «s'effondrer» devant les

menaces de retorsion d'une Europe qui subventionne ses exportations de viande bovine, a affirmé de son côté le ministre de l'Agriculture, M. John Wise.

En ce qui concerne ce produit, la CEE a déjà épuisé le quota de 5.000.000 tonnes autorisé par le Canada pour 1985, souligne-t-on. En 1984, les exportations européennes vers le Canada avaient atteint 45 millions de tonnes.

Pour les chaussures, Ottawa a fixé à 10,1 millions de paires le nombre de chaussures en cuir que la CEE peut exporter vers le Canada entre décembre 1984 et novembre 1985. Le quota pour les «autres chaussures» est de 37,3 millions de paires.

LE BRIDGE

Il y a aussi la chance, le hasard et l'impossible

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud

Vulnérables: Nord-Sud

Nord

♠ D 10

♥ R 8

♦ V 10 9 8 5 3

♣ V 8 4

Ouest

♠ V 9 8 6

♥ 7 5 2

♦ 7 2

♣ A 9 6 3

Est

♠ 7 5 3

♥ A 9 6 4 3

♦ 6

♣ 10 7 5 2

Sud

♠ A R 4 2

♥ D V 10

♦ A R D 4

♣ R D

Les enchères:

Sud Ouest Nord Est

2 SA passe 4 ♣ passe

4 ♠ passe 6 SA passe

passe passe

Entame: l'As de trèfle par Ouest.

Cette donne explique

que dans les cas déses-

pérés il faut appeler la

chance, le hasard et

l'impossible pour les

faire incliner vers le

succès.

C'est bien ce que nous

offre le jeu ci-dessus.

Cette main fut jouée

récemment en compé-

titition et par mése-

tant fut déclaré par l'é-

quipe Nord-Sud. Il ar-

rive quelquefois qu'un

chelem soit réalisé avec l'absence de deux As. Tout de même c'est un hasard qui ne doit jamais être tenté.

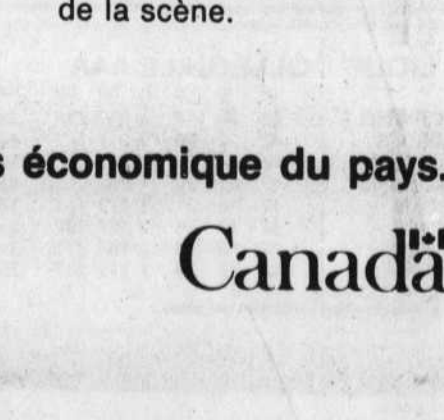
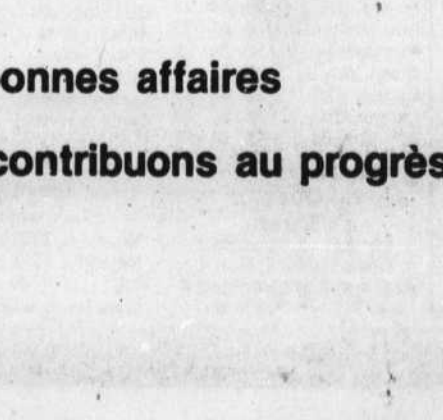
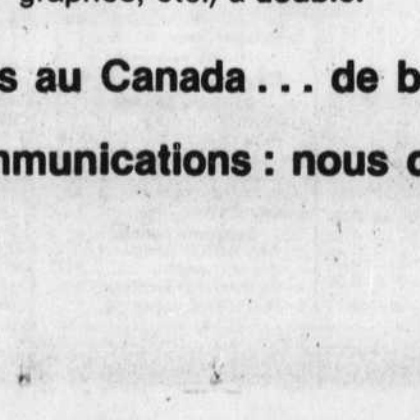
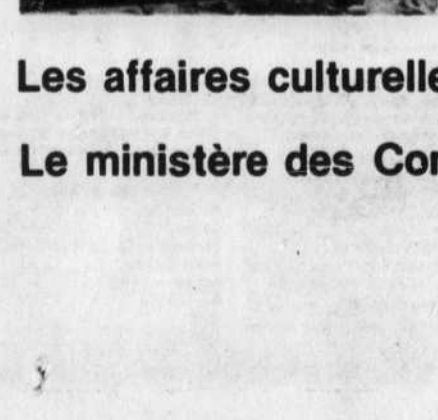
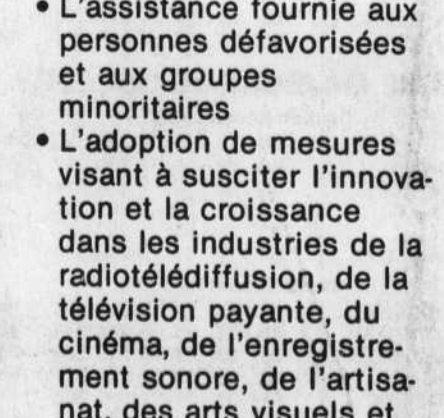
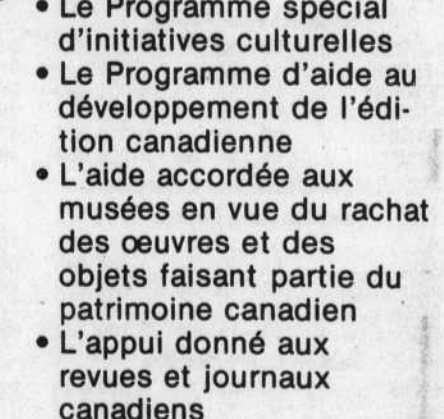
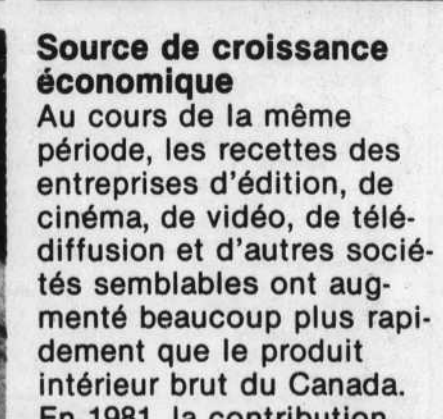
L'entame se fit normalement de l'As de trèfle et la couleur fut continuée; le déclarant prit la levée avec son Roi tout en se réjouissant du fait que les adversaires n'aient pas encaissé l'As de cœur. Faisant le compte de ses gagnantes, le déclarant en voyait 11: 2 trèfles, 6 carreaux et 3 piques. Pouva-t-il arracher de

son jeu une douzième levée avant que les adversaires encaissent l'As de cœur? Cette situation est un passage typique du bridge où le déclarant doit étudier toutes les possibilités d'impasses, de squeeze ou autres pouvant servir de substitut à cette perdante malencontreuse qui fera rater le contrat.

Si le cœur est joué, il est entendu que l'As apparaîtra pour donner la levée de chute aux défenseurs. Le trèfle ne peut pas produire plus de 2 levées. Il n'y a que la couleur pique qui présente une fourchette dans la main du mort. Cette stratégie de l'impasse du Valet pourrait être exploitée et son succès rapporterait 4 levées en pique et les 12 levées nécessaires au succès.

Le cas est désespéré, l'impasse doit être tentée; le 3 de pique est joué par le déclarant, le joueur Ouest fournit le 6 et le mort place le 10. Grande aventure et succès; le joueur Est fournit le 2; c'est le triomphe. La Dame est alors encaissée, c'est déjà deux piques acquis; la main est retournée au déclarant par la Dame de carreau. Celui-ci joue l'As et le Roi de pique et écarte les deux cœurs du mort et le 5 de carreau retourne la main vers la suite de carreau et le Valet de trèfle et 12 levées bien rangées donnent au téméraire une grande palme. Cette impasse planche de salut, devait être tentée dès le début du jeu avant même que le déclarant joue sa longue suite de carreaux ou se départisse de ses gardes en trèfle et en cœur. Ceci pour ne donner aucune chance aux défenseurs de faire quelque signal que ce soit.

Les affaires culturelles au Canada... de bonnes affaires



Les affaires culturelles au Canada... de bonnes affaires

Le ministère des Communications: nous contribuons au progrès économique du pays.



Gouvernement du Canada
Ministère des Communications

Government of Canada
Department of Communications

ÉPARGNE-RETRAITE TRUST GÉNÉRAL

NOS REÉR SUSCITENT BEAUCOUP D'INTÉRÊT.

Vous avez déjà un REÉR dans une autre institution mais vous recherchez un rendement supérieur? Un de nos conseillers financiers se chargera de le transférer sans frais au Trust Général. Informez-vous sur nos fonds de placement en actions canadiennes.

- Taux d'intérêt élevés • Conseillers financiers
- Aucuns frais d'administration • Sécurité du capital et des intérêts • Fonds de placement en actions, en obligations ou en hypothèques • REÉR autogérés • Aucuns frais de transfert



Les REÉR du Trust Général... un gage de rendement et de sécurité

TÉLÉPHONEZ-NOUS:

Succursales: Laval: Place du Carrefour 682-3200 • Ville Mont-Royal: Centre Rockland 341-1414 •

Outremont: 1 Vincent d'Indy 739-3265 • Montréal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques 861-8383 • Montréal/University: 1100 University 871-7200

Conseillers: Montréal/Ahuntsic: 382-8000 • Longueuil: 651-9381 • Rive-Sud/St-Hubert: 462-1880 • Granby: 378-8461 • Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

TOUT SÛR LES REÉR DANS INFO-REER, LE BULLETIN GRATUIT DU TRUST GÉNÉRAL.

• Dépôts garantis • Int. an. • Min. 500 \$ • Taux sujets à confirmation

12 1/4% (5 ans) 11 5/8% (3 ans) 11 1/8% (1 an)

HEURES D'OUVERTURE SPÉCIALES:
20 février au 1er mars
De lundi à vendredi 9h à 21h.
samedi: 9h à 17h
DATE LIMITE 1er MARS

Canada